Dix-septième année. - N° 6.138

ABONNEMENTS :

	UN AN	6 MOIS	3 MOIS
Nièvre et limitr...	55.00	30.00	16.00
Autres départ.....	60.00	32.00	17.00
Union postale.....	100.00	52.00	28.00

TÉLÉPHONE : 2-17 & 2-18

PARIS-CENTRE

DIMANCHE 27 DÉCEMBRE 1925

Rédaction, Administration, Publicité : 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS ◆ 20 CENTIMES RÉGIONAL QUOTIDIEN 20 CENTIMES ◆ Compte chèques postaux : Paris 272-43. — Registre du Commerce n° 57

POUR FACILITER LES TRANSACTIONS COMMERCIALES

De la clause du franc-or et de sa légalité

« Vous parlez toujours du franc-or, m'écrit un lecteur de Paris-Centre. Je suis commerçant, vous n'ignorez pas que les conditions économiques actuelles sont inquiétantes pour quiconque a à passer des marchés à terme. Pensez-vous qu'on puisse stipuler un paiement en franc-or, sans contrevenir à l'article 475 du code pénal ? »

Voici le texte de loi auquel mon correspondant fait allusion :

Art. 475. — Seront punis d'amende, depuis 6 francs jusqu'à 10 francs inclusivement :

11° Ceux qui auraient refusé de recevoir les espèces et monnaies nationales, non fausses et altérées, selon la valeur pour laquelle elles ont cours.

Et mon correspondant me fait remarquer également qu'un paiement en or, est, sous le régime des lois en vigueur, pratiquement illégal.

Je crains de n'avoir pas les compétences juridiques nécessaires pour résoudre ce problème. Cependant, je crois pouvoir affirmer qu'une clause en franc-or, n'a rien d'illicite.

Le franc-or, en effet, n'est pas une monnaie d'or, comme on pourrait le croire. C'est une monnaie de compte dont les cours sont actuellement évalués chaque jour d'une façon précise par la Ligue du franc-or. Cette monnaie de compte se solde en francs-papier. Par exemple, à la date du jeudi 23 décembre 1925, 100 francs-or valent 522.91 francs-papier. Réciproquement, 100 francs-papier valent 19.12 francs-or.

La clause du franc-or est donc simplement un artifice de compte destiné à garantir les contractants contre l'instabilité du change, ET A EMPECHER, PAR LA-MEME LA SPECULATION.

Les paiements stipulés en FRANCS-OR font l'objet d'un réglement en FRANCS-PAPIER — au cours du jour.

L'effet de la clause du FRANC-OR est de déterminer la créance en un terme fixe, mais dont l'expression en monnaie légale varie avec le pouvoir d'achat de cette monnaie légale.

Il ne semble donc pas qu'il y ait là rien qui puisse être contraire à la lettre, ni à l'esprit de l'article 475 du code pénal, non plus qu'à la loi de 1916 sur le trafic de la monnaie d'or.

En réalité, la clause du FRANC-OR est une clause de garantie de change. C'est la clause même de l'emprunt 4 % 1925 étendue aux contrats entre particuliers.

En l'absence de tout texte de loi opposable, la clause FRANC-OR semble donc absolument régulière, puisque cette clause revient à une convention entre les parties de s'en remettre, pour la détermination du prix, à un accord arrêté à l'avance DE LA VALEUR REELLE de la marchandise au jour de l'exécution du contrat.

Je suis reconnaissant à mon correspondant de m'avoir donné l'occasion d'ouvrir ici cette question, qui, je n'en doute pas, est destinée à devenir un des plus importants sujets du jour. M. C.-W.

P. S. — Nous croyons bon de faire remarquer que la Ligue du Franc-Or, dont le siège est à Paris, 20, rue d'Aguesseau, est l'œuvre de M. Georges Valois.

La prorogation des délais de paiement des impôts Loucheur

Paris, 26 décembre. — On se souvient que M. Henry Paté avait demandé au cours de l'audition de M. Doumer par la commission des Finances de la Chambre, une prorogation des délais de paiement des impôts dûs pour l'exercice 1925 et, en exécution de la loi du 4 décembre 1925 (loi Loucheur).

Dans le projet de 12e provisoire, le ministre, donnant suite à cette proposition, a prorogé le premier de ces délais du 15 janvier au 1er mars, et le second du 31 mars au 1er mai 1926.

Considérant que, sur ce dernier point, il n'avait pas satisfaction, M. Henry Paté a déposé un amendemnt contresigné par M. Darriac, tendant à reporter au 31 mai 1926 le délai prévu pour le versement des impôts supplémentaires prévus dans la loi du 4 décembre.

Les douzièmes provisoires à la commission des finances

Paris, 26 décembre. — La commission des finances de la Chambre a examiné cet après-midi le projet de douzièmes provisoires déposé par le ministre des Finances.

Les crédits applicables pour la motion de janvier s'élèvent, dans ce projet, à 3.116.969.512 francs pour le budget général, à 514.310.704 francs pour le budget annexe.

Il est en outre demandé, au titre du compte spécial d'occupation (Maroc, Syrie, etc.), deux autorisations d'engagements de crédits s'élevant à 120.148.644 francs.

Des augmentations importantes sur le douzième mathématique sont prévues. Ces augmentations, qui s'élèvent à 76 millions et demi pour le Maroc, et à 28 millions et demi pour la Syrie, sont destinées à pourvoir à l'entretien des troupes envoyées en renforts sur ces deux théâtres d'opérations et à permettre de faire face aux exigences de la situation.

Le montant des sommes que le ministre des Finances est autorisé à avancer au crédit national pour le règlement en espèces des dommages de guerre pendant le mois de janvier 1926, est fixé à 85 millions. Des prestations en nature pourront être mises à la disposition des sinistrés jusqu'à concurrence d'une somme de 25 millions.

Enfin, le projet de douzièmes autorise le ministre des Travaux Publics à homologuer sur la proposition des grands réseaux des tarifs pouvant dépasser dans la limite de 50 % les maxima fixée au cahier des charges.

LE RÉGIME SOCIALISTE NOUS PROMET DE BEAUX JOURS

Le projet d'équilibre du budget sera présenté lundi à la Chambre

Taxation et sanctions sont les mots qui reviennent le plus souvent dans ce projet

Paris, 26 décembre. — Le projet d'équilibre du budget et de modification de l'assiette des impôts cédulaires sera déposé sur le bureau de la Chambre lundi matin. Il est signé de MM. Dumesnil, Vincent Auriol, Chabrun, Malvy, Léon Blum, Brunet, Dalmade, Bedouce, Queille et Aubriot. Il comporte d'abord 800 millions par réduction sur le budget de 1926.

Les propositions de réduction devront être établies sous autorisation directe du président du Conseil et soumises dans le délai d'un mois à la ratification du Parlement.

Le projet institue d'autre part, dans chaque canton de France, une commission formée de contribuables et de représentants de l'administration des finances, chargée d'envisager les économies possibles, puis une commission parlementaire devra centraliser les résultats de ses travaux et les soumettre à chaque session au ministre des Finances.

Des sanctions

En ce qui concerne les modifications de l'assiette des impôts existants, le projet tend à rendre effectivement obligatoires les déclarations de l'impôt sur le revenu. En cas de non déclaration, la taxation subsistera, mais avec une aggravation de 10 à 200 % de la pénalité actuelle. Das le cas de récidive, des sanctions pénales (affichage, amende et prison) seront prévues, en outre des sanctions fiscales.

Le projet prévoit par ailleurs le paiement des impôts par trimestre avec ratification s'il y a lieu en fin d'année. En même temps que le récépissé, le contrôleur délivrera aux contribuables une carte d'identité légale qui sera exigible pour demander son inscription sur les registres électoraux et pour tous les actes d'état civil.

Il y a lieu de faire observer que la déclaration sera obligatoire pour tout assujetti ou non assujetti à l'impôt.

En ce qui concerne les étrangers dont le revenu est fixé annuellement par un coefficient qui s'applique à la valeur locative de leur résidence ,ce coefficient sera majoré dans des proportions à déterminer.

En ce qui concerne les gens habitant en meublé, étrangers ou Français, le propriétaire de l'immeuble devra faire une déclaration permettant de les atteindre.

D'autre part, il est prévu que, pour le revenu du travail ou pour le revenu mixte du capital et du travail, une réduction de 30 % pour les premiers et de 20 % pour les seconds sera faite pour le calcul du revenu taxable au titre de l'impôt global et cela, pour le plus humble comme pour le plus élevé des salariés.

Des mesures inquisitoriales pour les agriculteurs

Pour le revenu des bénéfices agricoles, une commission locale déterminera par nature de culture, par catégorie et par région le rendement moyen à l'hectare, ainsi que les frais de culture. Cette évaluation sera en outre soumise à l'avis des répartiteurs, et sur cette évaluation, le contrôleur fixera l'imposition après l'avoir soumise au contribuable.

Sur le montant du revenu agricole ainsi calculé, l'agriculteur-exploitant bénéficiera de certains abattemens à la base.

C'est donc le maintien d'un forfait pour les petits agriculteurs. Mais quand le montant du revenu excèdera 40.000 francs, le contribuable sera assujetti à l'impôt d'après son bénéfice réel.

Les industriels et commerçants ne sont pas oubliés

Pour la cédule des bénéfices industriels et commerciaux, le forfait est également maintenu jusqu' à concurrence de 300.000 francs du chiffre d'affaires. Au-dessus de cette somme, la déclaration du bénéfice réel sera obligatoire avec tenue d'une comptabilité pour en justifier.

Quand à la cédule des professions libérales, le contrôleur pourra demander aux intéressés tous les renseignements susceptibles de justifier leur déclaration, et d'autre part un jury d'équité sera institué dans lequel siègeront les pairs de chaque catégorie de contribuables et devant lequel le contrôleur pourra les appeler.

Le but poursuivi par les auteurs du projet a été bien moins d'élever le taux des impôts, que d'atteindre ceux qui s'y dérobent.

Il y a lieu d'autre part de noter qu'une amnistie sera instituée pour tout contribuable qui voudra bien se mettre en règle dans le délai de trois mois et aussi que le corps des contrôleurs des contributions directes sera considérablement renforcé.

Et d'autre part les rentiers auront bien du plaisir

En ce qui concerne le nouveau régime des valeurs mobilières et des opérations de bourse, le projet prévoit la taxation de ces opérations en divisant les valeurs en quatre catégories :

1° La rente pour laquelle est maintenu le tarif réduit de la loi de 1907 ; 2° les valeurs garanties par l'Etat, les départements et les communes, pour lesquelles est également maintenu le régime actuel ; 3° les autres valeurs françaises ; 4° les valeurs étrangères qui subiront une augmentation de taxe dans l'ordre du double des valeurs françaises, étant entendu que le plafond des bourses étrangères ne sera pas dépassé.

D'autre part, dans un délai de trois mois, de la promulgation de la loi, tous les titres au porteur devront être mis sous la forme nominative et à ordre. Ces derniers ne seront transmissibles que par voie d'endossement, les significations de l'endossement devant être faites au siège de l'établissement émetteur.

Pour les valeurs étrangères abonnées, la signification sera faite aux représentants constitués pour les opérations du timbre et pour les valeurs non abonnées les émetteurs pourront constituer un représentant avec le ministre des Finances.

Les mutations de titres à ordre ne donneront pas lieu à perception de transfert et par ailleurs la conversion au nominatif de titres à ordre ou réciproquement ne donnera lieu au paiement d'aucun droit.

Pour ce qui concerne l'établissement d'un droit compensateur du change sur les exportations, le projet dispose que ce droit sera, selon la nature des produits, de 2 à 3 % y compris les décimes.

Le projet prévoit une amélioration des paiements des bénéfices de guerre, et notamment le paiement immédiat de la partie des droits non contestés.

Enfin, il prévoit également l'institution d'un Office national des tabacs dont l'organisation sera déterminée par une loi ultérieure, et aussi la révision, après avis d'une commission inter-ministérielle, de tous les textes relatifs à la procédure et au contentieux des impôts directs.

Ajoutons que la commission fiscale des trois groupes du Cartel a commencé dès aujourd'hui l'examen et la mise au point des projets de loi sur la réforme monétaire, le contrôle des changes et l'assainissement de la trésorerie, projets qui seront sans doute déposés avant la fin de l'année.

UNE CORVÉE

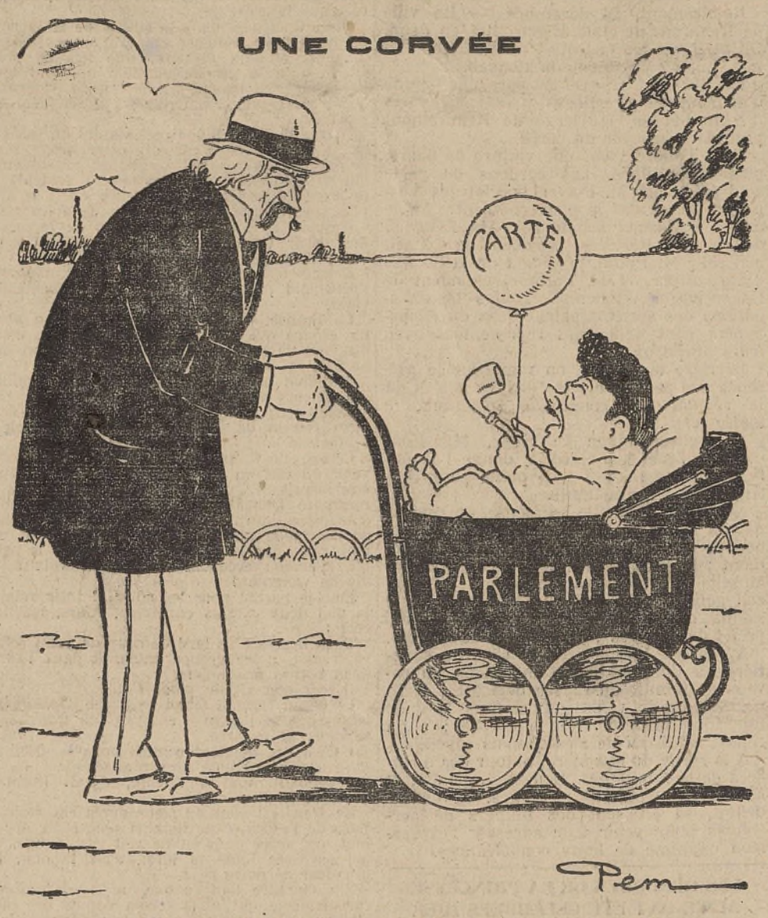

— Oh ! ce qu'il m'embête, cet enfant toujours mécontent.

(Dessin inédit de PEM)

Un auteur de lettres anonymes est condamné à six mois de prison 100 francs d'amende et 20.000 fr. de dommages-intérêts

Paris, 26 décembre. — Cet après-midi, la 13e chambre correctionnelle a condamné à 6 mois de prison sans sursis et à 100 francs d'amende un employé des pompes funèbres, M. Lasperches, inculpé d'injures publiques et de diffamation dans les circonstances suivantes :

Mme Gravez, blanchisseuse, 61, rue Mouton-Duvernet, trouvait, depuis 18 mois, continuellement des papiers collés, soit sur sa porte, soit aux alentours. Ces papiers, conçus en termes véhéments, tendaient à entacher l'honorabilité de cette femme.

Pendant trois ans, l'auteur de ces écrits, qui envoyait également des lettres non signées aux voisins, fut introuvable. Le hasard permit à Mme Gravez de trouver l'anonyme épistolier en comparant les différents carnets de blanchissage sur lesquels ses clients inscrivaient eux-mêmes la nomenclature de leur linge.

La blanchisseuse fit faire une expertise et celle-ci ayant été affirmative, elle porta plainte. Une expertise officielle, cette fois, confirma le soupçon de Mme Gravez et fit apparaître la culpabilité de Lasperches, employé des pompes funèbres.

Mme Gravez, qui était assistée de Me Petit-Cartelier, a obtenu la totalité des dommages-intérêts qu'elle demandait, soit une somme de 20.000 francs.

AU CONSEIL GENERAL DE LA SEINE

Paris, 26 décembre. — Le Conseil général de la Seine a tenu ce matin une séance au cours de laquelle il a entendu M. Fiancette, rapporteur général, dans son exposé sur le projet de budget du département pour 1926, qui se solde par une insuffisance de ressources de 78 millions.

En présence de cette situation, le rapporteur général propose la création de 80 centimes additionnels à la condition qu'aucune proposition nouvelle susceptible d'entraîner une dépense ne soit déposée.

LES PROJETS DE M. DE DION

Paris, 26 décembre. — M. de Dion, sénateur de la Loire-Inférieure, préconise à nouveau l'adoption de la proposition de loi qu'il avait déposée à la Chambre en février 1920 et qui comporte la suppression de tous les impôts directs existants et leur remplacement par un impôt unique à taux plural.

Les curieux dessous de la mission du capitaine Gornon-Canning

(*De notre rédaction parisienne*)

Dès l'arrivée à Paris du capitaine Gordon-Canning, nous avons indiqué combien était suspecte la mission de ce personnage. Ce qui s'est passé depuis n'a fait que consacrer cette impression.

Tout d'abord, le premier personnage qui s'est jeté dans les bras de l'émissaire rifain a été M. Malvy. Or, nous avons dit quelles sont les accointances de l'ancien exilé de Saint-Sébastien avec les milieux d'affaires et même des affaires du Rif. Ne va-t-on pas jusqu'à dire que M. Malvy se rendra prochainement à Madrid pour reprendre avec le gouvernement espagnol des tractations tendant à négocier la paix avec Abd-el-Krim ?

D'autre part, le capitaine Canning a sa porte très largement ouverte. Il se prodigue auprès des journalistes étrangers et leur commante abondamment un memorandum d'ailleurs fort imprécis.

Ce memorandum est de plus en contradiction absolue avec les proclamations publiques dont Abd-el-Krim inonde le Maroc, l'Algérie et la Tunisie. Dans ces proclamations publiques, Abd-el-Krim revendique formellement l'indépendance du Rif, qui s'étendrait jusqu'à l'Atlantique, tandis que, dans le memorandum du capitaine Canning, on parle seulement d'une autonomie vague sous la souveraineté spirituelle du sultan.

Mais voici de beaucoup le plus curieux. Il se trouve comme par hasard que le capitaine Gordon-Canning est descendu à Paris dans un hôtel où réside un sujet allemand, M. Hatklander. Or, ce Monsieur Hatklander est tout simplement un ancien agent des Frères Mannessmann.

Est-il besoin de rappeler que les Frères Mannesmann ont été l'avant-garde de l'intervention allemande au Maroc ? Ce sont eux notamment qui ont inventé les fameuses mines du Rif, et ce sont eux qui ont obtenu la première concession du père d'Abd-el-Krim. C'est même à la suite de cette affaire que le vieil Abd-el-Krim a envoyé son fils cadet à Madrid pour suivre les cours de l'école des ingénieurs des mines, tandis que l'aîné, le futur chef riffain, débutait comme fonctionnaire espagnol.

A l'heure actuelle, les Frères Mannessmann affectent de se désintéresser des affaires du Maroc, et il est tout de même caractéristique de voir un de leurs hommes mêlé intimement aux tractations du capitaine Canning, car les accointances des deux personnages ne se bornent pas à un voisinage d'hôtel. Il est établi que M. Hatklander a assisté aux conférences du capitaine Canning et a même discuté publiquement avec lui les questions des tarifs à appliquer dans le Rif.

En Syrie les rebelles ont attaqué une gare

Beyrouth, 26 décembre. — Dans la nuit du 25 au 26, à la faveur d'un violent orage, des bandits ont attaqué la gare de Figo. Un train blindé qui est arrivé à la fin de l'action a achevé la déroute des agresseurs.

On confirme que, dans l'affaire d'Haybya, l'attaque du fort de Christophine, les agresseurs ont eu 70 tués et 200 blessés.

LIRE EN PAGE 2 :
Nos dépêches de Dernière Heure.

EN PAGE 3 :
Les Sports.
La pose de la première pierre de l'église Saint-Blaise, à Vichy.
La crue de la Loire, à Nevers.

EN PAGE 4 :
Notre nouveau feuilleton : « Le Rosaire ».
L'article scientifique de notre collaborateur Avicenne.

EN PAGE 5 :
Nos renseignements agricoles.

« L'ESPRIT DE LOCARNO » NE RÈGNE PAS EN EXTRÊME-ORIENT

Les Etats-Unis envoient six destroyers dans les eaux du Petchili

On a l'impression que Tokio et Washington se défient sur le sol chinois

New-York, 26 décembre. — Le ministre américain de la marine a donné l'ordre de dépêcher six destroyers de la base de Manille pour les envoyer dans le golfe du Petchili.

Le transport Chaumont ayant à bord un contingent de troupes à destination de Tien-Tsin, a également pris la mer.

L'amiral Williams, commandant la section asiatique de la flotte américaine, a reçu pleins pouvoirs du ministre de la marine pour protéger les intérêts des citoyens américains conformément au traité.

Un avenir chargé

Cette nouvelle marque l'intervention directe des Etats-Unis dans le conflit chinois. Elle marque encore que Washington s'est préoccupé des conséquences plus ou moins lointaines que pourrait avoir pour ses propres intérêts la présence à Tien-Tsin occupée à présent par Seng You Siang d'un régiment de troupes japonaises, contingent qui pourra être renforcé d'un moment à l'autre par deux autres bataillons de soldats japonais tenus sur pied de départ.

A vrai dire, un détachement d'infanterie américaine est déjà aussi à Tien-Tsin, sous les ordres du général O'Connor, mais les nouvelles dispositions prises par les Etats-Unis prouvent que l'on n'entend pas laisser les Japonais dominer la situation. L'impression se dégage que, sous divers prétextes, c'est en réalité Tokio et Washington qui se défient sur le sol chinois. Ce jeu-là pourrait pour un rien devenir rapidement dangereux.

Aux Etats-Unis la grève de l'anthracite touche à sa fin

New-York, 26 décembre. — On mande de Scranton que les mineurs aussi bien que les propriétaires de mines d'anthracite et l'opinion publique espèrent voir prochainement la fin de la grève de l'anthracite qui dure depuis le premier septembre et qui, si elle persiste, menacerait le pays d'une pénurie sérieuse de charbon.

En effet, on annonce que M. John Lewis, secrétaire de la Fédération des Mineurs d'Amérique, a envoyé un télégramme au maire de Scranton, président de la Commission des Maires de Pensylvanie, qui s'est efforcé jusqu'à maintenant de trouver une issue au conflit. Dans ce télégramme, M. Lewis déclare que les mineurs sont disposés à entrer en conversations immédiates pour examiner les différents plans suggérés pour mettre fin à la grève. On voit dans l'envoi de ce télégramme une route ouverte vers un compromis.

Le maire de Scranton a immédiatement informé le président de la Commission des Propriétaires de Mines de l'offre de M. Lewis et l'on pense aboutir assez rapidement à un accord. Cette issue de la lutte sera favorablement accueillie par les 158.000 mineurs et leurs familles qui souffrent des conséquences de la grève.

En effet, les ouvriers ont perdu jusqu'à maintenant, du fait de la grève, une somme de 1.150.000 dollars de salaires. 800 mines d'anthracite sont demeurées inactives pendant 4 mois et il s'en est suivi pour les chemins de fer une perte considérable représentée par l'arrêt des transports. Le pays lui-même a souffert de la grève du fait qu'il a dû chercher des substituts et que même le charbon doux se raréfie de plus en plus et menace de manquer, ce qui cause une hausse des prix.

Rappelons enfin qu'un certain nombre de clergymen de l'Etat de Pensylvanie s'étaient entremis il y a trois jours en faveur de la conclusion de la grève par une sorte de compromis. Ces clergymen suggèrent que l'on accorde aux mineurs une légère augmentation de salaires qui équivaudrait sans doute à moins du 10 % demandé par les mineurs, mais qui représenterait toutefois pour eux un certain avantage.

Il semble que la paix se fera sur la base de ce compromis.

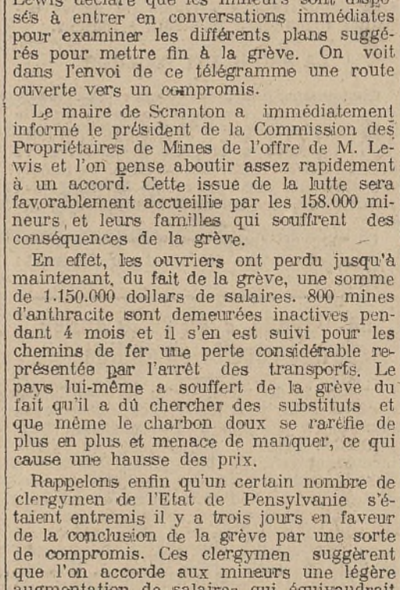

H. BLEUZE
gagnant de la Coupe de Noël de natation

LE CAMBRIOLAGE DE L'AVENUE DE L'OPÉRA

Le veilleur de nuit Vuillaume est arrêté

Nous avons relaté hier l'audacieux cambriolage commis à la bijouterie Rubel frères, avenue de l'Opéra. Le veilleur de nuit Wuillaume, trouvé ligoté dans une pièce voisine de l'atelier de la bijouterie cambriolée, a perdu aujourd'hui sa qualité de témoin pour prendre celle d'inculpé.

M. Barthélémy, commissaire divisionnaire chargé de l'enquête, put en effet acquérir la preuve que Wuillaume fréquentait assidûment des milieux anarchistes où il était même considéré comme militant. Ce fut donc dans les quartiers et les débits habituellement fréquentés par les libertaires que les inspecteurs dirigèrent leurs recherches. Leurs investigations aboutirent bientôt, sinon à une certitude absolue, du moins à une forte présomption de la complicité de Wuillaume. Aussi son arrestation fut-elle aujourd'hui décidée.

M. Gorof, juge d'instruction, lui fit subir un premier interrogatoire, après lequel Wuillaume fut dirigé vers la prison de la Santé.

D'autre part, à la suite des opérations de recherches effectuées par les inspecteurs de la police judiciaire dans les milieux libertaires et particulièrement dans un débit de l'avenue Mathurin-Moreau, deux des cambrioleurs de la bijouterie furent identifiés. L'un d'eux disparut quelques minutes avant l'arrivée des inspecteurs, l'autre fut appréhendé, et conduit pour interrogatoire à la police judiciaire.

En outre, des perquisitions faites au domicile d'un Italien Guillaume Menettei firent découvrir un outillage complet de cambriolage. Menettei fut également arrêté ainsi que sa femme, mais cette dernière étant en état de grossesse avancée fut remise en liberté.

UN AVOCAT TENTE DE SE SUICIDER

Paris, 26 décembre. — Appelé dans le cabinet de Me Cauchy, membre du Conseil de l'Ordre, un jeune avocat, Me Henri Bénazet, demeurant 5, rue Gay-Lussac, a tenté de se suicider en se tirant une balle de revolver dans la région du cœur. Il a été conduit à l'Hôtel-Dieu, où son état a été jugé grave.

Avant de se livrer à cet acte de désespoir, Me Bénazet avait rencontré l'un de ses collègues, Me Thaon, et lui avait dit : « Mon pauvre vieux, c'est la dernière fois que je te vois ».

Me Henri Bénazet avait perdu son père récemment.

Endormi par un narcotique un marchand de bœufs est dévalisé et projeté sur la voie

Angoulême, 26 décembre. — Porteur d'une forte somme provenant d'une vente de bœufs sur le marché de Paris, Raymond Saunien, 18 ans, avait pris dans la capitale l'express de 22 heures à destination de la Couronne, pour passer quelques jours chez son oncle, M. Larivière, marchand de bestiaux.

Endormi probablement par un narcotique, Raymond Saunien passa la gare d'Angoulême où il devait descendre sans se réveiller, puis fut dévalisé et projeté sur la voie ferrée peu avant la station de Mouthiers. Un voyageur qui se rendait à cette gare le trouva inanimé. Vu son état grave, le jeune homme a été transporté dans une clinique.

UN JEUNE BERGER EST TUE ACCIDENTELLEMENT D'UN COUP DE FUSIL

Pau, 26 décembre. — Voulant ramasser un fusil chargé qu'il avait quelques instants auparavant couché contre le mur d'une grange, le jeune Bargère, habitant Arzac, le saisit par le canon. La gâchette s'étant accrochée à une ronce, le coup partit et atteignit Bargère, lui faisant une blessure à laquelle il a succombé.

A Bordeaux un groupe de fêtards assaille un poste de police

Bordeaux, 26 décembre. — Vers cinq heures du matin, les gardiens de la paix invitaient au calme un groupe de fêtards chantant à tue-tête rue de la Bénauge. Après une courte altercation, ceux-ci s'enfuirent, mais revinrent bientôt au nombre d'une quinzaine faire l'assaut du poste. Les gardiens de la paix, qui venaient d'y pénétrer, en sortirent, et, entourés par la bande, durent dégainer.

Au cours d'une véritable bagarre, les agents Rolland et Baudin furent fortement malmenés. Quatre des assaillants purent être arrêtés et écroués.

LE POURVOI D'UN CONDAMNE A MORT EST REJETE

Paris, 26 décembre. — La Chambre criminelle de la Cour de cassation vient de rejeter le pourvoi formé par Maurice Berger, condamné à mort par la Cour d'assises du Rhône le 30 octobre dernier, pour avoir, le 12 février 1925, tué deux agents : MM. Doleux et Vallat.

UN PROPRIETAIRE EST DEBOUTE

Paris, 26 décembre. — La 4e section des loyers vient de débouter un propriétaire qui avait introduit une demande de reprise personnelle de l'appartement, basée sur une supercherie. Ce propriétaire, M. Pasquelier, voulut expulser une locataire, Mlle Schouisns, de son immeuble, 7, rue Montcalm, et il produisait un certificat attestant que son fils, M. Pasquelier, était obligé depuis janvier 1922 de loger dans un immeuble 102, boulevard de l'Hôpital.

L'enquête demandée au tribunal des loyers par Me Marinier a montré que le propriétaire voulait faire occuper l'appartement de Mlle Schouisne, non par son fils, mais par son neveu qui avait à peu près le même âge que son fils et dont le certificat de naissance coïncidait avec celui de Pasquelier fils.

PARIS-CENTRE commence aujourd'hui un nouveau feuilleton, LE ROSAIRE, roman sentimental, par Florence BARCLAY

DERNIÈRE HEURE

La discorde règne dans le Cartel au sujet des projets de M. Doumer

Paris, 26 décembre. — Les membres du gouvernement reprendront mardi, en Conseil des ministres, l'examen des projets financiers de M. Doumer.

Selon notre confrère *l'Intransigeant*, l'accord serait réalisé sur l'incorporation des 3 milliards produits par les impôts du 4 décembre dans les recettes du budget de 1926, sur l'augmentation du prix du tabac et sur la création d'une taxe compensatrice du change sur les marchandises exportées.

Le conflit porterait sur la taxe sur le chiffre d'affaires dont M. Doumer propose d'élever le taux.

Au Conseil d'hier, l'opposition qui s'était déjà manifestée contre cette mesure, s'est encore accentuée. Les ministres et sous-secrétaires d'Etat radicaux-socialistes, MM. Chautemps, Daladier, René Renoult, Durafour et Chaumet, et avec eux, M. Painlevé, soutiennent qu'ils ne peuvent proposer l'augmentation d'une taxe dont la suppression aux élections du 11 mai avait constitué un des points les plus importants de leur programme électoral.

M. Briand recherche à l'heure actuelle une transaction sur laquelle un accord pourrait intervenir. Si cet accord n'est pas réalisé mardi, on attendra sans doute jusqu'à la rentrée, c'est-à-dire au 12 janvier, date qui constituera en quelque sorte une échéance.

Le procès verbal de la séance de la commission des finances

Paris, 26 décembre. — Voici le procès-verbal qui a été communiqué à l'issue de la séance de la commission des Finances :

La commission des Finances de la Chambre a examiné le projet de loi portant ouverture des crédits provisoires applicables au mois de janvier. Elle a adopté l'article 9 relatif à la prorogation au 1er mars 1926 de la date d'application de la majoration du dixième prévu pour toutes les sommes restant à payer au 16 janvier sur les articles compris dans les rôles publiés antérieurement au 1er décembre 1925, à la prorogation au 1er mai 1926 de la date de majoration du dixième prévue par la loi du 4 décembre 1925 pour les impôts exceptionnels contenus dans cette loi.

Parmi les articles réservés se trouve l'article 51 relatif à l'émission par les grands réseaux d'obligations de chemins de fer, l'article 54 concernant le relèvement des tarifs et l'article 55 sur les tarifs des colis postaux, ainsi que l'article 8 sur les redevances des mines. La plupart des autres articles ont été adoptés.

Le ministre des Finances sera entendu lundi par la commission sur les articles que celle-ci a réservés.

La commission proposera à la Chambre d'achever lundi la discussion du budget des dépenses, de consacrer la journée de mardi à l'examen des crédits supplémentaires pour l'exercice 1925 et celle de mercredi à la discussion des douzièmes provisoires.

L'assemblée générale du parti républicain démocratique et social

Nice, 26 décembre. — L'Association du parti républicain démocratique et social des Alpes-Maritimes a tenu son assemblée générale.

M. Raiberti, ancien ministre, a été de nouveau réélu à l'unanimité président.

Au cours de cette réunion, les adhérents ont proclamé la nécessité d'une politique d'union nationale pour remédier à la crise actuelle et décidé d'organiser une intense propagande pour éclairer les populations des Alpes-Maritimes sur les causes et la gravité de la crise actuelle, pour réclamer le retour à une saine pratique des mesures parlementaires et à une politique d'union républicaine qui peuvent seules guérir les maux que la politique du Cartel a faits au pays.

En conformité de cette décision, on a aussitôt élaboré le manifeste suivant destiné aux électeurs des Alpes-Maritimes :

Electeurs,

Voyez les résultats de dix-huit mois de politique du Cartel. Comparez la situation de la France avant le 11 mai 1924 et depuis et jugez :

En une seule année, le Cartel nous a valu 17 milliards et demi d'inflation, plus 4 milliards d'impôts nouveaux en 1925 et la nécessité de voter de nouveaux et lourds impôts pour 1926.

Tous les jours, le franc baisse et le prix de la vie augmente ; la baisse du franc a fait perdre à l'épargne des sommes énormes sur les capitaux, les rentes et les autres valeurs françaises. Le Cartel n'a trouvé que deux moyens de résoudre la crise financière qu'il a provoquée par sa faute : la faillite de l'Etat à ses engagements ou l'expropriation d'une partie de l'épargne française. Nous ne voulons ni de l'une ni de l'autre. Le redressement financier de la France se serait fait de lui-même sans les élections du 11 mai 1924. Il peut se faire encore immédiatement par des économies rigoureuses, des impôts équitablement répartis et qui n'écrasent pas les forces contributives du pays, une meilleure amodiation des monopoles d'Etat, la restauration de la confiance dans le crédit public.

Le pays est plein de vigueur, il ne demande qu'à travailler et à prospérer, mais ni le travail ni la prospérité ne sont possibles sans crédit. Le Cartel en tuant la confiance, a tué le crédit.

Ou la fin du Cartel, ou la fin du crédit. Il faut choisir.

Quand l'exercice des libertés publiques est faussé, les excès du pouvoir n'ont d'autre contre-poids que la force de l'opinion publique. Il faut que l'opinion publique s'organise, il faut qu'elle affirme sa résolution de prendre parti énergiquement pour un gouvernement qui fera une politique d'union nationale pour défendre le franc et restaurer les finances publiques.

C'est en toute confiance que l'association du parti républicain démocratique et social convie l'opinion publique à s'organiser dans les Alpes-Maritimes. Elle est sûre que l'opinion publique répondra à l'appel qu'elle lui adresse pour la défense du franc, pour la restauration de nos finances, pour le recours à une saine pratique des institutions parlementaires et des libertés publiques.

UN GRAND SCULPTEUR ITALIEN VIENT DE MOURIR

Milan, 26 décembre. — On annonce la mort à Milan du sculpteur Francesco Confalonniers, qui, pendant 40 ans, fut professeur à l'Académie de Bréra, à Milan, et qui a illustré son nom par de nombreuses œuvres d'art.

On lui doit notamment, dans la ville même de Milan, une belle statue de Pie IX, dans la basilique Saint-Ambroise. On lui doit aussi un monument au philosophe Rossini. Il fit également, à Lecco, le monument à Parini et à Manzoni.

Une artiste cinématographique allemande tente de se suicider

Berlin, 26 décembre. — Lya de Putti, artiste de cinéma bien connue, qui refusa, il y a deux mois, un engagement de 2.000 dollars par semaine pour l'Amérique, a été l'héroïne d'un drame vécu. D'abord on présume qu'elle avait tenté de se suicider en sautant par sa fenêtre.

D'après les dernières informations, il semble que de bonne heure dans la matinée, elle eût rejoint son domicile accompagnée d'un jeune homme avec lequel elle eut une dispute assez violente parce qu'elle ne voulait pas l'accompagner à Saint-Moritz. Des propos, on en vint aux coups et le jeune homme sortit brusquement de la chambre avec l'intention bien ferme de ne plus remettre les pieds dans cette maison.

L'actrice l'implora, mais il resta sourd à ses appels. Comme il ne faisait pas attention, elle ouvrit la fenêtre ayant l'intention de l'apitoyer une fois qu'il franchirait le seuil de l'hôtel. Au moment où il sortit, elle enjamba la fenêtre, perdit l'équilibre et tomba aux pieds de son ami. Elle ne s'est pas blessée grièvement.

Mlle de Putti est la fille d'un sportman célèbre de Trieste et joua dans cinq films importants représentés à Berlin l'an dernier.

M. Benès et les accords de Londres

New-York, 26 décembre. — Le numéro de janvier de la revue « Foreing Affaires » publie un article de M. Edouard Benès, ministre des Affaires Etrangères de Tchécoslovaquie, intitulé « Après Locarno ». M. Benès y déclare que l'Europe doit se disposer à conclure un accord avec la Russie. Il ajoute :

« Le temps n'est pas éloigné où il y aura un deuxième Locarno, où l'Europe entière arrivera à un accord avec la Russie. Ceci constituera un avantage à la fois pour la Russie et pour l'Europe. Les Etats-Unis d'Amérique eux-mêmes changeront probablement avec le temps leur attitude vis à vis de l'Europe, à la suite des accords de Locarno ».

M. Benès explique ensuite que Locarno « représente un effort pour arriver au même but par étapes, c'est-à-dire par des traités et des pactes régionaux qui sont pénétrés de l'esprit du protocole de Genève. Ces pactes devront continuellement être mis au point jusqu'au moment où ils seront absorbés conformément à l'esprit de la Société des Nations par une grande convention mondiale garantissant la sécurité et la paix du monde ».

LES DERNIERS OURAGANS ONT ENDOMMAGE LES LIGNES TELEGRAPHIQUES

Paris, 26 décembre. — Le sous-secrétariat général des P. T. T. communique la note suivante :

Les violents ouragans de ces derniers jours et les pluies persistantes consécutives survenues immédiatement après un dégel qui avait amolli les terres ont pris la proportion d'une véritable catastrophe pour les lignes télégraphiques et téléphoniques. Les travaux de rétablissement des communications par des moyens de fortune sont poursuivis avec toute l'activité désirable et la situation encore difficile aujourd'hui sera très sensiblement améliorée dès demain soir. Toutefois, la reconstitution définitive des sections de lignes détruites demandera plusieurs semaines.

LA SAONE EST EN CRUE

Chalon-sur-Saône, 26 décembre. — Le service officiel des Ponts-et-Chaussées signale que, dans les dernières 24 heures, il est tombé 12 millimètres de pluie à Chalon et 17 à Saint-Albin. Aussi le niveau de la Saône, qui était hier sur le point de baisser, est-il remonté aujourd'hui de 1 centimètre et demi.

Le mauvais temps continue sur toute la région. Tous les cours d'eau débordent déjà.

Le Canada a eu cette année une récolte splendide

Ottawa, 26 décembre. — La richesse du Canada accusera, cette année, une augmentation remarquable par suite de l'accroissement de la production agricole. La récolte du grain, notamment celle du blé, s'est énormément accrue, ainsi que celles des pommes de terre et des navets. L'industrie laitière a également progressé d'une manière sensible et tout cela contribue à mettre les principaux producteurs dans une situation satisfaisante. Le commissaire de l'industrie laitière, M. J. A. Ruddick, déclare que les produits du lait rapporteront cette année approximativement de 50 millions de dollars pour la valeur totale de la production.

Une première estimation de la récolte des pommes de terre plaçait le rendement de 545.891 acres à 44.497.000 quintaux d'une valeur approximative de 64.486.000 dollars, contre 56.648.000 quintaux pour 561.652 évalués à 47.966.000 dollars en 1924. La récolte de pommes de terre au Nouveau-Brunzwick, grand producteur de ce tubercule, est estimée à 7.525.000 de dollars contre 3.025.000 l'an passé.

Les autres légumes, tels que les navets et les betteraves fourragères, sont évalués cette année à 27.950.000 de dollars, en regard de 17.884.000 en 1924. Le foin et le trèfle accusent une moins-value de cinq millions de dollars.

Quant au rendement du grain, cette année, il a battu les records. Le blé est estimé à 422.327.000 boisseaux, contre 262.091.000 en 1924 ; l'avoine a donné 521.922.000 boisseaux contre 405.976.000 ; l'orge 113.118.000 boisseaux contre 88.807.000. On a tout lieu d'espérer, aussi, que le rendement étant inférieur dans les autres pays producteurs de grains, le Canada obtiendra des prix élevés en proportion de sa production.

Une vente de volailles

Vancouver, 26 décembre. — La Record Performance Poultry Brooder's Association de la Colombie britannique, expédiera prochainement en Danemark un lot de dix poules et trois cochets pour fins de reproduction, dont le prix approximatif est de quatre cents dollars. Cette vente est le résultat du travail de publicité en pays étrangers relatif aux volailles canadiennes.

Les poules requises pour remplir cette commande devront avoir des records de pas moins de 250 œufs, tandis que les trois coqs proviennent de poules ayant établi une ponte-record de 300 œufs. Des volailles canadiennes ont été exportées récemment dans diverses parties du globe, et la commande danoise représente un autre pas vers le succès de la campagne entreprise afin de rendre populaires les oiseaux canadiens de bonne race.

Les obsèques de M. Méline ont eu lieu hier à Remiremont

Remiremont, 26 décembre. — La ville de Remiremont était aujourd'hui en deuil. On célébrait les obsèques de M. Jules Méline, ancien président du Conseil.

Le corps était veillé par une garde d'honneur de forestiers.

A 10 heures, le clergé de Remiremont procéda à la levée du corps.

Tout d'abord vient une voiture de fleurs, puis le corbillard. Les cordons du poêle sont tenus par M. Poivert, préfet des Vosges, représentant le gouvernement ; M. le comte d'Alsace, sénateur ; M. Flayelle, député ; M. Porterac, président du Conseil général ; M. Puton, président de la Société d'Agriculture, et M. Lafosse, président de l'Association vosgienne. Toutes les délégations des sociétés patriotiques du département sont également représentées avec leurs drapeaux.

Derrière la famille, on remarque la présence des parlementaires des Vosges et de la région, des conseillers généraux, le maire, etc...

A l'église tendue de crêpe, Mgr Foucault, évêque de Saint-Dié, donne l'absoute. La vaste nef est trop petite pour contenir tous les assistants.

Après la cérémonie religieuse, on revient devant la mairie où des discours sont prononcés par M. Georges, maire de Remiremont ; M. Michel, sénateur de Meurthe-et-Moselle ; M. Porterac, président du Conseil général ; M. Flayelle, député ; M. le comte d'Alsace, sénateur ; M. Poivert, préfet des Vosges ; MM. Puton et Lafosse.

Après ces discours, on se rend au cimetière où l'inhumation a lieu dans un caveau de famille où repose déjà Mme Méline. Suivant la volonté du défunt, la dalle funéraire portera cette épitaphe : « Ici repose celui qui ne s'est jamais reposé ».

A la sortie du cimetière, autour des membres de la famille, M. Bougenot, gendre, et M. Amet, député des Vosges, neveu du défunt, se pressent des milliers de personnes pour venir leur adresser l'expression unanime de leurs condoléances.

LES OBSEQUES DE LA PRINCESSE ALICE ONT ETE CELEBREES HIER

Paris, 26 décembre. — Les obsèques de la princesse Alice de Monaco ont été célébrées ce matin en l'église de la Madeleine, au milieu d'une grande affluence.

M. Gaston Doumergue, Président de la République, s'était fait représenter par le colonel Barrassé, de sa maison militaire ; M. Briand, président du Conseil, ministre des Affaires Etrangères, par M. de Fouquières, chef du protocole. On remarquait dans l'assitance un grand nombre de personnalités du monde politique et de la société parisienne.

L'absoute a été donnée par le chanoine Flynn, curé de la paroisse. Après la cérémonie, le corps a été déposé dans les caveaux de l'église

Dans le chœur tendu de draperies noires et décoré d'écussons aux armes de Monaco, avaient pris place : le prince souverain Louis II de Monaco, la princesse héritière de Monaco et le conseiller de l'ambassade d'Italie Summonte, représentant le roi Victor-Emmanuel et le gouvernement italien, puis venaient les membres de la famille, le duc de Richelieu, la comtesse de la Rochefoucault, fils et fille de la défunte, Mlle Anne de la Rochefoucault, sa petite-fille, le comte de la Rochefoucault, son gendre, M. Georges Heine, son frère, M. Armand-Achille Fould, M. Jacques Fould, Mlle Achille Fould, le prince d'Essling, le duc d'Elchingen, prince de la Moskowa, le duc d'Albufera, le duc de Fezensac, ses cousins et ses cousines.

UN AVION DE TRANSPORT ANGLAIS QUI ETAIT EN DANGER ATTERRIT AU BOURGET

Le Bourget, 26 décembre. — L'avion anglais de transport dont on était resté sans nouvelles toute la nuit, est arrivé au Bourget à 15 heures. Le pilote, en raison du mauvais temps depuis Lyon, s'était vu dans l'obligation d'atterrir à Chalon-sur-Saône et n'avait pu communiquer par fil son interruption de parcours et ses intentions.

Reparti ce matin, il a fait escale à Dijon avant d'arriver au Bourget, d'où il est reparti à 15 h. 20 pour Croydon.

LE PAQUEBOT « LUTETIA » EST ARRIVE A BON PORT

Bordeaux, 26 décembre. — Le paquebot *Lutetia*, pour lequel on avait conçu quelque inquiétude au cours de la récente tempête, a fait un excellent voyage depuis Buenos-Aires. Il a quitté Lisbonne jeudi à 16 heures et Vigo hier à 10 heures. Il doit arriver à Bordeaux cette nuit.

UN DECRET EN FAVEUR DES INSTITUTEURS CELIBATAIRES

Kattowitz, 26 décembre. — Un projet de loi proposant l'emploi exclusif dans les écoles d'instituteurs célibataires vient d'être déposé sur le bureau de la Diète de Silésie.

LE TRUST DES PETROLES

Londres, 26 décembre. — On mande de New-York à l' « Exchange Telegraph » qu'une fusion vient d'être faite entre la Standard Oil Company et la Pacific Oil Company, avec un capital évalué à 300 millions de dollars.

La nouvelle Compagnie ainsi formée travaillera désormais sous la direction d'une Union contrôlée par le vote des actionnaires.

La Pacific Oil Company possède 3 millions et demi des actions, tandis que la Standart Oil Company en dispose de 9 millions et demi.

POUR FAIRE CONNAITRE LES LOIS FASCISTES

Rome, 25 décembre. — Le comte Volpi, ministre des Finances, a décrété qu'à partir du 1er janvier prochain, commencera la publication d'une édition économique du recueil officiel des lois et décrets en vigueur

Un incendie détruit le château historique de lord Cobham

Londres, 26 décembre. — A Stourbridge (Worcestershire), un incendie a détruit, la nuit dernière, la demeure historique de lord Cobham.

Le feu a pris si rapidement que le noble lord, sa femme, ses enfants et ses invités de « Christmas » ont dû, après un joyeux réveillon, se frayer, en pyjama, un passage à travers les flammes.

Toutes les richesses amassées dans le château depuis quatre cents ans ont été carbonisées.

REVUE DE LA PRESSE

NOEL

Le Nouveau Siècle (Philippe Barrès) :

L'imagination mène le monde. L'or, le fer, la raison même ne sont que ses modestes esclaves. La finance la plus orgueilleuse, la guerre la plus brutale, la politique la plus subtile ne valent que ce qu'elle veut bien. C'est pourquoi nous lui vouons toute notre attention, chaque fois qu'elle s'éveille.

Nous voici déjà dans le sillage de la journée de Noël qui s'éloigne, émouvante et chargée du plus profond mystère. Une fois de plus, elle a posé la grande question qui unit tous les Français dans une même rêverie, et provoqué leurs réponses différentes qui semblent les séparer.

A côté de la certitude paisible des croyants à qui les cérémonies parlent, nous avons revu de ces jeunes visages sceptiques et solitaires qui m'émeuvent tant, parce qu'ils portent, je le crois, le secret des meilleurs élans et des plus surprenantes contradictions de notre race.

C'est la nuit, derrière les fils de fer qu'il faut avoir vu la France — en même temps que l'Allemagne — accueillir Noël.

Je sais telle année, tel secteur où, d'abord, l'Allemand jura, menaça, lança des bouteilles vides.

La France, elle se taisait. Et dans un abri, un groupe qui allait tenter un coup de main discutait de la Nativité. Etait-ce un fait absolu ou bien un symbole ?

A minuit, les Allemands se mirent à brailler des chœurs religieux.

Notre petit groupe franc, lui, entama le dernier refrain de Paris, et qui s'intitulait : « Mariette ».

Certes, un archange un peu formaliste, venu du ciel en surveillance, s'y serait peut-être mépris.. Et pourtant, qu'il y avait dans le murmure français plus d'interrogations, plus d'angoisse devant la pagaille du monde, plus de désespoir, plus de fièvre religieuse, en un mot que dans la classique mélopée où le peuple allemand acceptait d'une seule voix cette vie de violence !

Etais-je partial pour les nôtres ? Interprétais-je mal deux chœurs ennemis ? Alors, méditez ceci :

Deux heures plus tard, le coup de main achevé, réussi, notre groupe entourait dans l'abri, deux boches prisonniers.

Il leur donnait du pain.

Le grand Durand tenait sa miche d'une main tandis que de l'autre il essuyait son front blessé dans la bagarre.

« C'est des hommes comme nous », disait-il. Savez-vous rien de plus évangélique ?

Cependant, tout à l'heure, c'était Durand qui doutait du Christ.

Eh bien, cet élan du cœur après ces restrictions de l'esprit, cette flamme sans foyer apparent, cet arbre dont on ne voit pas la tige, et qui surpasse toute la forêt, c'est le don, la grandeur de notre pays.

Elle montre tout ce que nous devons au christianisme qui nous forma depuis des siècles ; et c'est pourquoi nous le vénérons ici.

Elle montre quels hommes admirables existent désormais, chez nous, en dehors du christianisme formel ; et c'est pourquoi nous leur tendons la main avec tant de confiance.

LORSQUE LE PARLEMENT SIEGE LE FRANC BAISSE, LORSQU'IL NE SIEGE PAS LE FRANC MONTE

Le Matin (Louis Forest) :

Que mes lecteurs examinent avec soin le graphique qui accompagne cet article. C'est un document démonstratif : il prouve que dès que les Chambres sont réunies, les propositions de lois extravagantes, les cris, discussions, interpellations, chutes de ministères, l'absence de méthode et de même les frénésies financières, les menaces, les fureurs font baisser le franc ou, ce qui revient au même, font, comme on le voit, monter le prix du dollar. Dès que les Chambres sont parties renaît le calme: *le franc se stabilise* ; l'espoir reprend dans notre force de renaissance : le monde entier a confiance en nous. Nous faisons comme les autres.

Le graphique représente les oscillations du dollar pendant l'année 1925. Les Chambres sont rentrées le 13 janvier. Le dollar alors était bas; le 2 janvier, il ne côtait que 18 fr. 38. Aussitôt commence l'agitation politicienne : la fièvre apparait dans le graphique. On perd confiance ; le franc se défend de son mieux, mais lorsqu'on constate l'impossibilité d'aboutir à des mesures raisonnables, le dollar monte ; il atteint un premier maximum au début de juillet... Mais alors, le 13 juillet, les Chambres partent en vacances. Aussitôt le dollar baisse, c'est-à-dire le franc monte.

Et pendant trois mois, pendant tout le temps que le Parlement restera parti, c'est la stabilisation du franc, cette stabilisation indispensable à l'industrie, au commerce, à l'agriculture, à toute vie sociale. Le franc ne subit plus que des oscillations sans importance. Mais le 29 octobre rentrent les Chambres. Cette rentrée a été précédée de diverses agitations politiciennes... Aussitôt le dollar repart et, en trois mois de présence parlementaire, le franc baisse formidablement, le dollar atteignant presque 28 francs au milieu de décembre.

Ai-je besoin de l'écrire pour des lecteurs qui, suivant mes petits articles, savent qu'ils n'ont qu'un mérite, celui de la recherche de la vérité ? Ce document est rigoureusement exact. Il a été publié, il y a quelques jours, par le *Temps*. Un ami étranger, me le signalant, m'a dit : « Voilà le graphique de votre fièvre. Que vos médecins l'étudient ! »

Puisque l'agitation de la politique c'est le franc qui baisse, l'agitation politique c'est le pain cher et l'inflation. Et, du coup, tout devient plus cher, chapeaux, souliers, fromage, impôts. Le petit épargnant reste consterné : non seulement il ne peut plus vivre avec sa rente, mais son avoir disparaît dans la proportion même où il ne fructifie plus. Le pensionné est dans le même cas. Tous les maux s'enchaînent quand la politique se déchaîne.

Ce document est frappant. Pas de stabilisation du franc sans paix sociale ; sinon, c'est l'inflation. Il y a une grosse hypocrisie à se prononcer contre l'inflation en la provoquant par des actes, des paroles de casse-cou ! Le document publié est clair : la stabilisation du franc, c'est d'abord la stabilisation de la politique !

LA GRANDE DUPERIE

La Liberté (Camille Aymard) :

Aujourd'hui, on reconnait impraticable, inique et révoltante la prétention de faire payer aux contribuables, à titre rétroactif, une majoration d'impôts de 50 %. Et on renonce, provisoirement au moins, à la mesure.

Alors, cette condition expresse mise par la Banque de France à l'émission des sept milliards et demi de billets nouveaux n'était donc qu'une supercherie, une manœuvre d'escroc, en un mot, une invention de M. Loucheur ?... Et M. Briand s'est prêté à cette indigne comédie ?... Ou bien trompe-t-on, une fois de plus, la Banque de France ? Depuis dix-huit mois que le Cartel est au pouvoir, M. Robineau doit commencer par en prendre l'habitude.

De quelque côté que l'on se tourne, on ne voit que mensonge, duperie, improbité. La moralité du régime actuel apparait en plein jour quand on songe que le but de toute cette comédie ce fut uniquement d'extorquer à la Banque de France et au Parlement une inflation nouvelle dont ne voulaient ni les Chambres ni le pays.

LE POUVOIR ANONYME

Le Gaulois (Curtius) :

Un journal d'extrême gauche a reconnu sans ambages que le Cartel n'était propre qu'à un travail de destruction. Nous l'avions écrit il y a longtemps. Mais cet aveu est bon à retenir. Nous repoussons avec de grands cris le fascisme, toutes les dictatures qui pourraient être instaurées en vue de la reconstruction de l'ordre social, mais nous nous sommes donné des maîtres qui n'ont de puissance que pour saper et démolir ! Ils ont détruit nos libertés, ils veulent confisquer nos héritages, en attendant que, la loi Renoult votée, leurs violences s'exercent contre nos personnes. M. Bertrand prétend-il nous faire croire que la tyrannie est moindre parce qu'elle est exercée non par un individu, mais par une collectivité ? Le despotisme collectif est autrement à craindre que celui d'un homme. « Les assemblées peuvent tout se permettre, parce que le crime y est anonyme », disait Napoléon.

Voilà la voie sur laquelle, il faut bien le constater en cette triste fin d'année, nous sommes entrés. La démocratie évolue si bien vers la dictature, les lois nouvelles que nous préparent les socialistes correspondent si bien aux désirs des populations, qu'il faudra bientôt, pour les faire exécuter, installer des garnisaires et livrer des batailles !

TOUT LE MONDE EN CONVIENT

La Victoire (Gustave Hervé) :

Sous le titre « Vive l'Empereur ou comment en finir avec une République folle », un de nos plus brillants confrères, M. de Noussane, publie une brochure qui est un brillant éreintement de notre pétaudière républicaine actuelle. Que cette République soit folle, ou si vous préférez, gâteuse, à peu près tout le monde en convient aujourd'hui. Elle est en train en ce moment de donner sa mesure en nous préparant une nouvelle crise ministérielle qui sera la sixième depuis l'armistice.

L'ECONOMIQUE CONTRE LA POLITIQUE

L'Intransigeant (Léon Bailly) :

Ce qui est curieux, aujourd'hui, c'est que nous ne sommes plus uniquement tournés du côté du ministre des Finances. Un « grand argentier », c'est si fragile... Chacun, dans son coin, prépare ou soutient une initiative plus fraîche. Les industriels du Nord ont donné « l'exemple ». C'est une petite boule de neige qui roule doucement sur les pentes d'une montagne : demain on s'apercevra qu'elle est un peu plus grosse et qu'elle va un peu plus vite. Le citoyen français, actionnaire dans la Maison, commence à vouloir mettre le nez dans les rapports du conseil d'administration. L'Economique veut regarder d'un peu plus près ce que fait la Politique.

La Politique se défend. Il n'est pas jusqu'au Cartel qui ne s'ingénie à fabriquer un projet d'équilibre budgétaire. Projet où il y a de tout, du bon et du pire, et qui fait penser à ces macédoines d'établissements de troisième ordre, faites de tous les restes de cuisine et d'assiettes.

LA BOURRASQUE

Le Journal (Clément Vautel) :

Mon film.

La bourrasque continue pour le pauvre franc. A chaque coup de vent, il perd quelques-unes de ses dernières plumes.

Et les météorologistes de la finance annoncent que cette dépression n'est pas près de finir. Tempêtes et cyclones, tel est le pronostic. Que va-t-il rester du franc ?

Cette bourrasque ne fait de ravages qu'en France. La livre, le dollar, la peseta, le franc suisse, le franc belge ne sont pas secoués du tout. Pour eux, c'est le beau temps.

D'où vient donc le terrible vent qui finira, semble-t-il, par emporter le franc comme un fétu de paille ? Ce n'est pas de l'antre d'Eole ; ou bien il faut admettre que cet antre, riche en courants d'air, est situé sur la rive gauche de la Seine, en face du pont de la Concorde.

La bourrasque est d'origine politique. La dépression financière n'a d'autre cause que l'incroyable gâchis où s'agitent les hurluberlus du Palais-Bourbon.

Car la France reste, en dépit de la dégringolade des changes, l'un des pays les plus laborieux, les plus disciplinés, les plus riches du monde, et la bonne volonté de tous y est extrême... Il n'est pas de Français qui ne parle ainsi :

— Je suis prêt à faire tout effort qui me sera demandé... Mais encore, faut-il que j'aie le sentiment de son utilité, que je ne me dise pas: « Autant porter de l'eau avec un arrosoir au Sahara ! » Ce n'est jamais drôle de payer de lourdes contributions, mais cela devient terrible quand on a la conviction que ce sacrifice ne servira à rien.

ET VOILA POURQUOI...

Aux Ecoutes :

Moteurs politiques.

Il ne faut pas s'étonner qu'après avoir désorganisé le pays, nos gouvernants s'occupent de désorganiser l'armée.

Sous le régime du Cartel des Gauches, le matériel de guerre, lui-même, « a son opinion politique ».

M. Painlevé pourrait-il avouer les raisons qui l'ont décidé à attribuer la plupart des commandes de moteurs de l'Aéronautique militaire à la Société « Gnome et Rhône », et pourrait-il expliquer les raisons pour lesquelles cette firme a obtenu des commandes plus importantes que Renault et Lorraine Diétrich ?

Est-ce M. Painlevé lui-même ou son entourage immédiat qui préfère le moteur « Jupiter », de « licence anglaise », aux moteurs étudiés et fabriqués en France ? Et pourquoi n'a-t-on tenu, au ministère, aucun compte des propositions du général directeur de l'Aéronautique ?

C'est M. Painlevé lui-même qui a porté le chiffre des moteurs étrangers, des moteurs anglais à 220, au lieu des 120 proposés.

Pourquoi ?

L'Aéronautique militaire désirait commander des moteurs Farman, mais comme M. Henri de Kérillis a mené dans l' « Echo de Paris », contre le général Sarrail, la campagne que l'on sait et qu'il occupe une place importante chez le constructeur, M. Painlevé avait purement et simplement supprimé Farman de la liste des fournisseurs de l'armée. Toutefois, après une protestation de M. de Kérillis, le ministre de la Guerre a laissé entendre que les moteurs Farman seraient tout de même commandés.

LA POULE AUX ŒUFS D'OR

L'Ere Nouvelle (LouisProust) :

L'impôt ne doit jamais être tel qu'il puisse décourager ceux qui doivent être les principaux artisans du relèvement économique de la France. En épargnant, en économisant pour eux, les citoyens d'un pays reconstituent les réserves de la nation.

Certes, rien n'est plus facile, pour un Etat, que de se procurer les fonds en frappant la rente ou les successions. A l'heure actuelle, l'héritage entre oncles et neveux est frappé de 70 % de droits. Peut-on aller beaucoup plus loin? Je ne le pense pas. Si l'on ne s'arrête pas dans cette voie de la fiscalité à outrance, nous aboutirons tout simplement à tarir la matière imposable, nous tuerons la poule aux œufs d'or.

LES ETRENNES DE LA FRANCE

Le Petit Bleu (titre) :

« La grande pénitence ». Soupers à 200 fr. Champagne à 150 fr. Vacances à 1.000 fr. par jour !... Mais, pour la France, rien.

LES MONOPOLES

Le Petit Journal (M. de Lapalisse) :

Alors que la question se résume ainsi : l'Etat s'étant attribué le monopole des tabacs, cette attribution se justifie-t-elle par le bénéfice moral ou matériel qu'en retirent les contribuables et les consommateurs ?

S'il est démontré que non et qu'un autre système que le monopole.

Primo : rapporterait plus d'argent au Trésor ;

Secundo : livrerait de meilleure marchandise au même prix,

le monopole sera condamné dans l'esprit se tous les Français doués de bon sens.

Je persiste à croire, malgré les apparences, que les Français doués de bon sens forment une majorité.

L'ETAT COMMERÇANT

Le Cri de Paris :

Non loin de la place de l'Opéra se trouve un magasin où l'on ne vend que des cigares et des cigarettes de luxe. Ce magasin appartient à l'Etat ; il est géré par un fonctionnaire.

— Très bien ! dira-t-on. Voilà d'excellentes méthodes commerciales.

Mais l'antique poussière, qui recouvre les glaces de la devanture, empêche les promeneurs de voir les coffrets de cigarettes, exposés aux étalages, et deux Américains, l'autre jour, riaient devant cette pancarte, collée sur la porte :

Fermé de 1 à 4 heures
pour cause de livraisons.

Le fonctionnaire chargé de tenir ce bureau touche une remise sur la vente. On pourrait donc croire qu'il a intérêt à augmenter son chiffre d'affaires. Mais l'administration, qui ne veut pas que ses fonctionnaires s'enrichissent, a limité la maximum de leur remise au chiffre modeste de douze mille francs.

Dès la fin de septembre le maximum est atteint. Le fonctionnaire peut vendre encore des milliers de paquets de cigarettes, il n'augmentera pas ses bénéfices d'un sou. Pendant trois mois il travaillera gratis, tout en demeurant responsable des erreurs de caisse.

Comment le blâmerait-on de servir avec peu d'empressement la clientèle et de fermer boutique de temps en temps ?

L'OFFRE DES INDUSTRIELS DU NORD

Le Figaro (François Coty) :

Au moment où le gâchis financier est à son comble, on nous propose d' « hypothéquer » nos usines, nos outillages, nos moyens de production, en un mot tout ce qui constitue notre unique chance de relèvement. Si nous cédions à la tentation de ces offres perfides, la France aurait vécu. Et qui nous engage à subir l'ignominieux chantage ? Les hommes mêmes dont l'incompétence et la faiblesse ont causé les maux qui nous accablent.

M. Briand, qui a de merveilleuses facultés d'assimilation, doit comprendre que la condition primordiale, essentielle, pour restaurer la confiance et le crédit, c'est l'obligation pour l'Etat de mettre de l'ordre dans ses finances et dans son administration ; de pratiquer la plus stricte économie dans tous les domaines, et notamment en ce qui concerne les importations; de mettre fin à cette frénésie démagogique qui, loin de servir le peuple, l'asservit et l'affame.

LA PARTICIPATION AU POUVOIR

Cyrano :

Cette participation au pouvoir, aussi bien, M. Vincent Auriol la conçoit-il sous une forme particulière.

— Nous voulons bien, a-t-il dit, participer au pouvoir, mais à la condition que la répartition des portefeuilles se fasse non seulement selon la proportion du nombre des députés appartenant à chaque groupe, mais selon la proportion des intelligences qui y sont incluses.

— Ceci veut dire, faisait observer M. Nogaro, que nous, les radicaux, plus nombreux, mais idiots, nous devons nous incliner devant les socialistes, moins nombreux, mais intelligents, et leur accorder la majorité des portefeuilles. Nous avons souvent reçu des coups de pied au derrière. Accepterons-nous de recevoir celui-là ?...

LA GUERRE DU CAOUTCHOUC

Le Matin :

Il est évident que depuis bien longtemps une lutte sourde mais acharnée a lieu entre deux grands peuples qui n'ont guère de commun que la langue anglaise. Les Etats-Unis, d'où nous vient cette parabole moderne, d'une signification tout aussi profonde que celle de la Bible : « Le sang est plus épais que l'eau, mais le pétrole est encore plus dense que le sang », voient avec inquiétude la Grande-Bretagne, à laquelle le monopole de l'industrie pétrolifère a été enlevé, se rendre maîtresse de l'industrie caoutchoutière. De nombreuses allusions ont été faites outre-Atlantique aux moyens artificiels auxquels l'Angleterre aurait recours pour maintenir les prix du caoutchouc brut à un niveau exorbitant, espérant ainsi se venger de la domination exercée par l'Amérique dans le monde du pétrole.

UTILISONS NOS COLONIES

L'Homme libre (Louis Schwartz) :

Et, cependant, combien de nos concitoyens ignorent encore, qu'une meilleure utilisation des ressources de nos colonies apporterait un soulagement puissant à notre situation économique et financière !

Annuellement, la France consomme 45.000 tonnes de caoutchouc. Sur cette quantité nous demandons un peu plus de douze mille tonnes à nos colonies, le reste à l'étranger. Si l'on considère que le caoutchouc, dont le marché est entièrement entre les mains de l'Angleterre, se vend actuellement 60 francs le kilo, on se rendra facilement compte de l'énorme tribut que nous lui payons chaque année à ce chef. Et la situation menace de devenir incessamment angoissante pour peu que se réalisent les pronostics des spécialistes qui prévoient une insuffisance de production de 40 à 50 pour cent vers 1930 ou 1932. Or, il suffirait d'un effort méthodique pour que l'Indochine, Madagascar, le Congo et l'Afrique occidentale produisent du caoutchouc en quantités presque illimitées.

LES MENEES BOCHES EN ALSACE-LORRAINE

L'Eclair (Henri Buré) :

Henri de Kérillis demande à M. Briand quelles mesures il compte prendre contre l'espion de « Die Zukunft ». Nous sommes sûrs que le président du Conseil ne négligera rien pour mettre un terme à une propagande qui vise à détruire l'unité française. Mais hein ! quelle déception, quelle douche, ô doux pacifistes locarniens ! Vous aviez cru que l'Allemagne se désintéressait maintenant de l'Alsace et de la Lorraine. Le banquier Pinck et ses séïdes vous somment d'abandonner au plus vite cette idée. Le titre de leur journal « Die Zukunft » est significatif. C'est à eux, et non à vous, que l'avenir appartient.

LE MALAISE ALSACIEN

L'Echo de Paris :

Faut-il en parler ? Est-il nuisible à l'intérêt général de la France de traiter ce sujet ? Cette question, nous nous la posons tous depuis des mois et, si nous nous sommes résolus aujourd'hui à entretenir les lecteurs de l' « Echo de Paris » du « Malaise Alsacien », c'est que nous avons senti qu'il fallait enfin parler... parce que la presse d'outre-Rhin se charge de clamer l'affaire dans toute l'Europe et que nous avons eu la preuve certaine que l'étranger commençait à parler sérieusement de la « Question d'Alsace ».

LA CAMPAGNE DU MAROC

Le Journal des Débats :

Il faut prendre garde cependant à la situation présente dans le camp d'Abd-el-Krim. On sait, depuis un mois, que le ravitaillement en vivres des tribus riffaines est des plus précaires. Ne serait-il pas tentant pour le roghi de permettre des soumissions de tribus qui, après s'être nourries grâce à notre appui pendant l'hiver, seraient toutes disposées à repartir en dissidence au printemps prochain ? Le seul moyen de parer à ce danger est d'exiger des nouveaux soumis le versement d'amendes de guerre et d'un nombre d'armes proportionnel à leur population. On peut se demander s'il est suffisant que les 2.300 familles Senhadja, dont on annonce la soumission, aient versé deux mitrailleuses. Le chiffre paraît restreint.

Le Socialisme et l'Agriculture

Quelques bons apôtres socialistes se répandent dans nos campagnes et affirment que le petit propriétaire n'a rien à craindre de l'avènement du socialisme.

En agissant ainsi, ils obéissent à un mot d'ordre semblable à celui donné par l'*Humanité*, dans son numéro du 28 mai 1920, et proclament : « Il y a des choses à dire aux paysans et d'autres à ne pas leur dire ».

Ce que les socialistes disent dans les campagnes, c'est que les grands domaines doivent disparaître ; ce qu'ils ne disent pas, c'est que les Congrès socialistes et les chefs socialistes ordonnent la disparition des petites propriétés comme des grands domaines. Il en résulte que l'intérêt de tous les propriétaires, (petits et grands), est de se liguer contre leur ennemi commun : le socialisme.

PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Région Parisienne. — **Temps couvert avec pluies suivies d'éclaircies et d'averses. Vent de sud-ouest à ouest, assez fort en fin de journée. Température stationnaire ou en légère hausse. Température + 4°.**

Région du Centre. — **Mêmes prévisions. Température + 3°.**

Massif Central. — **Mêmes prévisions. Température + 3°.**

Les Sports

ASSOCIATION

C. S. DE CHANTELLE (1) CONTRE STADE GANNATOIS (1)

Le Stade Gannatois recevra aujourd'hui dimanche sur son terrain, route de Charmes, la première équipe de Chantelle.

CLUB SPORTIF NIVERNAIS (1) CONTRE ASSOCIATION SPORTIVE DES ATELIERS DE VAUZELLES (2)

Le match aura lieu sur le terrain du cercle, à 14 heures. Sont convoqués à 13 heures au vestiaire, les joueurs suivants : Vacher, Dumay, Echeinlerger, Trésorier, Auioire (cap.) ; Petit, Dansard, Sellier, Faure, Hilert (1) et Ribert (2).

SPORTING CLUB TCHECO-SLOVAQUE

L'équipe première du Sporting Club Tchéco-Slovaque a joué sur son terrain un match amical contre la jeune Union Sportive de Perrecy-les-Forges. Le terrain était presque impraticable et la pluie étant survenue au cours du match, celui-ci dut être arrêté après 25 minutes de jeu alors que le onze tchéco-slovaque menait par 3 buts à 0.

Aujourd'hui dimanche le S. C. Tchéco-Slovaque se rendra à Blanzy pour matcher l'Union Sportive Blanzynoise, champion de Saône-et-Loire 1925.

ETOILE MORVANDELLE CONTRE MILICE AUTUNOISE

Aujourd'hui dimanche, les deux équipes de l'Etoile Morvandelle se rencontreront à Autun, à 14 heures, avec les similaires de la Milice Autunoise.

LA FRATERNELLE NOGENTAISE CONTRE L' U. S. GIENNOISE

Aujourd'hui dimanche la deuxième équipe de la Fraternelle Nogentaise rencontrera à 14 h. 30 sur le terrain de la Scierie l'équipe des Vétérans de l'Union Sportive Giennoise.

MORVAN SPORTING CLUB DE PARIS BAT LUZY PAR 2 A 1

La pluie battante enleva le gros intérêt qu'on attendait de cette partie, que l'arbitre fut dans l'obligation d'écourter.

En première mi-temps, les Parisiens, favorisés par le grand vent, marquent 2 buts. Luzy arrive à remonter et marque à son tour.

Après le changement de camp, Luzy domine, mais rien n'est plus marqué.

Le terrain devenant impraticable, le jeu est arrêté après 20 minutes sur le score de 2 à 1.

UNE VICTOIRE DU F. C. MOULINOIS

Vendredi, à Thiers, F. C. Moulinois (mixte) bat Vaillante par 2 buts à 1. Partie jouée sur un terrain glissant. Moulins présente cinq équipiers et la Vaillante renforcée par Michel est privée pendant la première mi-temps de son gardien de but. Moulins domine le plus souvent et marqua deux fois par Calatayund, cependant qu'en deuxième mi-temps, Sabatier sauvait l'honneur pour les locaux.

RUGBY

Une grande journée de rugby à Vichy

Aujourd'hui, à 14 heures, sur le terrain de la ferme Bord : le Club Nautique rencontrera le C. A. Briviste.

Voilà sûrement une belle partie. Brive possède un quinze de classe de première série, classé en division d'honneur. Il vient d'être défait honorablement par le S. A. M. Limoges, dont la réputation n'est plus à faire (3 à 0) en championnat du Limousin.

Nos locaux devront serrer les dents pendant 80 minutes pour résister à une telle équipe. Mais le courage ne leur manque pas, et ils sont capables de nous surprendre encore. Nous sommes assurés d'assister à une belle partie de hand-ball, et ce sera un beau match d'entraînement pour notre Club, qui doit rencontrer Brioude dimanche prochain, à Clermont, en finale de championnat 3e série.

LE DIMANCHE SPORTIF AU CREUSOT

Aujourd'hui dimanche, au Parc des Sports, match de rugby entre les équipes premières de l'Olympique de Paris et du Club Olympique Creusotin. Coup d'envoi à 14 h. 30. Arbitre, M. Meslet, du comité de Paris.

U. S. V. (1) CONTRE STADE CLERMONTOIS RESERVE

A 14 h. 30, au tir aux Pigeons, encore une belle rencontre ; car les réserves du Stade Clermontois ont une indiscutable valeur. Nos locaux auront à s'employer s'ils veulent vaincre.

En lever de rideau : U. S. V. (2) contre C. S. Commentry (1).

LES RENCONTRES DU F. C. MOULINOIS

A Moulins

Aujourd'hui dimanche, à 14 heures 30, au Pré Bercy, F. C. Moulinois (2) contre U. S. Montluçonnaise (2).

M. Pierre Lacarin arbitrera cette partie au cours de laquelle les fecemistes entendent s'imposer dans le jeu ouvert.

L'équipe moulinoise sera formée parmi les éléments suivants qui sont convoqués à 13 h. 45 aux vestiaires :

Thobois, Louis Drure, Depalle, Roger, Morand, Jean Drure (capitaine), Laporte, Morin, G'achet, Boboui, Déchaume, Gourdet, Duguet, Nuguet, Gaucher, Bellavoine, Thévenet.

En lever de rideau, à 13 heures, F. C. Moulinois (3) contre F. C. de Digoin (2).

Au match aller, les jeunes damiers furent battus par 6 points à 0. Ils veulent en appeler de ce résultat et entendent démontrer devant leur public leur réelle valeur naissante.

Sont convoqués à 12 h. 30 au Pré Bercy : Gros, Landon, Palleaux, Guichard, Francis Peltier, Caillaux, Clairet, Lassard, Myoux, Meilheurat, Genoux, Pierre Pelletier, Gominet, Bernard, Villa, X..., Gaucher, Deveaux, Pompidou.

A Clermont-Ferrand

L'équipe première des damiers se rendra aujourd'hui à Clermont-Ferrand pour y rencontrer l'équipe correspondante du Stade Clermontois.

L'équipe moulinoise sera formée parmi les éléments suivants : Glad, Delesculier, Capy, Auberger, Fugier, Demanèche (capitaine), Tamain, Roger A'amartine, Guillaumin, Guillot, Duverne, Bellavoinne, Charpy, Defournioux, Microbe, Claude Alamartine, Cluzel.

ATHLETISME

Ligue de Bourgogne d'Athlétisme. — Le bureau de la Ligue se réunira aujourd'hui dimanche, à 11 heures du matin, au café de Paris, salle [illegible] Stade Dijonnais, à l'occasion de la Coupe [illegible]encouragement qui se disputera ce jour-[illegible]s la capitale de la Bourgogne.

CYCLISME

LE PREMIER PAS DUNLOP EN 1926

La société Dunlop vient d'établir le règlement de sa grande épreuve cycliste annuelle « Le premier pas Dunlop » pour 1926.

Cette nouvelle sera certainement accueillie avec une vive satisfaction dans toutes les régions de la France où déjà depuis plusieurs mois les jeunes coureurs s'entraînent en vue de participer à cette compétition formidable qui est certainement la plus importante épreuve cycliste qui ait jamais été mise sur pied en faveur des jeunes débutants.

Nous rappelons que le premier pas Dunlop est une épreuve ouverte à tous les jeunes coureurs débutants non licenciés.

Elle est organisée avec le concours et sous les règlements de l'Union vélocipédique de France et de ses comités départementaux.

Le premier pas Dunlop se disputera dans toute la France et l'Afrique du Nord et comprendra : 85 éliminatoires en mars et avril 1926 15 demi-finales en avril et ami 1926, avec finales à Paris et à Alger le jeudi 13 mai (fête de l'Ascension).

Les dix premiers de chaque éliminitoires seront qualifiés pour les demi-finales.

Les cinq premiers de chaque demi-finale seront qualifiés pour la finale.

Les premiers des épreuves départementales, régionales et de la finale se verront attribuer les prix sous forme de médailles et de boyaux.

Le premier de chaque demi-finale recevra de la société des grandes marques françaises de cycles, une bicyclette en service pour la saison 1926.

Les frais de déplacement des coureurs venant disputer les demi-finales et la finale seront remboursés par les soins de la société l'Union.

Nous aurons du reste l'occasion de revenir sur cette importante épreuve et de tenir nos lecteurs au courant des dispositions particulières de son règlement.

Des exemplaires du règlement illustré, des affiches comportant le tableau récapitulatif des éliminatoires et leurs dates, seront distribués dans toute la France à partir du mois de janvier prochain par l'intermédiaire des succursales Dunlop, des comités départementaux de l'U. V. F. et des clubs cyclistes de France.

Les jeunes coureurs que cette épreuve intéresseraient n'auront donc qu'à s'adresser pour de plus amples détails, à partir du mois de janvier, au Comité départemental de l'U. V. F. du département où ils résident.

UNION CYCLISTE MOULINOISE

Les coureurs sont priés de venir signer leur demande de licence pour l'année 1926, et retirer le calendrier des courses officielles pour la même année, aujourd'hui dimanche, de 10 heures à midi, au siège social, café Barthélemy.

ESCRIME

SOCIETE D'ESCRIME DE MOULINS

En vue de permettre aux membres de la société, qui se trouveront à Moulins à l'occasion des fêtes de Noël et du jour de l'an, de participer à la prochaine poule mensuelle d'entraînement, celle-ci sera tirée aujourd'hui dimanche, au lycée Banville, à partir de 9 heures du matin, au lieu du premier dimanche de janvier, comme il en avait été précédemment décidé.

Nous rappelons que les membres honoraires sont invités à asssiter aux assauts.

LES COURSES

SAMEDI A VINCENNES

Prix de Saint Denis. — 1. Antipile, F. Levesque ; 2. Ange Gardien, L. Dumontier ; 3. Wagram, R. de Wazières.

Pari mutuel : 206,50 et 64,50 ; 44 et 19 ; 103,50 et 61,50 ; 32 et 16,50.

Prix de Tulle. — 1. Verte Feuille, F. Caldas; 2. Vardar, Ed. Beauvois ; 3. Veinard II, Cl. Dupuis.

Pari mutuel : 74 et 46 ; 21,50 et 10,50 ; 18,50 et 8 ; 15,50 et 7,50.

Prix d'Anjou. — 1. Argers, T. de Cabanes ; 2. Auréole II, F. Boussely ; 3. Antigone V, H. Cérau-Maillard.

Pari mutuel : 59,50 et 31 ; 20 et 8,50 ; 15,50 et 8,50 ; 15 et 7.

Prix de Laon. — 1. Tzigane, Ed. Beauvois ; 2. Tourny, A. Forissier ; 3. Urugay, Mlle Krauss.

Pari mutuel : 30,50 et 15 ; 15,50 et 7,50 ; 20,50 et 9,50 ; 24,50 et 12,50.

Prix de Saint-Quentin. — 1. Tarte, J.-B. Jeanroi ; 2. Uléa, C. de Wazières ; 3. Toinette, L. Daluras.

Pari mutuel : 148,50 et 73,50 ; 25,50 et 15 ; 16 et 9,50 ; 14,50 et 7.

Prix de Bourgogne. — 1. Volga II, J. Gravonil ; 2. Templier, G. Bourgois ; 3. Vancouver, D. Choffin.

Pari mutuel : 99 et 82 ; 35,50 et 21,50 ; 31 et 15,50 ; 66 et 31,50.

REVUE SCIENTIFIQUE ILLUSTREE

Notes et Actualités : *Physique* : Spectres de Rayons gamma des Substances radio-actives. — *Chimie physique* : Les différents Types de Liaisons chimiques. — *Biologie* : Sur l'Appareil respiratoire et la Respiration des Invertébrés.

ALLIER

Aujourd'hui aura lieu à Vichy la pose de la première pierre de l'église Saint-Blaise

Le joli rêve du bon curé Robert, qui officie depuis quatorze ans dans la petite église du Vieux Vichy, se réalise enfin. Grâce à une importante souscription publique, une nouvelle église Saint-Blaise va s'élever à côté de cette modeste maison de Dieu, aux murs moussus, pleine de souvenirs, qui demeurera comme pour rappeler non pas l'histoire d'un quartier, mais celle d'une ville, d'une grande cité.

Vichy avait grandi, grandi et l'église Saint-Blaise était restée toute petite : elle demeurait comme un anachronisme au milieu de ces vieilles maisons qui se sont modernisées.

Son histoire ? Certes, il est bien difficile de la préciser dans les âges. Il est probable qu'elle fut construite sur l'emplacement du château des ducs de Bourbons.

Avant l'époque désastreuse des guerres de religion, outre l'église paroissiale qui était située hors de la ville, au lieudit le Moutier, la petite ville de Vichy possédait la chapelle de Saint-Blaise, annexe de l'église paroissiale, la chapelle Saint-Michel, du château des Bourbons, la chapelle Saint-Nicolas et la chapelle de l'Hôtel-Dieu. Les deux premières, très rapprochées l'une de l'autre, occupaient à peu près l'emplacement de l'église actuelle de Saint-Blaise.

Après les guerres de religion, la paroisse de Vichy demeura longtemps privée d'une église convenable. Ce fut le curé Joseph Mareschal qui réédifia l'église Saint-Blaise vers la fin du dix-septième siècle et dans les premières années du dix-huitième.

Le corps du curé Mareschal repose au milieu du chœur de Saint-Blaise, sous une modeste pierre tombale, où se lit l'épitaphe latine dont voici la traduction : « Ici repose Maître Joseph Mareschal, recteur de Vichy, abbé de Montpeyroux, dont la piété singulière et le zèle ont construit cette église. Chéri de tous, il mourut le 15 juillet 1725, âgé de 74 ans. Qu'il repose en paix ».

L'œuvre du curé Mareschal avait été considérable. Il ne s'était pas seulement occupé de la construction de son église, mais il avait donné des écoles à sa paroisse et contribua beaucoup aux premiers progrès de l'hôpital, qui était à son berceau.

Après le curé Mareschal, le curé Pierre Delarbre, dont le grand nom est à retenir.

Mais vers le 10 novembre 1793, la petite église de Vichy fut dévastée, et le culte catholique ne fut publiquement restauré à Vichy qu'en 1801.

Grâce au zèle de l'abbé Portier, bien secondé dans sa tâche par ses dévoués paroissiens, le sanctuaire qui avait été profané en 1793 fut restauré.

L'empereur Napoléon III vint à Vichy pour la première fois le 4 juillet 1861. Une supplique lui ayant été adressée par l'abbé Dupeyrat, le 2 juillet 1865, l'église Saint-Louis et son presbytère étaient construits. La ville de Vichy fut divisée en deux paroisses : mais la nouvelle église Saint-Louis conserva des rapports de filiation vis-à-vis de l'église mère, rapports qui tendent de plus en plus à disparaître.

A la suite de l'érection de la paroisse Saint-Louis, les ressources de celle de Saint-Blaise diminuèrent considérablement.

En 1871, l'antique église était toute délabrée et le presbytère tombait en ruines. Le conseil municipal prit une délibération en vue d'un seul curé, à Saint-Louis, et décida la vente de la cure Saint-Blaise. Tout le clergé du diocèse protesta, et ce sacrilège ne fut pas mis à exécution grâce aux efforts de l'abbé Crouzier qui ne put réaliser son idée de la reconstruction de l'église, mais qui réussit à la faire restaurer en 1885. En 1890, la reconstruction du presbytère fut faite.

A l'histoire de l'église Saint-Blaise est intimement liée celle de sa vierge : La Vierge noire.

Cette statue est très ancienne, est il est impossible d'assigner une date à son origine. Considérée comme miraculeuse, elle aurait existé dans la chapelle des ducs de Bourbon. Lors de la reconstruction de l'église Saint-Blaise, en 1715, elle fut transportée à la chapelle de l'Hôtel-Dieu, où elle demeura pendant les travaux.

La piété des fidèles a toujours eu pour cette image de Notre-Dame la plus grande vénération. La reine Marie Leczinska demanda des prières à la madone de Vichy.

La Notre-Dame de Vichy échappa par miracle aux vandalismes de l'époque de la Terreur.

Le progrès de la dévotion à Notre-Dame fut considérable pendant le ministère de M. Dupeyrat.

La lampe en argent toujours allumée devant le tabernacle, et l'encensoir d'argent, dont on se sert pendant les cérémonies religieuses, sont les dons de la duchesse d'Angoulême.

Déjà en 1818, le duc, son époux, avait offert l'ostensoir en vermeil qui existe encore et qui porte son nom gravé au-dessous d'un médaillon représentant Saint-Louis prosterné devant la couronne d'épines.

Telle est, en raccourci, l'histoire pleine de tourments de l'église Saint-Blaise et de sa Vierge-Noire.

A côté des noms de Claude Mareschal, Dupeyrat, Paul Crouzier, il est équitable d'y joindre désormais celui du curé Robert.

Ce projet de la nouvelle église Saint-Blaise est l'œuvre de M. Chanet, l'architecte vichyssois auteur du nouvel hôtel de ville. — A gauche : la vieille église Saint-Blaise

VICHY

LA CONFERENCE-CONCERT DES AMIS DES ARTS EST RENVOYEE

Un certain nombre de nos camarades musiciens, ne pouvant prêter leur concours aujourd'hui, la conférence-concert qui devait avoir lieu à cette date est renvoyée au 31 janvier.

« L'APERO DES AMIS DES ARTS »

Au cours de sa dernière assemblée, la Société des Amis des Arts du Bourbonnais a décidé d'organiser une réunion mensuelle, qui aura lieu tous les premiers samedis du mois, dans un salon du « Gambrinus », mis aimablement à la disposition de la Société, de 17 à 19 heures.

Tous les membres sont invités à la première réunion qui aura lieu le samedi 2 janvier 1926.

Bureaux de la mairie. — A l'occasion du nouvel An, les bureaux de la mairie seront fermés les vendredi 1er janvier et samedi 2 janvier 1926.

Néanmoins, une permanence sera organisée ces jours-là, le matin seulement, aux bureaux de l'état civil et des retraites ouvrières.

VARENNES-SUR-ALLIER

ENQUETE DE « COMMODO ET INCOMMODO »

M. le directeur de la société anonyme des pétroles « Jupiter » ayant formulé une demande à l'effet d'établir, dans un terrain avoisinant la voie ferrée, un dépôt de 80.000 litres d'essence, la mairie a ordonné une enquête.

Jusqu'au 10 janvier prochain, les protestations ou réclamations seront reçues à la mairie de Varennes, de même que les observations des habitants de Paray-sous-Briailles, compris dans un rayon de 2 kilomètres, à compter de l'endroit où serait établi ce dépôt d'essence.

YZEURE

Etat civil :

Naissance. — Yves Sénécale, rue Lenôtre.

Publications de mariages. — Jean Gouby, employé de chemin de fer, rue de la République et Albertine Besse, à Moulins ; Baptiste Blanchet, sous-lieutenant au 22e régiment d'aviation, et Marguerite-Marie Soler, à Châteauroux (Indre).

Décès. — Philippe Mangin, 84 ans, veuf de Louise Glachet, rue Ampère ; Marie Vaudelin, 55 ans, épouse Monciaud, rue Lenôtre ; Jean Lavergne, 72 ans, époux de Jeanne Mendy, au bourg.

CHEMINS DE FER DE PARIS A ORLEANS ET DU MIDI

Relations rapides et directes entre Paris-Quai d'Orsay et Barcelone par Limoges Toulouse-Narbonne.

Billets directs simples d'aller et retour (1re, 2e, et 3e classes).

Aller : rapide, départ Paris-Quai d'Orsay 17 heures 00. (wagons-lits et voitures directes 1re et 2e classes de Paris à Port-Bou. Wagon-restaurant de Paris à Chateauroux). Arrivée Barcelone 12 h. 55 (voitures de luxe sur le parcourt espagnol) ou 15 h. 26 (en 2e classe).

Express : départ Paris-Quai d'Orsay 21 h. 15 (wagon-lits et voitures directes toutes classes de Paris à Port-Bou). Arrivée Barcelone 19 h. 20 (1re et 3e classes sur le parcourt espagnol).

Express : départ Paris-Quai d'Orsay 10 h. 08 (toutes classes et wagon-restaurant de Paris à Toulouse). Arrivée Barcelone 7 h. 55 (1re et 3e classes sur le parcourt espagnol).

Retour : rapide, départ Barcelone 15 h. 10 (voitures de luxe sur le parcourt espagnol) ou 12 h. 05 (en 2e classe). Arrivée Paris-Quai d'Orsay 10 h. 55. (wagon-lits et voitures directes 1re classes de Cerbère à Paris. Wagon-restaurant de Châteauroux à Paris).

Express : départ Barcelone 5 h. 40 (2e et 3e classes) ou 10 h. 00. (1re et 3e classes sur le parcourt espagnol). Arrivée Paris-Quai d'Orsay 8 h. 54 (wagon-lits et voitures directes toutes classes de Cerbère à Paris).

MOULINS

L'arbre de Noël des pupilles de la nation

Comme chaque année, sur l'initiative de l'Association des mutilés, veuves et ascendants adhérents à l'A. G. M. G., et des associations d'anciens combattants de Moulins et d'Yzeure un arbre de Noël avait été organisé pour les pupilles de la nation subventionnés des deux communes.

Plus de cent orphelins de guerre assistaient à cette fête de famille qui a eu lieu jeudi à l'Université populaire à 14 h. 30.

Après une distribution de friandises et d'oranges aux pupilles, M. Robert Perraut, président de l'A. G. M. G., fit procéder au tirage au sort pour l'attribution des forts jolis jouets qui étaient offerts aux pupilles.

C'était un plaisir de voir s'illuminer de joie le visage des enfants, emportant qui une trottinette, qui, une chambre de poupée.

M. Baudron, président de la section cantonale des pupilles, remercia au nom des enfants, l'A. G. M. G. et les anciens combattants de l'initiative prise. De leur côté, les Associations tiennent à exprimer leur reconnaissance à la commission de l'Arbre de Noël, particulièrement à Mmes Parteau et Richard, et à MM. Raynard et Ville, ainsi qu'à Mmes Messonet et Forestier, de l'Office des pupilles, qui se sont tous ingéniés pour donner un joyeux Noël aux orphelins de guerre.

Le concours agricole

La Société d'agriculture de l'Allier, rappelle aux intéressés que les inscriptions à son concours de février prochain seront reçues jusqu'au 1er janvier 1926, dernier délai.

Adresser les demandes à M. le secrétaire général de la société 1 bis, rue des Tanneries, à Moulins.

Compatriotes. — Dans la liste des récompenses de l'exposition des Arts Décoratifs, nous relevons les suivantes :

Groupe I, classe 1 (architecture) : médaille d'or à M. Calfione ; classe 2 (pierre) : médaille d'argent, au même.

Groupe II, classe 7 (ensemble de mobilier) : diplôme d'honneur à MM. H. et A. Barberis.

Finances. — MM. Bory, Guignard, Gaillot, Colas, Perrin et Gravil ont été admis au concours pour l'emploi de commis stagiaire de trésorerie générale et de recette des finances.

Arrestation. — Gilbert Tardivon, 40 ans, verrier, habitant rue de Refembre, a été arrêté hier, vers 11 heures par la police, en vertu d'un mandat de M. le juge d'instruction de Nevers, qui le recherchait pour vol, complicité et recel, délits remontant au 24 août dernier. Il sera transféré prochainement à Nevers.

Le temps. — Hier, pluie, temps doux. Le thermomètre indiquait à 7 h. 8° ; à midi 10° ; maxima, 7°6 ; baromètre 758 mm.

Trouvailles. — Il a été trouvé par Mlle Gueurlet, 50, rue de Paris, une écharpe ; par M. Laniret, rue François-Péron, une pompe de bicyclette ; par Mlle Guillaneuf, 22, rue de Villars, un chapelet.

Gendarmerie. — La médaille militaire est décernée aux chefs de brigade de gendarmerie Pierre Bardot, de Bellerive ; Louis Lanne, de Chevagnes ; Jean Guillot, d'Ebreuil et aux gendarmes Jean Coutière, Gilbert Giraudet, de Montluçon ; Louis Brunet, de Lapalisse.

Pharmacies de garde. — Le service de garde sera assuré aujourd'hui dimanche, par les pharmacies Chanal, avenue Théodore-de-Banville, et Lhostal, place d'Allier.

GANNAT

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Joseph Castaudet, 46 ans, liquoriste à Vichy, est condamné pour coups et blessures à 50 fr. d'amende avec sursis.

— Jean Lavermer, chauffeur chez M. Bureile, de Broût-Vernet, se voit condamner à 50 francs d'amende pour avoir écrasé un chien.

— Fraisse, parqueteur à Saint-Etienne, prévenu d'avoir, par négligence, inattention ou inobservation des règlements, involontairement causé des blessures à Mlles Montel et Grange, se voit condamner à 50 francs d'amende.

— Antoine Séramy, marchand de bestiaux à Jenzat, pour faux témoignage, et avoir suborné deux témoins, est condamné à 1 an de prison avec sursis et 2.000 francs d'amende. Les deux témoins se voient eux-mêmes condamner à 3 mois de prison avec sursis et 100 francs d'amende.

MONTLUCON

Une affaire de coups. — Denis Martel, 47 ans, apercevant rue des Forges le rempailleur Alphonse Ernest, qui lui devait une petite somme, la lui réclama. En guise de paiement le rempailleur frappa Martel de deux coups de poings à la figure.

Arrêté par les agents, il fut conduit au commissariat central.

Frappé par son neveu. — M. Antoine Castian, 60 ans, ouvrier d'usine à Désertines, a été frappé d'un coup de poing par son neveu Morlon. Plainte a été déposée.

Etat civil :

Mariages. — Michel Favre et Simone Brocheton ; Léon Bezon et Françoise Lalande ; Victor Jacques et Renée Bourbe ; Henri Bernard et Jeanne Bourgeois ; Jean-Marie Forest et Jeanne Gauvin ; Victor Pitaiot et Berthe Cajat.

Décès. — Jean Ducout, 70 ans, rue Bréda.

Accident du travail. — Gabriel Petauton, 29 ans, Dunlop, plaie temporaire gauche.

SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE

La fête de Noël. — La fête de Noël a été célébrée d'une manière parfaite dans notre vieille cité. La Messe de Minuit avait attiré beaucoup de monde, malgré le temps peu engageant. L'assistance recueillie a été charmée par la « Chorale » qui a exécuté la « Messe à 2 voix » de Gounod. Les nombreuses communions ont été une attestation de la vitalité de la foi religieuse en notre paroisse.

A la grand'messe, outre la Chorale qui a fait entendre des fragments de messes de différents auteurs modernes, la Lyre de Saint-Pourçain a brillamment exécuté la « Légende de Noël » de Kelsen. Le sermon sur la question sociale a été également très apprécié. Le soir, au salut, les assistants ont eu le plaisir d'entendre « l'Adeste fideles » de Novello et le motet « O Magnum Mysterume » de Vittoria.

Pharmacie de garde. — Le service de pharmacie d'aujourd'hui dimanche 27 décembre, sera assuré par la pharmacie Couchonnet, boulevard du Cours.

Lyre de Saint-Pourçain. — Le concert offert par la Lyre de Saint-Pourçain à ses membres honoraires aura lieu aujourd'hui dimanche, à 8 h. 30 précises, salle du théâtre municipal. Ouverture des portes à 8 heures.

Pour les Chevaliers de la Gaule. — La société de pêche à la ligne « La Sirène » vient d'immerger dans ses cantonnements en amont et en aval du pont de Saint-Pourçain, environ 5.000 alevins de carpes, tanches, etc. Voilà de belles pêches en perspective pour les amateurs nombreux de notre localité.

CHEMIN DE FER P.-L.-M.

Une nouvelle station dénommée Billy-Marcenat, située entre les gares de Crechy et de Saint-Germain-des-Fossés, sur la ligne de Paris à Clermont, sera ouverte au public, le 10 décembre prochain.

Elle sera desservie par les trains de voyageurs ci-après :

Direction de Saint-Germain-des-Fossés : trains 1.103 à 8 h. 11 ; 1.075 14 h. 53 ; 1.115 20 heures 50.

Direction de Moulins : trains 1.092 à 7 h. 44 ; 1.128 à 14 h. 57 ; 1.056 à 18 h. 47.

Cette station sera ouverte au service des bagages, chiens et articles de messageries, y compris les denrées, finances et valeurs, dont le poids n'excède pas 100 kilos par colis : les expéditeurs et destinataires seront tenus d'aider à la manutention.

NIÈVRE

NEVERS

La Loire est en crue

Depuis plus de quarante-huit heures, sans le moindre répit, la pluie tombe... Nous avons eu un Réveillon mouillé, un jour de Noël dans la « flotte » et un lendemain de fête dans le « lac ». Beaucoup d'eau passe sous le « pont » octroyé à leur personnel par nos administrations, à l'occasion de Noël. Hélas ! Sous le pont de Loire beaucoup d'eau passe également. Et voici que le fleuve se met, délibérément, au premier plan de l'actualité... Il a aujourd'hui son premier bulletin de la saison.

Le service des Ponts-et-Chaussées nous a en effet communiqué les renseignements suivants :

La Loire est actuellement en crue par suite de la montée de ses affluents. Les cotes d'hier samedi laissent supposer que les hauteurs ci-après pourraient être atteintes, savoir :

Decize, 3 m. 10 le 27 décembre, vers 8 heures;
Nevers, 2 m. 15, le 27 décembre, vers 20 h.
Bec-d'Allier, 1 m. 70, le 27 décembre vers 22 h.
Fourchambault, 2 m. 25, le 28 décembre, vers 1 heure.
La Charité, 1 m. 70, le 28 décembre, vers 8 h.
Pouilly, 1 m 40 le 27 décembre, vers 12 h.
St-Thibault, 1 m. 85, le 28 décembre vers 14 h.
Cosne, 1 m. 65 le 28 décembre, vers 16 h.
Châtillon-sur-Loire, 2 m. 10, le 28 décembre, vers 23 heures.

Ces cotes ne sont que provisoires et de nouvelles prévisions pourront être établies aujourd'hui si les renseignements de l'amont le justifient.

LA FETE DES POILUS NIVERNAIS « DE PARIS »

La section des poilus nivernais de Paris, avait organisé le dimanche 20 décembre, sa première fête annuelle, qui disons-le tout de suite, fut des mieux réussies.

A midi, un banquet fort bien servi réunissait dans un des salons du restaurant Coquet, 80, boulevard de Clichy, une cinquantaine de poilus nivernais dont plusieurs étaient accompagnés de leurs dames.

La plus franche cordialité n'a cessé de régner pendant le repas.

Au dessert, les camarades Johan, vice président de la fédération des poilus nivernais, et G. L. Desnoyers, président de la section de Paris, exposèrent successivement en deux discours très applaudis l'œuvre des poilus nivernais, et le but de la section de Paris.

Après le banquet, un public sympathique — où l'élément nivernais était en majorité — envahit la salle de bal qui fut bientôt archi-comble et une matinée dansante très animée, termina cette première fête de la façon la plus heureuse.

MAJESTIC-PALACE

Dimanche 27 décembre, changement complet de programme, music-hall et attractions nouvelles.

AVIS. — La Direction de Majestic informe le public que, devant le succès remporté par le petit Robert, le plus jeune virtuose du monde, cet artiste figurera encore au programme d'aujourd'hui dimanche 27 décembre, à chaque représentation.

Trouvailles. — Réclamer à M. Pierre Geoffroy, à Varennes-les-Nevers, un sac à provisions ; M. Bienfait, employé chez M. Mercier, négociant, rue du Rempart, un chapeau de feutre de dame ; M. Perret, 2, rue Jules-Renard, un sac à main ; au bureau de police, trois billets de banque et un cache-nez ; M. André Sourd, fermier au domaine des Sables, rue de la Bagatelle, un porte-monnaie contenant une petite somme ; Mlle Cavana, 7, rue d'Auvergne, un gant de dame ; Mme Joly, 30, rue de Fourchambault, un parapluie de dame.

Ivresse. — Hier matin, à 9 heures, Claude Couzot, 38 ans, manœuvre à Nevers, étant en état d'ivresse, pénétra dans le restaurant Siméon, rue des Boucheries, où l'agent Lécole prenait son repas, et l'invectiva grossièrement. Cet agent a appréhendé l'ivrogne et l'a déposé à la chambre de sûreté.

Ce soir, à CINÉ-PARC, matinée et soirée
les deux dernières représentations du très beau film
FANFAN-LA-TULIPE

Clos Saint-Joseph. — La fête de l'arbre de Noël aura lieu aujourd'hui dimanche, à 16 heures. Tous les enfants des familles du Clos sont invités à y participer.

Mariage. — Le 3 décembre, a été béni dans la plus stricte intimité, à l'église Sainte-Marie-des-Batignoles, à Paris, le mariage du Baron Gilles de Bougrenet de la Tocnaye avec Mlle Jeanne Dupin.

Et comme toujours,
LES PLUS BEAUX JOUETS
(caoutchouc et celluloïd)
SE TROUVENT CHEZ
TAILLET-GILBERT
7, rue Saint-Etienne, NEVERS

Le 26 décembre, ouverture de la librairie J. DENIS, 27, rue du Commerce, 27, Nevers. Fournitures pour écoles et bureaux. Impressions en tous genres ; papeterie, maroquinerie. A l'occasion des fêtes du Nouvel An, grand choix de volumes et articles fantaisies (Téléphone 5-57).

LE RÉVEILLON
du
« BOUT DE L'AN »
à
« LA PAIX »
avec son joyeux Jazz
GRAND SOUPER DANSANT
A partir de 11 heures
Retenir sa table dès maintenant

DECIZE

La Messe de Minuit. — La Messe de Minuit à Decize a été célébrée cette année avec un éclat tout particulier. Favorisée par le beau temps, une foule pieuse et recueillie était venue remplir la vieille église de Saint-Aré. Les chants furent exécutés sous la direction de M. Monnot, le distingué organiste de la paroisse, par les jeunes gens du Cercle Saint-Aré qui, se faisant entendre pour la première fois, dans l'enceinte sacrée, charmèrent les fidèles par l'ensemble parfait avec lequel ils exécutèrent les divers morceaux : « Le Sanctus » de Schvoobs et l' « Agnus Dei » de Glück.

Le célèbre cantique « Minuit Chrétien » fut chanté en chœur et fut goûté de tous. Pour finir un Noël ancien « Il est né, le divin Enfant », termina cette touchante cérémonie. Nos jeunes gens se firent entendre de nouveau à la grand'messe du jour, à la satisfaction générale.

CHEVENON

Il a été perdu dans les bois, près de Chevenon, un chien courant, forte taille, sous poil jaune, portant un collier au nom de M. ROBLIN, à Mouron (Nièvre).

Adresser renseignements à M. RICHARD, à Saint-Parize-le-Châtel (Nièvre).

CHATEAU-CHINON

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Ont été condamnés :

— Alexandrine Houillon, veuve Allemand, 57 ans, vannière ambulante, sans domicile fixe à deux jours de prison pour vagabondage.

— Marius Allemand, 19 ans, vannier ambulant, à deux jours de prison pour le même motif.

— Jules Larcin, 45 ans, chef de chantier à Montsauche; Maurice Lambert, 25 ans mécanicien, et Louis Bray, 24 ans, électricien, au même lieu, le premier 15 jours de prison et 100 francs d'amende par défaut, le deuxième 50 fr. d'amende et le troisième 100 fr. d'amende, pour vol de bois au préjudice de M. Claude Chaumien.

— Ernest Pilard, 22 ans, demeurant à Montsauche, 100 fr. d'amende, 116 fr. pour prix du permis général et 200 fr., prise du fusil ou représentation de l'arme, pour chasse sans permis et en temps prohibé.

— Fernand Perrodin, 19 ans, demeurant aux Valottes commune d'Alligny-en-Morvan, 100 fr. d'amende, 116 fr. prix du permis général et 200 fr. prix du fusil ou représentation de l'arme, pour chasse sans permis et en temps prohibé.

— Pierre Desbœufs, 54 ans, demeurant à Crieur, commune d'Aunay, 200 fr. d'amende 116 fr. prix du permis général, pour chasse sans permis avec engins prohibés.

— Louis Rault, 24 ans, demeurant à Savernoy, commune d'Annay, 100 fr. d'amende, 116 francs prix du permis général et 250 fr. prix du fusil ou représentation de l'arme pour chasse sans permis.

—Elie Verchère, 29 ans, demeurant à Paris, 104, rue Saussure, mécanicien chauffeur, un mois de prison, 100 fr. d'amende par défaut et confiscation de l'arme, pour menace verbale de mort sous condition et port d'arme prohibée.

Violences légères. — M. Jean Desmoulins, 71 ans, rentier à Fachin, a porté plainte pour violences sur sa personne contre Lucien Devoucoux, 25 ans, cultivateur aux Champbeaux, et Jean Lekin, 31 ans, cultivateur aux Buteaux.

Une bonne nouvelle pour les touristes et voyageurs qui passent dans notre ville. — Le chauffage central fonctionne à l'**Hôtel de la Poste**. F. DUCAUD, propriétaire (Télph. 6).

PREMERY

Perdu entre Giry et Prémery, deux crics de roulier. Prière aviser M. JOLIVET, Bois, à Prémery. Récompense.

CHER

BOURGES

La crue du Moulon

Après la pluie d'hier et de la nuit dernière, le Moulon a grossi subitement. La chaussée est coupée sous le pont du chemin de fer, près de l'avenue d'Orléans. Les habitants sont menacés.

LE GALA DES ORPHELINES AUX DAMES DE FRANCE

Une représentation de gala spécial sera donnée au Guignol Lyonnais des Dames de France, demain lundi 28 décembre, à 14 heures.

A cette séance assisteront les petites orphelines de la rue Molière, de la rue Bethune-Charost, de l'avenue de la Gare, les pupilles de la Nation.

Le public ne sera admis qu'aux représentations suivantes.

ELLE TOMBE D'UN TRAMWAY EN ALLANT AU BAL

Hier après-midi, vers 15 heures, la jeune Lucienne Gitton, 21 ans, habitant rue des Urbets, était montée dans un tramway pour se rendre à un bal. Elle se trouvait sur la plate-forme, lorsqu'à la hauteur du n° 59 de l'avenue Carnot, un mouvement brusque de la voiture lui fit perdre l'équilibre et elle tomba sur la chaussée. On s'empressa autour d'elle, on la transporta dans une maison voisine.

La malheureuse a été admise à l'Hôtel-Dieu.

ASSOCIATION OUVRIERE DES MUTILES ET VEUVES DE LA GUERRE

Les camarades sont invités à assister à la réunion générale extraordinaire qui aura lieu le mercredi 29 décembre, à 18 heures, au siège social.

Ordre du jour : nomination d'un délégué au Congrès Fédéral extraordinaire ; subvention, urgence.

Grivèlerie. — Hier soir, M. Geliot, débitant rue Viala, demandait le secours de la police pour expulser des jeunes gens. Vers 19 h. 30, en effet, ces jeunes gens, David, Chaperon, Michaud, âgés d'une vingtaine d'années, avaient refusé de payer les consommations et l'un d'eux avait même brisé une vitre.

Ce n'était qu'un pistolet... de paille. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, sortant du bal Guillemot deux ouvriers italiens, Scazzini et Camorali, ayant été pris à partie par des jeunes gens, le premier sortit de sa poche un pistolet. Une détonation retentit. L'agent de service accourut et conduisit Scazzini au poste. On constata que le pistolet n'était qu'un jouet en fer blanc. Procès-verbal a été dressé néanmoins pour tapage nocturne.

Le temps. — Température la plus basse de la nuit : 9° ; du jour, + 14° ; hauteur barométrique, 760.

Prévisions : La dépression des îles britanniques se déplacera vers l'Est. Continuation du régime pluvieux.

(*Observations de M. l'abbé Moreux, directeur de l'Observatoire de Bourges*).

Etat civil :

Naissance. — Odette Beze, cour Croix-de-Bois.

Décès. — Victorine Barboux, 74 ans, enclos des Bénédictins ; Marie Policard, 76 ans, à Beaulieu ; Madeleine Elie, 11 ans, rue Gambon ; Etienne Rivière, 87 ans, rue Taillegrain ; Marie Michel, 78 ans, rue de Crosses ; Jacques Bourregean, 84 ans, rue Fulton ; Clotilde Baron, 54 ans, rue Pareric ; Marie Léger, 65 ans, rue Gambon ; René Picard, 56 ans, rue Littré ; Florence Janson, 76 ans, rue de Juranville ; Louise Lecêtre, 65 ans, rue de C'asserat.

SANCOINS

Les méfaits de la tempête. — Sous la violence du vent, des tuiles et des ardoises ont été arrachées à de nombreuses couvertures, des arbres ont été arrachés.

Lundi, le jeune Lalande, 17 ans, employé chez M. Chamignon, suivait, vers 14 heures, le chemin du Vernat avec un chariot sur lequel il avait déposé ses effets. Après avoir fait plusieurs mètres, il s'aperçut que le vent les avait emportés.

Le docteur Martin informe sa clientèle que son cabinet sera transféré le 30 janvier 1926 dans la maison de M. Chéron, rue Rabutelle.

MODIFICATION DE L'HORAIRE DU TRAIN 450 DE SANCOINS A SAINT-AMAND

Sur l'initiative du conseil municipal de Neuilly-en-Dun et du syndicat des agriculteurs de la région de Sancoins, il a été obtenu que le train 450 quittant Sancoins à 14 h. 4 soit avancé de 2 h. 30 pour permettre un séjour suffisant à Saint-Amand et assurer la correspondance sur Paris qui sera la bienvenue pour les voyageurs du tronçon Sancoins-Laugère qui n'en ont qu'une seule en ce moment par le premier train matinal sur La Guerche.

Voici l'horaire très probable du train 450 pour le départ de Sancoins et l'arrivée à Saint-Amand sauf le mercredi où il serait à 13 h. 50 et le vendredi où il reste naturellement supprimé :

Sancoins : départ 11 heures 45 ; arrivée à Saint-Amand-Montrond, 13 h. 55.

LOIRET

GIEN

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil s'est réuni en séance extraordinaire et a pris les décisions suivantes :

— Le maire expose au conseil que divers crédits ouverts par le budget primitif de 1925 et le budget supplémentaire de 1925 sont devenus insuffisants pour faire face aux paiements des dépenses engagées ou à engager.

Le conseil aprpouve et décide que les sommes nécessaires seront prélevées sur les fonds disponibles de l'exercice courant.

— Remontage des horloges.

M. le maire fait connaître qu'à la suite de la délibération prise par le conseil municipal à la date du 15 novembre, il a demandé aux horlogers de la ville le prix annuel auquel ils consentiraient à faire le travail de remontage des horloges.

Le conseil après une longue discussion charge M. le maire de régler cette affaire au mieux

— Installation de l'électricité à l'abattoir et dans le logement du préposé principal.

Le conseil approuve le devis présenté par le maire et relatif à cette installation.

— Décide la mise en non valeur des quittances d'eau au noms des personnes ayant quitté la commune ou qui étaient imposé en double emploi.

— Balayage classes dans les écoles. Décide qu'à partir du 1er janvier 1926, les balayeuses de l'école de garçons et de filles toucheront 75 francs par mois au lieu de 65 francs

Décide également de créer un deuxième poste de balayeuse à l'école de garçons.

L'auxiliaire actuelle, Mme Nicolle, sera considérée comme titulaire du poste à partir du 1er janver 1926 et sera payée à raison de 75 fr. par mois.

— Vote de crédits destinés à indemniser en 1925 le maître chargé du corps complémentaire de garçons. Décide : que l'allocation de 500 francs par an accordée au maître du cours complémentaire, suivant délibération du 15 décembre 1925 lui sera payable à partir du 1er janvier 1926.

— Emet un avis favorable à une demande de sursis d'incorporation formulée par M. Boutroux, Pierre, classe 1923.

— Emet un avis favorable aux demandes de soutiens de familles formulées par des jeunes gens du deuxième contingent de la classe 1925 et du 1er contingent de la classe 1926.

MONTARGIS

Séance récréative. — Une séance récréative sera donnée par le pensionnat Saint-Joseph après-demain lundi 28 décembre, à 20 heures, salle du cercle Lavigerie, boulevard du Rempart.

Au programme : « Andromaque ». On peut se procurer des cartes chez Mme Ragon au prix de 4 fr. 3 fr., et 2 fr.

CHARMONT

Qui l'a tuée ? — M. Fulbert Gaudin, marchand de vins à Charmont, possédait une chienne de chasse qu'il estimait 1.000 francs. Or, ces jours derniers, on la lui ramena morte, le corps traversé par une balle.

M. Gaudin a porté plainte au parquet.

CORQUILLEROY

Atterrissage d'avion. — Jeudi soir, alors qu'il faisait déjà nuit, l'avion Bréguet, que pilotait l'aviateur Costes, un as de la guerre, est venu atterrir à proximité du hameau de la Folie. Cet atterrissage fut commandé par la nuit ; il s'est produit normalement.

COURTEMAUX

Etat civil :

Mariage. — André Biguet, et Marcelle Léger.

Collecte à un mariage. — Une quête faite au mariage Biguet-Léger a produit la somme de 51 fr. 50 destinée à l'entretien du monument aux morts.

COURTENAY

Services des pharmacies. — Aujourd'hui dimanche 27 décembre, la pharmacie de M. Besnault, place du Marché, sera ouverte toute la journée ; le vendredi 1er janvier, le service sera assuré par la pharmacie de M. Sinard, rue des Boucheries.

Mauvais traitements. — M. Laurent Barbesol, 49 ans, cultivateur aux Haies de la Ville, est prévenu de violences à l'égard de deux de ses fils : Marcel, 17 ans, et Lucien, 14 ans. Ces débats ont eu pour conclusion une condamnation à un mois de prison.

Etat civil :

Naissances. — Jacqueline Grandjean ; Julien Grandjean, rue de Villeneuve.

Publication de mariage. — Emile Gérard, et Renée Ledroit.

Décès. — Julie Combes, veuve Louveau, 82 ans, rue du Maréchal-Joffre ; Gustave Malfériot, veuve Paulin Rigonnot, 95 ans, à la Bernerie.

MIGNIERES

La baraque Adrian a disparu. — Au matin de Noël, le feu a détruit une baraque Adrian, édifiée dans la cour du restaurant Grégoire. Cette baraque servait de logement à divers ouvriers de l'usine d'engrais de Terre-Neuve. Ce serait l'un de ses ouvriers, Gustave Piré, qui par imprudence, aurait jeté sur le plancher une allumette non encore éteinte et aurait provoqué l'incendie.

On ne fut maître du sinistre que vers neuf heures un quart.

SAINT-HILAIRE-LES-ANDRESIS

Etat civil :

Publication de mariage. — Georges Bourson, et Fernande Nauguet.

Mariage. — Lucien Ménigault, et Berthe Guyot.

Collecte à un mariage. — A l'issue du mariage de M. Lucien Menigault avec Mlle Berthe Guyot, il a été fait une quête qui a produit la somme de 63 fr. 05. Cette somme a été affectée mi-partie à la caisse de l'entretien du monument, et mi-partie à la société de lecture « Les Amis de l'Ecole ».

VRIGNY-AUX-BOIS

Délit forestier. — Mme veuve Pignault, née Louise Dozias, constatait que dans un bois qu'elle possède au lieudit « Le Terrier », des chênes verts avaient été coupés, et la gendarmerie, au cours de son enquête, découvrit que pareil méfait avait été commis dans une propriété de M. Louis Guérin, notaire à Paris, maire de Courcy. L'auteur, Georges Percheron, 73 ans, avait été chercher du bois mort ; n'en trouvant pas, il s'était rabattu sur le bois vert et il ne fit aucune difficulté pour reconnaître le délit.

SAONE-&-LOIRE

Dans la nuit, à Uchisy une femme tombe d'un rapide

Son cadavre est retrouvé sur la voie

Chalon, 26 décembre (par télégramme de notre correspondant particulier). — Une femme de 30 à 35 ans est tombée du rapide qui passe à Uchisy à 3 heures du matin.

La malheureuse a eu les deux jambes sectionnées à la hauteur des cuisses. Lorsqu'on l'a retrouva sur la voie, elle avait cessé de vivre. Son identité n'a pu être établie.

CHALON-SUR-SAONE

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

Pour violences et coups de poing, un mois de prison à Charles Morlaix, 34 ans,

— 8 jours de prison et 55 francs d'amende pou vagabondage et défaut de carnet anthropométrique à Marc Chiffor, 25 ans, originaire du Canada.

— En sortant de prison, François Lucas, originaire du Morbihan, qui s'était offert un dîner dans un restaurant et qui n'avait pu payer, est condamné à 15 jours de prison.

— Pou avoir dérobé des bonbons à son patron, Louis Mave, 20 ans, est condamné à un mois de prison.

— Un mois de prison et 5 ans d'interdiction de séjour pour défaut de carnet anthropométique et vagabondage au Russe Bachinsky, 35 ans.

— Louis Berbelès, 28 ans, né à Libourne, acrobate, et Marguerite Pougin, 28 ans, née à Levallois-Perret, sont condamnés à 8 jours de prison pour infraction à la loi de 1912 sur les forains.

— Déjà condamnée 5 fois, Charlotte Courtier, 21 ans, née à Saint-Amand, qui a dérobé 4 chaises à l'église de Chantenoy-le-National, est condamnée à 4 mois d'emprisonnement.

— Jean Subrenat, 47 ans, ancien négociant, né à Bailleux, est poursuivi pour vol et pour s'être livré à des actes répréhensibles sur deux jeunes enfants de 11 et 14 ans.

Le tribunal condamne Subrenat pour vol à trois mois de prison et à 6 mois pour l'affaire de mœurs.

— Déjà condamné 13 fois, Paul Drevent, 42 ans, né à Uchizy, est condamné à 2 mois de prison pour vol au préjudice de M. Dodille, chiffonnier à Chalon.

— Jean Buecker, 41 ans est condamné pour abus de confiance au préjudice de M. Farisy, à 16 francs d'amende avec sursis.

— Le 5 septembre dernier, vers 17 h. 30, un cycliste de Bey, M. J.-M. Fort, 23 ans, cultivateur, fut renversé au croisement de la route nationale, par une auto conduite par M. Alphonse Patricot, 24 ans, de Chalon, qui est poursuivi pour homicide involontaire.

M. Patricot est acquitté et la partie civile condamnée aux dépens.

CONGRES AVICOLES ET VITICOLES

Le conseil paysan français organise un congrès, le dimanche 3 janvier 1926, à 14 heures, bourse du travail, quai des Messageries, à Chalon, pour la création d'une fédération de la région chalonnaise.

D'importantes questions y seront traitées, telles que celles des impôts nouveaux et des caves chalonnaises.

L'ordre du jour sera publié ultérieurement.

Tous les cultivateurs et vignerons de la région peuvent y assister.

La même réunion pour la région mâconnaise aura lieu le 17 janvier.

La crue de la Saône. — La Saône monte encore faiblement à Chalon, mais elle est en baisse dans son cours supérieur.

Dispensaire Lecourbe. — En raison des fêtes du nouvel an, le dispensaire sera fermé jusqu'au lundi matin 4 janvier.

Les consultations reprendront comme à l'ordinaire le mardi 5 janvier et jours suivants.

DENNEVY

Conseil municipal. — Dans sa dernière séance présidée par M. Roidot, maire, le conseil a pris les décisions suivantes :

— Avis favorable à une création de foire à Villeneuve-en-Montagne.

— Désignation, dans la commune, d'un nouvel emplacement comme lieu de distillation publique.

— Désignation de deux conseillers municipaux pour assister le maire le jour de l'adjudication de la vente et de l'élagage d'arbres communaux.

DIGOIN

Conférence. — Instructive et très goûtée fut la conférence donnée, salle Notre Dame, par M. Talvard, du B. S. de Paris.

Pendant près de 2 heures, le conférencier sut intéresser vivement l'auditoire en montrant à l'aide d'une éloquente documentation, combien funestes et ruineuses ont été les lois laïques. Leur origine maçonnique doublée d'inspiration allemande étant dénoncée, il fit clairement ressortir les déplorables conséquences de chacune d'entre elles ainsi que leur étroite relation avec tous les maux que nous souffrons actuellement.

SUIN

Battue. — Deux sangliers ont été abattus ; l'un pesant 95 kilos, par M. Claudius Michel, l'autre de 65 kilos, par M. Jean Rousseau.

LE CREUSOT

LA TOMBOLA DES MUTILES DE GUERRE

C'est à partir du 5 janvier que seront exposés aux Galeries Modernes, rue Clemenceau, les principaux lots de la tombola des mutilés de guerre.

Tout le monde pourra se rendre compte de l'effort fait par l'association pour satisfaire, dans la mesure du possible, les personnes s'intéressant à cette œuvre de bienfaisance.

Rappelons que deux soirées théâtrales seront offertes au public les mercredi 27 et jeudi 28 janvier. La première comportera, outre le chef-d'œuvre d'Henri Lavedan : « Servir », deux numéros locaux sur lesquels nous reviendrons prochainement. Au cours de la seconde soirée, celle du jeudi 28, le programme sera réduit pour permettre le tirage de la tombola et ne comportera que la partie théâtrale seulement.

Accident du travail. — Un aide des ateliers de forgeage, M. Jean Daguin, 42 ans, demeurant rue de la Gare, calait une plaque à l'aide d'une pince, quand la lourde pièce glissa et lui écrasa le majeur gauche.

Chien volé. — M. Devillard, demeurant à Essertenne, a déposé plainte à la gendarmerie en déclarant qu'on lui avait volé un jeune chien genre « Fox ».

Etat civil :

Publications de mariages. — Claude Pelletier, crocheteur, rue de la Chaise, 12, et Jeanne Dechaume, domestique, même adresse ; Jules Belin, négociant, place Schneider, 12, et Marie-Louise Bazot, rue de Strasbourg, 15.

JAMBLES

Une belle chasse. — La société de chasse de Jambles avait organisé une battue sous la direction de M. Masse, lieutenant de louveterie.

Après deux heures de battue, il y avait au tableau : 4 sangliers, dont trois laies, pesant ensemble 200 kilos, et une superbe fouine.

PARAY-LE-MONIAL

Bienfaisance. — Au mariage Pequiniot-Chemier, une quête faite au profit du bureau de bienfaisance a produit 22 fr. 10 ; au mariage Moineau-Teissier, au profit de l'orphelinat 42 fr. 20 ; au mariage Reybaud-Meunier, 120 fr. ont été recueillis pour l'ophelinat.

Enfin, à une pendaison de crémaillère, une quête faite à l'hôtel Feuilly, a donné 80 francs, affectés aux pupilles de la nation.

SAINT-LEGER-SUR-DHEUNE

La mort du colporteur. — Gabriel Arnoul, 69 ans, colporteur, qui est mort à l'Hôtel-Dieu du Creusot des suites du coup de rasoir qu'il avait reçu dimanche dans des conditions non encore déterminées, a renouvelé, sur son lit à l'hôpital, par écrit, la terrible accusation qu'il avait portée contre Mariotte.

On a retrouvé aussi, dans son portefeuille, le reçu des 7.500 francs qu'il avait en dépôt chez Mariotte.

Le mystère plane maintenant plus épais sur cette troublante affaire, que le parquet de Chalon va tâcher de tirer au clair.

YONNE

AUXERRE

LES GROUPEMENTS COMMERCIAUX ET LES PROJETS FINANCIERS

Sous la présidence de M. Lechiche, a eu lieu, grande Soufflot, une réunion organisée par les groupements commerciaux de l'arrondissement en vue de protester contre les derniers votes de la Chambre et contre les projets du gouvernement en matière de fiscalité commerciale.

Après une discussion, à laquelle ont pris part M. Lechiche vice-président de la chambre de commerce, M. Manifacier, président du syndicat commercial, M. Moreau, l'assemblée a voté plusieurs motions dont l'une à trait à l'adhésion des industriels et commerçants Auxerrois au programme de la confédération de la production française et de l'association française d'espansion économique, qui est connexe avec celui soumis au gouvernement par les industriels du Nord.

Voici les principaux passages de l'ordre du jour voté à l'unanimité qui a clos la réunion.

Le groupement adjure le pouvoir public d'abandonner toute préoccupation de politique de parti et demande que l'Etat débiteur donne l'exemple en se frappant lui-même par la réduction impitoyable de son train de vie en supprimant toutes les dépenses superflues, en réalisant dans l'intérêt général tous les biens qui lui sont inutiles et en faisant produire aux monopoles un rendement nettement supérieur. Rappelle que le commerce de détail étant actuellement chargé d'imp ts sans précédent, il lui sera impossible d'acquitter les formidables majorations demandées. Espère enfin, que tous les hommes politiques, soucieux du danger imminent, s'occuperont moins de savoir si le gouvernement glissera un peu plus à gauche ou un peu plus à droite mais penseront à la France qui, elle, glisse tous les jours vers l'abîme.

Etat civil :

Naissance. — Madeleine Pinon.

Décès. — Eugénie Martin, 70 ans, épouse Gête ; Désiré Rossignol, 79 ans.

TONNERRE

CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil se réunira en séance extraordinaire le mardi 29 décembre, à 20 heures.

Voici l'ordre du jour : Contributions foncières non bâties ; révision des évaluations foncières en 1926. Nomination des classificateurs; hôpital-hospice : avis sur budget primitif 1926 ; collège de garçons : renouvellement du traité — avis sur compte 1925 et budget addtionnel 1925; collège de filles : renouvellement du traité ; employés municipaux : révision des traitements : ville : budget primitif 1926 ; cimetière Saint-Pierre : avis sur les résultats de l'enquête : électricité : avis sur concession par l'Etat d'une distribution d'énergie électrique aux services publics dans la région de Tonnerre ; chemins ruraux : pétition pour déplacement d'un chemin et reconnaissance du chemin rural dit : « Ancien chemin de Collan » ; assistance aux femmes en couches : demandes d'admissions ; questions diverses.

Accidents du travail. — Henri Ravain, 26 ans, ouvrier scieur, employé à la scierie Varennes a été blessé par un arbre qui lui tomba sur le pied gauche, lui occasionnant un hématore du genou [illegible] Esclavy, 18 ans, raboteur, employé à l'usine Laboissière s'est écrasé l'extré[illegible] gauche ; Michel Cédalin, maçon à Tonnerre, employé chez M. Charles Durieux, entrepreneur, s'est fait une large plaie contuse avec lymphangite de la face dorsale du pied gauche.

ANNECY
SON CHOCOLAT

UNE BIZARRE ET CONSOLANTE ACTUALITÉ MÉDICALE

Saviez-vous que les abeilles sont de grands médecins longtemps méconnus ?

Leurs piqûres guérissent d'atroces affections de la peau et jusqu'à la lèpre
Ces piqûres sont un remède souverain contre le rhumatisme

« Il y a autour des abeilles, a écrit Maeterlinck, une légende de menaces et de périls. Il y a le souvenir énervé de ces piqûres qui provoquent une douleur si spéciale qu'on ne sait trop à quoi la comparer, une aridité fulgurante, dirait-on, une sorte de flamme du désert ; comme si nos filles du du Soleil avaient extrait des rayons irrités de leur père, un venin éclatant pour défendre plus efficacement les trésors de douceur qu'elles tirent de ses heures bienfaisantes ».

Pas si légendaiers que çà, ô doux poète, ces menaces et ces périls ! nous permettrons-nous de répondre à l'auteur de la *Vie des Abeilles*. Il s'est déjà produit des cas de mort d'hommes, voire même d'ânes et de chevaux, survenus à la suite de nombreuses piqûres infligées à certaines victimes par les « chastes buveuses de rosée ».

Les premières guérisons authentiques par piqûres venimeuses. Une découverte française

Mais, par contre, il convient de proclamer à la louange de celles-ci que leur « venin éclatant » s'avère aujourd'hui comme un précieux remède, dont on a beaucoup parlé pendant ces temps derniers. A vrai dire, certain auteur français, dont le nom mérite vraiment d'être tiré de l'oubli, avait, il y a longtemps déjà, fait, sur lui-même, des constatations intéressantes concernant les propriétés curatives du venin des abeilles et même de celui des guêpes. Cet auteur, c'était l'agronome français, A. de Gasparin. Il est piquant — c'est le cas de le dire ! — de trouver ces observations consignées dans un périodique qui a nom l'*Abeille médicale* et qui est, du reste, une publication purement médicale et nullement consacrée à l'Entomologie — le mot « Abeille » étant employé ici, uniquement, pour faire métaphore, en évoquant l'idée de labeur opiniâtre et patient.

Donc, en 1859, fut inséré dans ce périodique savant, un article fort intéressant du Dr Desmartis, article dans lequel se trouve citée une lettre de M. de Gasparin qui contient le récit suivant :

« Un rhumatisme musculaire m'avait presque réduit à un état constant d'infirmité... Un jour qu'il s'était étendu des parties inférieures à mon bras droit et à la main, je ramassais, par aventure, dans mon jardin, une poignée d'herbe ; une guêpe en sortit et me piqua au poignet ; mon bras enfla immédiatement, mais la douleur avait disparu. Voyant le résultat, le lendemain je me fis piquer sur tout le trajet de la cuisse et de la jambe et je fus encore délivré de mes douleurs. Je repris toutes mes facultés locomotrices et depuis lors — il y a trois ans de cela — toutes les fois qu'il se manifeste un sentiment de douleur ou de simple lourdeur dans le membre, j'ai recours au même moyen, toujours avec le même succès ».

Plein de confiance dans la méthode à la fois bizarre, efficace... et peu coûteuse qu'il venait de découvrir, M. de Gasparin l'utilisa, ensuite, contre un bronchite chronique qui faisait chaque hiver, une désagréable réapparition et contre une « glande » douloureuse du sein droit. Il fit, encore, dans ces deux derniers cas, l'agréable constatations d'un succès dont la netteté ne laissait rien à désirer.

Après avoir enregistré les résultats curatifs obtenus par l'éminent agronome, M. le Dr Desmartis notait les observations personnelles que lui-même, d'abord confident de la bizarre et précieuse découverte de M. de Gasparin, s'était mis à faire pour son propre compte et sur le même sujet. C'est ainsi qu'il déclarait avoir vu guérir radicalement deux cancers superficiels de la face et des cas nombreux de rhumatisme sous l'influence des piqûres bienfaisantes provoquées à dessein.

La fondation de l'Apisithérapie
Des cures merveilleuses... mais pas sans douleur !

Quelques années plus tard (1864), un professeur à l'Institut forestier de Saint-Pétersbourg, nommé Lukomski, cite ces cures variées et surprenantes dans un article de la *Gazette des Hôpitaux*. Et, dans ce même article, il consigne les résultats qu'il avait obtenus, de son côté, en employant les piqûres multipliées d'abeilles : guérison des rhumatismes, des névralgies, des fièvres intermittentes (sur ce dernier point, il était particulièrement affirmatif) ; enfin, disparition d'une « tumeur du sacrum » cette dernière indication paraissant, d'ailleurs, comporter un prudent point d'interrogation). C'est Lukomsky qui baptisa, le premier, la méthode thérapeutique de piqûres par les abeilles ; il l'appela *apisination* — nom que nous avons changé, aujourd'hui, en celui d'*apisithérapie*... sans rien ajouter de neuf à la chose désignée, du reste... — Et, dans son enthousiasme pour elle, c'est tout juste s'il hésite à y voir un remède souverain contre la fièvre jaune et la peste !

Un peu postérieurement à la publication de la communication de Lukomsky, un médecin de Marbourg (Styrie) du nom de Terec, se livre à son tour, à des recherches concernant les propriétés curatives du venin des abeilles. Il fait cette remarque intéressante, que les apiculteurs — gens exposés, par profession, aux coups d'aiguillonds des « blondes avettes » dont parlait notre Ronsard — sont très remarquablement réfractaires au rhumatisme. Il note aussi que, par une curieuse réciprocité, chez les rhumatisants, les suites des piqûres des abeilles sont particulièrement bénignes — d'où il conclut à un réel antagonisme entre la diathèse rhumatismale et le venin de ces insectes. Et, passant de la théorie à la pratique, il entreprend de déclarer la guerre au rhumatisme, en tournant, contre celui-ci, les armes dont le Créateur a pourvu les filles d'Aristée. Pendant 26 ans ,la cruelle maladie, est, sous sa direction, combattue à coups d'aiguillons venimeux : plus de 500 sujets sont traités. Un succès constant couronne les efforts de Terec, mais le remède employé n'est point « bénin, bénin »... tant s'en faut ! Le malade est piqué au voisinage de l'articulation atteinte par un grand nombre d'abeilles : jusqu'à 70 en un seule séance : la guérison, si elle se fait parfois un peu attendre — une « patiente » dut recevoir 6.592 piqûres — ne fait, heureusement, jamais défaut une seule fois !

De l'utilité de la vulgarisation scientifique par la presse
Guéri, grâce à un article de journal ?

Avisé de tels faits, et d'autres du même genre, non moins probants et intéressants, un éminent praticien de notre région, le Dr Fabre, de Commentry (Allier), les signale à l'Académie de médecine. Un malheureux « patient » — « patient », ô combien, il faut être en l'occurence, j'en ai déjà su quelque chose ! — atteint de rhumatisme articulaire du genou, en a connaissance par la presse. Il n'hésite pas... il se traîne comme il peut jusqu'à son rucher, après s'être garanti tout le corps, à l'exception de la région malade qu'il met à nu. Il taquine les peu endurants insectes et, dans un quart d'heure, il réussit — sans peine ! — à se faire piquer copieusement. Il n'eut pas besoin de « remettre çà »... la guérison fut totale. Le bruit de cette cure étrange et merveilleuse se répandit bientôt ,dans le voisinage. Deux rhumatisants habitant non loin de la commune où elle s'était opérée (Saint-Jean-de-la-Mer, près de Nice) essayèrent, eux aussi, du remède : ils obtinrent, à leur tour, un succès éclatant.

Des faits contemporains. La guérison du « lupus »

Arrivons à l'époque contemporaine. Il n'y a pas plus de deux ans — ce fut, en 1923 — que le professeur Boinet (de Marseille) et d'autres éminents praticiens ont confirmé, avec l'autorité qui leur appartient, les résultats que nous venons de rapporter et qui étaient alors tombés dans un regrettable oubli. Le professeur Boinet, en particulier, publia deux très intéressantes observations, concernant l'une et l'autre, la guérison complète, par l' « apisithérapie », d'une horrible affection de la peau : le « lupus de la face » qui frappe, spécialement, les sujets lymphatiques et scrofuleux et les défigure atrocement. La terrible « dartre rongeante » — ainsi nomme-t-on encore le « lupus », avait dans le premier cas étudié par le praticien marseillais, envahi la face et érodé les ailes du nez d'une femme de 50 ans. La malheureuse fut traitée en pleine maladie ; pendant quatre mois et demi elle alla rendre visite à un apiculteur qui la faisait piquer, chaque fois, par son « personnel » ailé. Elle guérit complètement et la guérison persistait aux dernières nouvelles que nous en avions. La seconde observation du professeur Boinet, concernant les bienfaits de l' « apisithérapie », se rapporte au cas d'une jeune fille présentant un « lupus » aussi atroce que celui qui vient d'être mentionné. La guérison se produisit totale et sans rechutes après neuf mois de traitement « apisithérapique » pendant lesquels la malade reçut pas moins de 4.000 piqûres !

On voulait lui couper la jambe...
Les abeilles la lui ont sauvée !

Vers la même époque, MM. les docteurs Vigne et Boyala, signalaient un autre cas, bien intéressant, de réussite de ce traitement. Et, comme preuve d'efficacité, les auteurs présentaient le sujet guéri à la « Société d'Hygiène et de Médecine coloniales ». Il s'agissait d'une femme qui était atteinte, lorsqu'elle fut admise à l'hôpital où ces médecins l'observèrent d'un volumineux œdème « éléphantiasique » (hypertrophie du tissu cellulaire sous-cutané) de la jambe gauche, laquelle présentait, par surcroît, un gros ulcère variqueux ! L'état du membre malade était si lamentable qu'on proposa l'amputation à la patiente. Elle refusa absolument... et n'eut point tort ! Car on essaya sur elle le traitement « apisithérapique », à raison de 30 à 40 piqûres par séance et jusqu'à un total de 4.450 — si bien qu'arrivée à l'hôpital sur un brancard, elle en sortit ingambe... !

La lèpre guérie par les abeilles

Enfin, si j'en crois une référence datant encore de 1923 et qui me paraît tout à fait sérieuse, la lèpre, terreur du Moyen-Age et fléau qui sévit encore en Orient, la lèpre, dis-je, la terrible lèpre, serait également justiciable de l' « apisithérapie » — et aussi d'ailleurs, d'une véritable action curative exercée, après inoculation, par le venin de certains serpents et en particulier, du terrible « cobra » de l'Inde ! (ou « serpent à lunettes ») comme preuve de l'efficacité des piqûres d'Abeilles, en l'occurrence, je trouve consignées les deux observations suivantes, faites à Marseille, ville où les relations avec l'Orient amènent fréquemment des lépreux. Deux de ces malheureux sont traités... à coups d'aiguillons. L'un, un Espagnol, reçoit 3.935 piqûres ; l'autre, venant de la Réunion, en subit 2.601. Ils en « encaissent » 30 par jour... puis davantage et jusqu'à 120 ! Tous deux ont très bien supporté ce traitement « apisithérapique » et leur état s'était amélioré très considérablement à la date où relation en fut rédigée...

Voilà les faits. Ils sont intéressants, ils sont consolants. Maintenant, quelles en sont les causes ? Pourquoi le venin d'Abeille jouit-il de propriétés curatives incontestables ? Mystère !... et point le seul enthérapeutique, science dans laquelle l'empirisme jouit un si grand rôle.

La composition du venin d'abeille
Les travaux de Mme Phisalix

Certes, le venin d'Abeille a été étudié au point de vue de sa constitution et de ses propriétés physiologiques par des méthodes de laboratoire. Les travaux les plus complets et les plus récents sur ce sujet sont dûs à Mme Phisalix, professeur-assistant au Museum... un nom déjà connu des lecteurs de ces chroniques (voir notre article du 24 février 1925, où nous avons relaté la dissection, que fit cet auteur, d'un serpent Python envoyé au Museum et mort au cours du transport). Nous savons, aujourd'hui, que ledit venin est un mélange de deux liquides d'origines séparées et produit respectivement : l'un par une « *glande acide* », l'autre par une « *glande alcaline* ». Nous savons encore que, dans le venin complètement constitué, trois principes on été isolés et expérimentés séparément : l'un inflammatoire, l'autre convulsivant, le troisième stupéfiant. Ceci nous explique certains accidents observés chez quelques victimes des piqûres d'Abeilles... mais nous fait point comprendre le mécanisme des guérisons par l' « apisithérapie »...

Quoi qu'il en soit, l'essentiel est que celle-ci soit efficace ! Pratiquement, il reste à en perfectionner la technique vraiment rudimentaire, Celle-ci consiste à tenir l'Abeille dont la piqûre est « recherchée »... avec la main munie d'un gant ou à l'aide d'une pince... tout simplement. Tout récemment, on a construit, à titre de perfectionnement, en Angleterre, un ingénieux petit appareil appelé *bec-vaccinator*. L'idéal serait de pouvoir prélever du venin sur les Abeilles pour l'inoculer ensuite. Mme Phisalix a, certes, réussi à préparer du venin sec — mais le procédé qu'elle a découvert paraît loin, à l'heure actuelle, de pouvoir répondre aux besoins de la pratique courante... Attendons avec confiance ! Vous voyez bien, qu'en fin de compte, c'est l'optimisme du bon Docteur Pangloss qui a raison contre le sarcasme voltairien, étroit et mesquin, qui l'a créé exprès, pour railler, avec mauvaise foi et anthropomorphisme l'idée si consolante de Providence. Même le venin des Abeilles a du bon ! et beaucoup ! La Nature ne nous a point été livrée par le Créateur de tous êtres et de toutes choses comme une esclave, comme une captive, mais, au contraire, comme une conquête proposée à notre intelligence ! C'est plus noble, après tout !...

AVICENNE,
(*L. V.-R., Docteur ès-Sciences*).

CHEMINS DE FER DE PARIS A ORLEANS ET DU MIDI

TRAIN RAPIDE DE LUXE PERMANENT « PYRENEES-COTE D'ARGENT »

HORAIRES

Paris-Quai d'Orsay, départ 20 h. 40. Arrivée Bordeaux-Saint-Jean 4 h. 56. Biarritz-Ville 8 h. 26. Saint-Jean-de-Luz 8 h. 25. Hendaye 8 h. 43. Irun 8 h. 59. Madrid (Nord) 22 h. 37. Pau 8 h. 39. Lourdes 9 h. 24. Pierrefitte-Nestalas 11 h. 48. Cauterets 12 h. 55. Luz-Saint-Sauveur 12 h. 55. Tarbes 9 h 55 (Bagnères-de-Bigorre 11 h. 42).

Wagons-lits: Paris-Biarritz, Paris-Irun, Paris-Tarbes. Wagon-Salon : Irun-Madrid. Wagon-Restaurant de Paris à St-Pierre-des-Corps et d'Irun à Madrid

Ce train comprendra en outre à l'aller (jusqu'au 3 Novembre) un wagon-lits pour Irun venant directement de Calais-Maritime d'où il partira à 14 h. 55, en correspondance avec le service quittant Londres-Victoria à 11 h. 00.

Au retour (jusqu'au 4 Novembre) un wagon-lits venant directement d'Hendaye continuera sur Boulogne-Maritime où il arrivera à 18 h. 52, en correspondance avec le service arrivant à Londres-Victoria à 22 h. 53.

Nous avons l'honneur de prevenir nos clients de publicité que nous ne pouvons plus assurer la publication pour le lendemain que des annonces qui nous seront remises LA VEILLE AVANT ONZE HEURES DU MATIN. Seuls, les Avis de Décès, seront acceptés jusqu'à 8 heures du soir

FEUILLETON de PARIS-CENTRE -1-

Le Rosaire

Par Florence BARCLAY

I

PRESENTATION DE LA DUCHESSE

La paix sereine d'un bel après-midi anglais planait sur les jardins et le parc d'Overdene : les derniers reflets du soleil couchant glissaient sur la pelouse, promettant une fraîcheur délicieuse sous le couvert des grands cèdres.

La vieille bâtisse, solide, massive, sans ornements, abritait une vaste demeure remplie de tous les conforts, et sa laideur était rachetée par le lierre et la vigne vierge qui grimpaient le long de la façade, la couvrant d'un manteau de verdure, qu'éyayaient çà et là des fleurs blanches et des grappes pourpres.

Une terrasse s'étendait devant toute la longueur de la maison et se terminait d'un côté par une serre, de l'autre par une volière. De larges marches de pierre placées à intervalles réguliers conduisaient doucement de la terrasse au moelleux tapis vert Au delà s'étendait le vaste parc avec ses taillis d'arbres séculaires, hantés par les cerfs craintifs et les daims à robe fauve ; à travers les arbres on apercevait la rivière, son étroit ruban d'argent serpentant gracieusement entre les longues herbes, parsemées de boutons d'or et de marguerites. Le cadran solaire marquait quatre heures.

Les oiseaux se taisaient, aucun gazouillement ne se mêlait au bruissement des feuilles. Le silence était presque accablant. L'unique point de couleur brillante, dans le paysage, était constitué par un superbe cacatoès rouge, endormi sur son perchoir, sous les cèdres.

Enfin, le bruit d'une porte qui s'ouvre se fit entendre, et sur la terrasse parut une singulière silhouette de vieille dame ; elle se dirigea à droite, du côté de la roseraie.

La duchesse de Meldrum se disposait à aller cueillir ses roses : elle était coiffée d'un antique chapeau de paille, du genre connu sous le nom de « champignon » et qu'attachaient, sous son noble menton, de solides rubans noirs. Une ample jaquette de toile bise, une jupe en lainage très courte l'habillaient ; elle portait des chaussures de montagne, et ses mains étaient couvertes de vieux gants à manchettes ; à son bras était suspendu un panier rustique dans lequel s'étalait un énorme sécateur.

Un mauvais plaisant avait dit d'elle un jour : « Si vous rencontriez Sa Grâce de Meldrum revenant de jardiner ou de nourrir sa volaille, et si vous étiez dans une disposition d'esprit charitable, vous lui offririez certainement six pence. Seulement, une fois que vous auriez attiré son attention, et qu'elle vous aurait toisé, il ne vous resterait qu'une chose à faire : vous précipiter dans la boue et permettre aux doubles semelles ducales de vous piétiner ; ceci la duchesse le ferait avec entrain, puis elle accepterait vos excuses avec bonté, conservant néanmoins votre pièce d'argent afin de l'exhiber chaque fois qu'elle raconterait l'anecdote. »

La duchesse vivait seule, n'éprouvant aucun désir de la compagnie permanente de celui-ci ou de celle-là, pas plus que des éternels sourires et flatteries d'une dame de compagnie. Sa pâle fille, qu'elle réprimandait systématiquement, s'était mariée; son fils, qu'elle avait adoré et gâté, était mort prématurément, précédant son père, Thomas, cinquième duc de Meldrum. Celui-ci avait rencontré une fin subite et, ajoutait la duchesse, tout à fait conforme à son caractère : le jour de son soixante-deuxième anniversaire, dans toute la splendeur de sa tenue de chasse, habit rouge, chapeau haut de forme, culotte de velours, la jument qu'il menait impitoyablement à un obstacle impossible s'arrêta net, et Thomas, duc de Meldrum, projeté la tête la première dans un champ, ne se releva pas !

La brusque cessation de cette vie tumultueuse et bruyante devait amener un complet changement dans l'entourage de la duchesse. Jusqu'alors elle avait été obligée de tolérer les joyeux compagnons qui étaient sympathiques au duc ; ou bien il lui fallait inviter ceux de ses amis personnels auxquels elle pouvait expliquer « Thomas » et supportaient « Thomas » avec bonne humeur, par amitié pour elle ou pour l'agrément de séjourner à Overdene. Bien que la duchesse eût l'apparence d'un diamant encore brut, le sang le plus bleu coulait dans ses veines, et malgré ses manières plutôt brusques elle était douée de sentiments délicats ; on pouvait compter qu'elle ferait ou dirait la chose juste, aux moments importants.

Le langage du feu duc était épicé et ses manières d'une autre époque, et quand on l'eut déposé dans le caveau de ses ancêtres — « Pauvre cher, si différent d'eux, remarqua la duchesse, c'est un soulagement de penser qu'il n'est pas réellement là Sa Grâce regarda autour d'elle et commença à se rendre compte des possibilités d'agrément que lui offrait Overdene.

Au début, elle se contenta de jardiner, de faire construire une volière et de s'entourer de toutes sortes d'oiseaux et d'animaux extraordinaires, sur lesquels elle déversait les réserves d'affection qui n'avaient pas trouvé d'issue pendant ces dernières années.

Mais au bout d'un certain temps, sa nature hospitalière, le malin plaisir qu'elle trouvait aux faiblesses d'autrui, et aussi la satisfaction de faire admirer ses possessions, amenèrent à Overdene de continuelles séries d'invités. Bientôt Overdene eut la réputation d'une abbaye de Thélème où l'on trouvait des plaisirs variés, avec la certitude de rencontrer précisément les personnes qu'on souhaitait voir, et de plus d'ère logé et nourri à la dernière perfection. On y passait, l'été, des journées exquises, et l'hiver, des semaines fort gaies, le tout assaisonné pour chacun de la délicieuse « sauce piquante » des boutades de la duchesse.

Dans son for intérieur la duchesse divisait ses séries en trois catégories : « série bariolée », « série simples amis », « série select ».

Une « série select » était en cours ce bel après-midi de juin, alors que la duchesse, après une longue sieste, saisit ses outils de jardinage et partit pour cueillir ses roses.

Comme elle descendait la terrasse et ouvrait la petite grille de fer conduisant à la roseraie, Tommy, le perroquet rouge, ouvrit un œil, puis envoya à l'adresse de sa maîtresse le claquement d'un sonore baiser ; ceci fait, il se mit à rire tout seul, et se rendormit.

De tous les favoris, Tommy était « bon premier ». Il représentait l'unique consession faite par la duchesse à un sentiment morbide.

Après la disparition du feu duc, elle avait trouvé extrêmement déprimant d'être invariablement l'objet d'une suave déférence de la part des amis et serviteurs qui l'entouraient. Si le maître d'hôtel avait pu ronchonner ou le vicaire laisser tomber quelques adjectifs peu complimenteurs, la duchesse en aurait été égayée ; mais de la façon dont étaient arrangées les choses, elle sentit peser sur elle une lourde mélancolie, jusqu'au jour où elle fut une affiche annonçant la mise en vente, après décès du propriétaire, d'un perroquet prim[illegible] garanti parleur remarquable et possédant deux vocabulaire de plus de cinq cents [illegible] !

La duchesse se rendit sur l'heure à Londres, fit visite au marchand, entendit le perroquet, l'acheta incontinent et le transporta à Overdene. Le premier soir il resta à bouder sur son beau perchoir, refusant de dire un seul de ses cinq cents mots ; la duchesse passa sa soirée dans le hall, changeant sans cesse de place, d'abord assise près de l'oiseau, puis dans un coin éloigné, ensuite dans un fauteuil derrière un paravent, lisant, le dos tourné, feignant de ne pas le voir, ou le regardant avec une attention concentrée. Tommy faisait simplement claquer sa langue chaque fois qu'elle sortait d'une cachette, et si le maître d'hôtel ou le valet de pied traversaient hâtivement le hall, il leur envoyait une cascade de baisers, riant ensuite comme un ventriloque. La duchesse, désolée, essaya de lui rappeler en chuchotant quelques-unes des remarques qu'il avait faites dans le magasin ; mais Tommy cligna seulement de l'œil et mit sa patte sur son bec. Malgré tout, l'éclatant plumage du perroquet l'amusait, et elle remonta dans ses appartements ne regrettant pas son achat.

(A suivre).

Avis mortuaires

Vous êtes priés d'assister aux convoi, service et enterrement de

Monsieur Léon BALOUZAT

décédé en son domicile, à Lacour, commune de Biches, le 25 décembre 1925, dans sa 53e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le dimanche 27 décembre courant, à 14 heures, en l'église de Biches (Nièvre).

De la part de Mme Léon Balouzat, sa veuve, de M. Jean Balouzat, son fils, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

◆◆◆

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Madame veuve BAS

Née Marie LEMAITRE

décédée au domicile de ses enfants au Mon, Cne de Challuy, le 26 décembre 1925, dans sa 80e année, munie des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le lundi 28 décembre courant, à 10 h. 30, en l'église de Charrin sa paroisse.

De la part de : M. et Mme Nugues, M. et Mme Favier, ses enfants; M. Loriot son gendre; M. et Mme J.-Baptiste Thiolaire, MM. Albert et Marcel Nugues, M. Louis Favier, M. Antonin Volant, ses petits-enfants et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

◆◆◆

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Monsieur François BALANÇON

décédé en son domicile à Vauzelles le 26 décembre 1925, dans sa 72 année, muni des Sacrements de l'église.

Ses obsèques auront lieu le 27 courant à 15 heures, en l'église de Varennes-les-Nevers.

On se réunira à la maison mortuaire à 14 h.

De la part de : M. et M. et Mme Pierre Balançon ; M. et Mme Thomas Proslier ; M. et Mme J.-B. Couturier, ses enfants ; M. et Mme Henri Picolet ; Mlle Odette Balançon ; Mlle Madeleine Couturier, ses petits-enfants ; M. Jean Picolet, son arrière petit-fils, de ses frères, baeux-frères, belles-sœurs et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

◆◆◆

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Monsieur Désiré MORETTE

Officier du Mérite Agricole

décédé en son domicile, à Chevagnes, commune de Decize, le 26 décembre 1925, dans sa 61e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 29 décembre, à 11 heures, en l'église de Saint-Aré, de Decize, et l'inhumation à Gannay-sur-Loire, le même jour, à 14 heures.

De la part de : Mme Désiré Morette, sa veuve, Mme E. Morette, sa mère ; Mme E. Girault, sa belle-mère ; M. et Mme Edouard Morette ; M. et Mme Gain ; M. et Mme Vallat ; Mlle Jeanne Morette ; M. Louis Morette, ses enfants, ses petits-enfants et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Monsieur Auguste PERRIN

décédé subitement en son domicile, à Moussy, le 26 décembre 1925, dans sa 73e année.

Ses obsèques auront lieu le 28 décembre, courant à 10 heures, en l'église de Moussy, sa paroisse.

De la part de : M. et Mme Pierre Mougne, M. et Mme Léon Perrin, M. et Mme Henri Perrin, ses enfants ; et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

◆◆◆

Madame de Vasson, née Cornu-Langy, M. et Madame Jacques de Vasson, née Monroe, M. Urbain de Vasson ont la douleur de vous faire part de la mort de

Monsieur Jean de VASSON

décédé à Grenillé, le 25 décembre 1925. L'inhumation aura lieu à Cassières-Saint-Germain (Indre), le 29 décembre, à 10 heures.

Le présent avis tient lieu d'invitation.

◆◆◆

Vous êtes prié d'assister aux Convoi, Service et Enterrement de

Monsieur Jean DONDON

décédé en son domicile à Mont-et-Marré, le 26 décembre 1925, dans sa 60e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le lundi 28 courant à 10 heures, en l'église de Mont-et-Marré.

De la part de : Madame Jean Dondon, sa veuve ; M. et Mme Arthur Dondon-Deschamps, son fils et sa belle fille ; M. et Mme Wagon, ses beaux-parents ; M. Maxime Dondon, son petit-fils et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire part, le présent avis en tenant lieu.

◆◆◆

Vous êtes priés d'assister aux convoi, service et enterrement de

Mademoiselle Thérèse BROSSARD

pieusement décédée le 25 décembre 1925, dans sa 65e année, à l'hôpital de Saint-Pierre-le-Moûtier.

Ses obsèques auront lieu le lundi 28 courant à 9 heures du matin, en l'église de Saint-Pierre-le-Moûtier.

De la part de Madame Veuve Brossard, sa mère, Monsieur et Madame P. Chamouard, ses sœur et beau-frère ; mademoiselle Marie-Thérèse et monsieur André Chamouard, ses nièce et neveu et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Services et Messes

Un service anniversaire sera célébré en l'église de Moussy, le mardi 29 décembre, à 10 heures, pour le repos de l'âme de

Monsieur Charles TARDIVON

De la part de toute la famille.

◆◆◆

Une messe anniversaire sera célébrée le mardi 29 décembre à 9 h. 45, à l'église cathédrale de Nevers pour le repos de l'âme de

Thérèse BONNAFOUX

De la part de ses père et mère.

HERNIE

Vous ne mettrez un terme à vos souffrances qu'en adoptant les nouveaux appareils sans ressort de **M. GLASER** Spécialiste, **44, Bvd. Sébastopol Paris**

Appliqués à des milliers de désespérés ils réalisent chaque jour des prodiges et procurent à tous ceux qui les ont adoptés **la Sécurité**, **la Santé** et selon l'avis des malades eux-mêmes, **la guérison définitive.** Consultez tous l'éminent spécialiste qui vous fera gratuitement l'essai de ses **merveilleux appareils.**

BOURGES, 3 janvier, de 8 à 2 heures, **Hôtel de France.**
AVALLON, jeudi 7, **Hôtel de la Poste.**
NEVERS, samedi 9, **Hôtel Terminus.**
COSNE, 10 janv., **Hôtel du Cerf.**
CHATEAU-CHINON, 11, **Hôtel de la Poste Commerce.**
CORBIGNY, 12 Janv., **Hôtel du Commerce.**
CLAMECY, 13, **Hôtel de la Poste.**
MONTSAUCHE, 14, **Terminus Hôtel.**
MOULINS-ENGILBERT, 15, de 8 h. à 1 h., **Hôtel du Nord.**
LE CREUSOT, dimanche 17, **Hôtel des Voyageurs** (Place Schneider).
BOURBON-LANCY, samedi 23, **Hôtel du Centre.**
Un Collaborateur de M. Glaser recevra à :
COSNE-d'ALLIER, 12 janvier, **Hôtel du Lion d'Or.**
AUTUN, Jeudi 14, **Hôtel Moderne.**
MOULINS, 15 janvier, **Hôtel de l'Allier.**

LES GRANDES STATIONS P.-L.-M. DE SEJOUR D'HIVER

Combloux, 1.000 mètres, par la gare P.-L.-M. de Salanches-Combloux (7 km. service régulier de corespondance par automobiles).

Le magnifique site de Combloux, avec ses terrasses face au Mont-Blanc, qui a laissé tant de souvenirs enthousiastes aux touristes d'été, va devenir une grande station de séjour d'hiver grâce au nouvel hôtel P.-L.-M., ouvert l'été dernier, qui offre tout le confort désirable.

Centre idéal de repos dans la calme splendeur d'un des plus grands paysages des Alpes, Combloux offre aussi à ses hôtes amateurs de sport des pistes de luge, une patinoire, de nombreuses promenades en ski.

C'est là un nouveau et superbe fleuron ajouté par la Cie P.-L.-M. à la ceinture des stations d'hiver qui entoure (sur le versant français) le massif du Mont-Blanc, depuis Chamonix avec ses annexes d'Argentière et du Planet jusqu'à Mégève et au mont d'Arbois par Saint-Gervais et le col de Voza.

Le Socialisme et l'Agriculture

Le député socialiste Vaillant disait, en 1909, au congrès de Saint-Etienne : « La propriété individuelle agraire doit disparaître, la petite comme la grande ». Il était d'avant-guerre. Hélas, après guerre, rien n'est changé: J'en veux pour preuve les paroles prononcées à la Chambre (J. O. 27 février 1919) par le député socialiste Jean Bon : « Le fameux droit de propriété, nous ne le connaissons pas, nous le nions... le droit de propriété n'est pas encore détruit mais on le détruit peu à peu ». Il ne dit pas les grandes propriétés, les grands domaines doivent disparaître, il dit : le droit de propriété doit disparaître.

Que ce soit un champ de quelques arpents ou un domaine de 100 hectares, son propriétaire le possède par application du droit de propriété. Or le socialisme veut que ce droit disparaisse ; il ne restera donc plus, s'il arrivait au pouvoir, ni petit, ni grand propriétaire, ou du moins il n'en resterait qu'un, ce serait l'Etat.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

De Nice à Aix-les-Bains-Mont Revard ou vice-versa, en cars-limousines P.-L.-M.

Les services automobiles de la route d'hiver des Alpes que la Cie P.-L.-M. a organisés, l'an dernier, pour permettre aux touristes d'admirer la montagne sous sa parure hivernale, seront repris, cette année dans les conditions suivantes :

Le parcours de Nice à Aix-les-Bains se fera en trois étapes : Nice-Digne ; Digne-Grenoble ; Grenoble-Aix-les-Bains ou viceversa, au moyen de cars-limousines, avec éclairage et chauffage intérieur.

Départs de Grenoble (place Grenette) pour Nice ; les lundi et jeudi du 14 décembre au 25 décembre ;

Départs d'Aix-les-Bains pour Grenoble et Nice: les dimanche et mercredi du 26 décembre au 13 février ; les dimanche, mercredi et vendredi du 14 février au 28 mai.

Départs de Nice (gare P.-L.-M. ou place Masséna) pour Grenoble et Aix-les-Bains-Mont Revard : les jeudi et dimanche du 31 décembre au 17 février ; les jeudi, dimanche et mardi du 18 février au 30 mai.

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Une enfance provinciale: Bordeaux, par François Mauriac : Près d'Elémir Bourges, par Jean-Louis Vaudoyer : De la présidence à la Prison, par Ferdinand Ossendowski ; A nos lecteurs, par François Le Grix.

Plon, 8, rue Garancière, Paris.

RENSEIGNEMENTS AGRICOLES

Les fermages payables en denrées

A différentes reprises, on a signalé une pratique qui tend à se généraliser, substituant pour le payement des fermages, au réglement en argent, le réglement en nature. Dans le Nord, les baux comportent fréquemment la disposition que le payement aura lieu à tant de quintaux de blé ou à tant de quintaux d'avoine par hectare.

M. Joseph Hitier, exposait au cours d'une récente séance de l'Académie d'Agriculture que, dans ces derniers temps, on a contesté la validité de pareilles stipulations, on a même déclaré que cette pratique était contraire à la loi. C'est contre cette interprétation qu'il s'est élevé. Des textes déjà anciens prévoient formellement la légalité de cette clause. L'article 75 de la loi de finances du 15 mai 1818, qui vise la liquidation des droits d'enregistrement, dit que lorsque le prix du bail est payable en nature ; il y a lieu d'opérer un calcul pour déterminer le quantum du droit à payer. On doit établir une moyenne en prenant les résultats donnés par les quatorze années précédentes pour constituer l'année commune en éliminant les deux années les plus fortes les deux années les plus faibles et en prenant la moyenne des dix années qui restent.

Ce texte législatif reconnait donc la validité de la pratique puisqu'il indique la procédure à employer pour déterminer la valeur du payement en nature au point de vue des droits d'enregistrement.

Dans les beaux à ferme, M. Joseph Hitier estime qu'on peut stipuler que le fermier doit à son propriétaire tant de kilogrammes de blé, à telle gare, à telle date. Quant à la transformation en argent de la prestation en nature, il est préférable de n'en pas faire mention, car c'est là-dessus qu'on pourrait peut-être s'appuyer pour contester la validité de la clause, en disant que c'est un moyen détourné d'éviter le cours forcé des billets de banque. Ne pas évaluer en argent la prestation alimentaire répond aux préoccupations légitimes du bailleur et du preneur d'éviter le changement de valeur de la monnaie. Si le franc baissait, cette évaluation fixe se ferait au détriment du propriétaire ; dans l'hypothèse de la revalorisation du franc, ce serait au détriment du fermier. L'intérêt des deux parties est donc d'associer leurs chances en adoptant le régime de la stipulation en nature.

M. Alfred Massé, signale la difficulté du payement en nature dans les régions d'élevage, lorsque le bail porte livraison, au lieu de telle quantité de blé, de telle quantité de viande : il faut établir une concordance entre le nombre de kilogrammes de viande et le nombre de têtes de bétail.

M. René Berge dit que dans certaines grandes fermes d'élevage en Normandie, le bail porte que le payement du fermage se fera partie en blé, partie en viande de première qualité, au kilogramme, d'après les prix fournis par les abattoirs.

M. de Monicault a constaté, dans l'Est de la France, que les payements des fermages en nature étaient autrefois d'un usage courant, il suffit de consulter les minutes des notaires pour s'en rendre compte. La cessation de cette pratique correspond à la période de l'absentéisme. Lorsque les propriétaires, à la suite du développement des chemins de fer et de l'industrie, n'ont plus habité au milieu de leurs terres ils en ont confié la gestion à des hommes d'affaires ou à des notaires. Ceux-ci, embarrassés par la difficulté d'emmagasiner les produits du sol ou de les évaluer en argent, ont préféré le payement du prix des baux en argent.

M. de Monicault ajoute que les mercuriales devraient donner les prix exacts des denrées et des produits, ce qui faciliteraient les payements des baux en nature.

LA CONFESSION D'UNE FEMME DU MONDE

par Georges LECHARTIER

Voici une aventure poignante qui nous est contée, elle semble être un épisode récent de la vie mondaine, avec le mensonge de ses brillantes apparences, de sa morale de convention, de sa religiosité superficielle, de sa dangereuse indulgence. L'héroïne de cette sincère confession qui met vraiment à nu l'âme féminine, élevée dans la sévérité d'un milieu catholique, fille d'officier, se trouve soudain transportée dans les cercles élégamment dépravés de Paris, où la tenue extérieure remplace les règles traditionnelles, où le désir de *paraître* entraîne à tous les écarts. Peu à peu la belle intimité de son foyer est détruite, elle voit son mari se livrer au jeu, à la dissipation : incitée par la contagion de l'exemple, elle se laisse glisser sur la pente molle d'un flirt séduisant. Tout cela parmi le bruit étourdissant d'une fête continuelle, de scandales et de compromissions, dans la fièvre d'une existence surmenée. Quand elle se réveille de ce rêve épuisant, après avoir, non sans peine, échappé à une chute déshonorante, elle est ruinée, condamnée à une médiocrité laborieuse. L'expiation commence, elle accepte courageusement de n'être que la femme d'un officier pauvre, dans un poste lointain.

Un volume in-16, sous couverture illustrée de la bibliothèque Plon. — Prix de chaque volume, 3 fr. Par poste, 3 fr. 50. — En vente chez Plon-Nourrit et Cie, 8, rue Garancière, Paris (6e), et dans toutes les bonnes librairies.

PAQUES A JERUSALEM

Le comité des Pélerinages Nationaux à Jérusalem, *sous le Patronage de Saint-Louis*, continue en 1926, comme il le fait depuis bientôt 30 ans, l'organisation de ses pélerinages français au Terre Sainte. Son prochain pélerinage national partira le 10 mars pour aller passer la Semaine Sainte à Jérusalem. Epoque très favorable, la traversée se fera avant l'equinoxe de mars, ce qui permet d'espérer une mer calme et une agréable traversée. Retour le 23 avril.

L'itinéraire extrêmement intéressant comprendra la Palestine, tous les lieux Saints, la Syrie, l'Egypte avec la viste de Naples, Athènes, Constantinople, Smyrne, Rhodes, Chypre, Beyrouth, etc.

Un second pélerinage semblable à celui de Pâques aura lieu pendant les grandes vacances en faveur de ceux qui ne pourraient participer au premier.

Demander le programme détaillé à M. le chanoine Potard, secrétaire des Pèlerinage à Jérusalem, 25, rue Humboldt, Paris (XIV).

Rendement moyen des moutons en conditions diverses d'engraissement

On nous a demandé, plusieurs fois, des indications concernant le rendement des moutons à la boucherie selon leur état d'engraissement.

Pour donner à cet égard toutes les précisions désirables, il faudrait se baser sur des chiffres résultant de recherches sur un assez grand nombre de sujets pris à divers états d'engraissement.

Nous ne connaissons, jusqu'à présent que les données résultant d'expériences faites aux Etats-Unis. Elles nous paraissent assez précises pour éclairer les intéressé.

Conditions : moutons très gras, poids vif 84.7 ; poids de la carcasse 50.6 ; rendement p. 100 à l'abattage 59.67; gras 83.4, 46.2, 55.97 ; demi-gras 77.0, 35.8, 46ll47 ; maigres, 68.4, 33.5, 49.00.

Agneaux : demi-gras 47.1, 22.4, 47.59 ; maigre 41.2, 16.7, 40.65.

Quand pour les agneaux, le rendement à l'abatage dépasse 58 à 60 pour 100 une forte partie de la graisse ne peut être utilisée que pour faire du suif.

Ces données peuvent fournir des éléments d'appréciation concernant la moyenne du rendement des ovins, selon leur état (très gras, demi-gras ou maigres).

Foires et Marchés de la Région

AUTUN. — On cotait : poulets, 20 à 28 fr. la paire ; canards, 24 à 30 francs la paire ; pintades, 30 à 36 francs la paire ; oies, 3.25 à 3.50 le demi-kilo ; dindes, 3.50 à 3.75 le demi-kilo ; lapins, 16 à 26 francs pièce ; beurre, 9.50 la livre ; œufs, 9,25 la douzaine ; pommes de terre, 8 francs le double décalitre.

BUXY. — On cotait : beurre, 8 à 8.75 la livre ; œufs, 8 à 9 fr. la douzaine ; poulets gros, 34 à 40 la paire ; moyens, 24 à 30 fr. ; oies, 25 à 30 fr. pièce ; lapins, 12 à 20 fr. pièce ; pigeons, 8 à 9 fr. la paire.

CLUNY. — On cotait : beurre, 14 à 15 fr. le kilo ; œufs, 8 à 8.50 la douzaine ; fromages petits, 5 à 6 fr. la douzaine ; gros 9 à 11 francs, poulets, 28 à 36 fr. la paire ; lapins, 14 à 16 fr. pièce ; canards, 12 à 14 fr. ; oies, 26 à 30 fr. ; dindons, 35 à 50 fr. ; pintades, 14 à 16 fr ; pigeons, 9 à 10 fr. la paire ; lièvres, 6 à 6.25 la livre ; perdrix rouges, 10 à 12 fr. ; grises, 9 à 10 francs.

CORMATIN. — On cotait : bœufs de boucherie, 4.50 à 4.80 le kilo vif ; vaches de boucherie, 4 à 4.60 ; génisses et châtrons, 4.50 à 5.10 ; vaches pleines ou suitées, 2.500 à 3.000 fr. pièce ; veaux d'élevage, 1.500 à 1.800 francs ; bêtes de fournitures, 1.200 à 3.000 fr. ; veaux de boucherie, 6.20 à 6.60 le kilo vif ; porcs gras, 6.20 à 6.50 ; laitons, 110 à 150 fr. pièce ; moutons et agneaux, 3.50 à 6 fr. le kilo vif ; blés de choix, 132 à 134 francs ; blé ordinaire, 130 à 132 fr. ; seigle, 90 à 92 fr. ; avoines, 93 à 95 fr. ; orge consommation, 92 à 94 fr. ; sarrasin, 95 à 97 fr. ; graines de trèfle violet, 600 à 625 fr. ; graines de luzerne, 600 à 625 fr. ; gaines de sainfoin, 130 à 140 fr. ; haricots ordinaires 170 à 180 fr. ; tourteaux d'arachides, premier choix, 115 à 120 fr. ; haricots lingots, 240 à 250 fr. ; de palmiste, 92 à 95 fr. ; de maïs 110 à 112 fr. ; foin pressé, faible densité, 22 à 23 fr. ; foin en vrac, 18 à 20 fr. ; paille alimentaire en gerbes, 10 à 12 fr. ; pommes de terre, Beauvais, 32 à 35 fr. ; fin de siècle 35 à 37 fr.

CUISERY. — On cotait : beurre, 8 à 8.25 la livre ; œufs, 10.25 la douzaine ; pigeons, 11 à 12 fr. la paire ; gros poulets, 30 à 40 fr. pièce ; moyens, 25 à 30 fr. ; petits, 15 à 20 francs ; canards, 13 à 15 fr. ; poules, 15 à 25 frrancs ; dindes grasses, 85 à 120 fr. la paire ; lapisn, 20 à 30 fr. suivant grosseur.

DECIZE. — On cotait : beurre, 8 à 8.50 la livre : œufs, 9 à 10 fr. la douzaine ; fromages, 1.25 pièce ; poulets 4.75 à 5 fr. la livre vif ; lapin, 2.75 à 3 fr. la livre vif ; dinde, 4.50 la livre ; oie, 3.75 à 4 fr.

EPINAC-LES-MINES. — On cotait : beurre, 8 à 8,50 la livre ; œufs, 9 fr. la douzaine ; poulets gras, 34 à 36 fr. la paire ; poulets moyens, 28 à 30 fr. la paire ; poules grasses, 14 à 15 fr. pièce ; dindes, 3.75 à 4 fr. la livre ; pintades, 16 à 18 fr. pièce ; canards, 15 à 16 fr. pièce ; lapins vivants, 2.50 la livre ; oies vivantes, 3 fr. la livre ; choux-fleurs, 3.50 à 4 fr. pièce ; choux cabus, 0.75 à 1 fr. pièce ; choux de Bruxelles, 1.75 la livre ; pomme de terre, 0.50 le kilo ; haricots secs, 2.25 à 2.50.

NEVERS. — On cotait : beurre, 8 fr. la livre ; œufs, 10 fr. la douzaine ; œufs de conserve, 6.50 la douzaine ; fromage de vache, 1.60 pièce ; pommes de terre, 0.60 le kilo ; haricots, 2.50 le litre ; choux, 1 fr. pièce ; oignons 0.75 le kilo ; carottes, 0.75 le kilo ; oies, 30 fr. pièce ; poulets, 20 fr. pièce ; canards, 18 fr. pièce ; dindes, 50 fr. pièce ; lapins, 25 fr.

Foin (500 kilos), 120 fr. ; paille, 95 fr. ; orge (100 kilos), 105 départ ; avoine, 100 départ ; seigle, 95 départ ; blé, 135 départ ; farine, 180 rendue en boulangerie ; son, 72 départ.

Bœuf (le kilo), de 7 à 18 fr. ; veau, de 11 à 16 fr. ; mouton, de 11 à 16 fr. Viande congelée : bœuf, le kilo, de 5 à 14 fr. ; mouton, de 7 à 12 fr.

PIERRE. — On cotait : beurre, 14.50 à 16 fr. le kilo ; œufs, 8.90 à 9 fr. la douzaine ; pigeons, 10 à 11 fr. la paire ; poulets gros, 23,75 à 28 fr. pièce ; poulets moyens, 17.75 à 23.50 pièce ; poules, 18 à 26 fr.; canards, 12 à 14 fr.; lapins domestiques, 15 à 25 fr. pièce ; lapereaux, 3 à 4 fr.; canards sauvages, 12 à 14 fr.; pintades, 20 à 22 fr.; perdrix rouges, 10 à 12 fr. pièce ; perdrix grises, 9 fr.; merles, 1.25 à 1.50 pièce ; grives, 1.50 à 2 fr.; lièvres, 12 à 13 fr. le kilo.

SAINT-SAUVEUR. — On cotait : 1.178 poulets, 35 à 45 francs la paire ; 120 oies, 85 à 90 francs la paire ; 80 dindes 100 à 120 ; 46 lapins 16 à 25 fr. pièce ; 110 douzaines d'œufs, à 8 fr. la douzaine ; 300 kilos de beurre, 7.50 à 8 fr.

Elevage d'Ardennais. — René MICHEL, Ing. Agr., cultivateur-éleveur, ferme et haras de MAUREVERT, par Chaumes-en-Brie (S.-et-M.), télép. 8, gare Verneuil-l'Etang.

100 reproducteurs-étalons, juments, poulains, pouliches d'origine. 50 étalons marqués pour la monte de 1926.

Les accidents de travail dans les exploitations agricoles

De notre correspondant particulier au Sénat.

On vient de distribuer aux sénateurs l'avis rédigé par M. Cassez au nom de la commision d'agriculture, sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à modifier les articles 1er, 11 et 16 de la loi du 15 décembre 1922 étendant aux exploitations agricoles la législation sur les accidents du travail.

Sur l'article 4 (assujettissement de plein droit à la loi pour tout agriculteur qui a recours à la main-d'œuvre salariée, sans distingué si ce recours est occasionnel habituel ou permanent) M. Cassez déclare que cet assujettissement lui semble justifié et il donne les raisons suivantes de son opinion :

« Par la nécessité morale de donner une sécurité égale à tous les travailleurs agricoles salariés quelles que soient les exploitations où ils effectuent leur travail ; il est inadmissible, par exemple, que des accidents semblables survenus au même ouvrier donnent ou ne donnent pas lieu aux indemnités suivant qu'ils se sont produits dans une grande exploitation ou dans une petite ferme ;

Par l'utilité économique de ne pas créer à la petite culture — déjà défavorisée par rapport à la grande au point de vue de l'emploi de l'outillage perfectionné, — une nouvelle difficulté en ce qui concerne le recrutement de la main-d'œuvre temporaire ou occasionnelle dont elle a besoin ;

Par l'intérêt juridique d'instituer une situation plus nette que celle résultant du texte primitif : la loi en vigueur ne définissant pas avec précision ce qu'il faut entendre par les mots « d'ordinaire seuls » et ceux de « collaborateurs occasionnels » de nombreux procès sont à redouter entre l'exploitant non assuré intéressé à soutenir qu'il n'était pas assujetti et la victime de l'accident naturellement attachée à la thèse contraire.

D'autre part, le critérium consistant à déterminer un nombre de journées de travail au-dessous duquel la collaboration du travailleur salarié aurait toujours le caractère occasionnel est à rejeter parce qu'arbitraire et grave dans ses conséquences aussi bien pour l'ouvrier agricole temporaire que pour l'exploitant qui l'emploie. »

Nous reviendrons sur ce rapport.

∴

Dans son « avis » sur les accidents agricoles, M. Cassez étudia encore la législation des syndicats et coopératives de battages.

L'article 16 de la loi du 15 décembre 1922 est ainsi conçu :

« A partir de la même date (date d'application de la loi), les dispositions de la loi du 30 juin 1899 ne s'appliquent plus aux accidents causés par les moteurs inanimés toutes les fois que ceux-ci sont utilisés, pour les besoins de leur exploitation, par les agriculteurs auxquels ils appartiennent et qui sont eux-mêmes assujettis à la présente loi ».

M. Cassez écrit :

Votre Commission de l'agriculture estime qu'il y aurait lieu d'étendre cette disposition de la loi de 1922 aux syndicats et coopératives de battage.

La loi du 30 juin 1899 qui assujettit les syndicats et les coopératives de battage à la législation sur les accidents du travail, ne vise que les accidents dûs *exclusivement* au fonctionnement des machines mues par moteurs inanimés survenus à « toutes personnes quelles qu'elles soient, occupées à la conduite ou au service de ces moteurs ou machines ».

En dehros de ces accidens dûs au fonctionnement de la machine et du moteur, les syndicats et les coopératives de battage, qui sont des entreprises agricoles (arrêt de la Cour de Cassation du 20 mars 1912) tombent sous le coup de la loi du 15 décembre 1922.

La loi de 1922 s'applique donc à tous les accidents autres que ceux exclusivement visés par la loi de 1899, et qui surviennent au personnel attaché à l'entreprise au cours des travaux de battage, tels que transport de matériel, mise en place, nettoyage des moteurs et machines au repos, travail accessoires, etc...

Il en résulte que syndicats et coopératives de battage doivent assurer séparément les deux risques définis par les lois de 1899 et 1922 et *qu'il y aurait intérêt* pratique à abroger la loi de 1899 à l'égard de ces collectivités afin *de les placer sous une même législation* comme on l'a fait pour les moteurs inanimés existants dans l'exploitation agricole (§ 6 de l'art. 16).

L. B.

BOURSE DES VINS DE CHALON

Offres : cotes chalonnaises, vins blancs 1924-1925, 3 pièces à 300 francs la pièce de 216 litres, nue.

Vins rosés 1924, 5 pièces, à 260 fr. la pièce de 216 litres, nue. Vins rouges 1925, 15 pièces à 160 fr. la pièce de 228 litres, nue.

56e PELERINAGE NATIONAL

Demander le programme détaillé (0 fr. 50) au secrétariat des pélerinages nationaux en terre sainte, 4, avenue de Breteuil, Paris, VIIe.

Création de nouveaux groupements dans la zone d'action des Sociétés canines

Comme suite à la campagne actuellement menée afin d'encourager la formation de nouvelles sociétés dans les zones déjà concédées à des sociétés régionales, e comité de la société centrale canine a déclaré au cours d'une récente réunion qu'il voyait dans cette tendance, un très grave danger pour les sociétés régionales dont l'influence irait constamment en s'amoindrissant avec l'effritemnt de la zone qui leur avait été concédée.

Ce ne serait que dans des cas tout à fait exceptionnels que la régionale pourrait demander à la S. C. C. l'abandon d'une partie de la zone au profit d'une nouvelle société régionale présentant toute garantie.

Toutefois, il est indéniable que dans l'intérêt de la cynophilie, certaines régionales se voient annexées à favoriser la création de groupements, sortes de délégations pour des points éloignés du pouvoir central qu'elles détiennent.

∴

Il y a donc lieu de définir très exactement ce que pourront être ces groupements, d'en préciser la forme, les droits et les devoirs :

1° Dans la zone d'une société régionale, pourront seulement être créées des sections de la régionale constituées par un groupement local d'amateurs membres individuels de cette dernière.

2° Ces sections ne peuvent posséder de personnalité civile ; elles n'ont pas à faire de déclaration d'existence à l'administration, elles n'ont pas de statuts et ne peuvent, en aucun cas, être considérées comme sociétés de personnes.

3° Au point de vue financier, chaque membre de la section paye sa cotisation à la régionale qui a toute liberté pour conclure avec sa section tels accords financiers qu'il conviendra pour l'organisation de ses manifestations locales, le fonctionnement de ses services administratifs, etc...

4° La S. C. C. ne connaissant que légalement que la société régionale déclare cette dernière uniquement responsable vis à vis d'elle de l'application de ses règlements au sujet des projets de manifestations, désignations de juges, etc.

Ces projets, établis par la section organisatrice devront être, après vérification par la société régionale, transmis par celle-ci à la S. C. C. pour approbation définitive.

CHEMINS DE FER DE PARIS A ORLEANS

Il est rappelé qu'en utilisant le Réseau d'Orléans, on peut se rendre au Maroc par divers itinéraires, savoir :

1°) Par Bordeaux-Casablanca. — Départ de Bordeaux trois fois par mois. Traversée en 3 jours. Billets directs et enregistrement direct des bagages de Paris-Quai d'Orsay, et de diverses gares du Réseau d'Orléans.

2°) Par Gibraltar-Casablanca. — Billets directs et enregistrement direct des bagages de Paris-Quai d'Orsay à Gibraltar. Service hebdomadaire (tous les mardis) de Gibraltar à Casablanca, 15 heures de mer environ.

3°) Par Algésiras-Tanger. — Billets directs et enregistrement direct des bagages de Paris-Quai d'Orsay à Algésiras. Sud-Express entre Paris et Madrid. Entre Madrid et Algésiras, train rapide quotidien (service tri-hebdomadaire de luxe). Traversée quotidienne Algésiras-Tanger en trois heures. De Tanger à Casablanca par Rabat, service automobile quatre fois par semaine, trajet dans la même journée (billets à Paris : à la gare du Quai d'Orsay et à l'Agence de la Cie d'Orléans 16, Boulv. des Capucines).

4°) Par Toulouse-Casablanca (par avion). — Trajet en chemin de fer jusqu'à Port-Vendres par Limoges-Toulouse ; service hebdomadaire (le lundi) par paquebot rapide entre Port-Vendres et Oran. Entre Oran et Oudjda, Oudjda et Fez, Fez et Casablanca trajet par voie ferrée ou par avion ; service automobile entre Oudjda et Casablanca.

SAYEDOR
BRILLANT & DURABLE
POUR
TOUS METAUX

MANUFACTURES FRANÇAISES
D'AMEUBLEMENTS
COLLET-MERIAUD
Varennes-sur-Allier (Allier)

STOCK VISIBLE : 30.000 meubles
Entrée libre. — Prix marqués
Ouverture permanente dimanches et fêtes compris).
Bons Défense et Rente française acceptés en paiement à la valeur du jour.
Maison de confiance. — Produits garantis

ENVOI GRATIS DU CATALOGUE DE PROPAGANDE (8 pages)

Notre
Catalogue Général

véritable encyclopédie du Meuble, comprenant 100 pages grand format et 1.200 reproductions photographiques avec choix complet : Literie, Sièges, Chambres, Salles à manger, Salons, Cabinets de travail etc. etc... est envoyé franco et recommandé contre trois francs joints à la demande.

FEUILLETON de PARIS-CENTRE -50-

Le Maître de Ballantrae

Par R.-L. STEVENSON

Traduit de l'anglais par Théo VARLET

(Suite)

Après cette découverte, les chercheurs de trésor, déjà réduits à une pauvre demi-douzaine, furent pris de panique, s'emparèrent de quelques objets indispensables, et abandonnant le reste de leurs effets, plongèrent tout droit dans la forêt. Ils laissèrent leur feu brûler auprès de leur camarade mort sans sépulture. Tout le jour, ils ne cessèrent de fuir, mangeant sans s'arrêter, de la main à la bouche, et comme ils n'osaient dormir, ils continuèrent d'avancer au hasard, même pendant les heures d'obscurité.. Mais les limites de l'endurance humaine sont vite atteintes ; quand ils se reposèrent à la fin, ce fut pour s'endormir profondément ; et quand ils se réveillèrent, ce fut pour découvrir que leur ennemi était toujours sur leurs talons, et que la mort et la mutilation avaient une fois de plus atteint et défiguré un de leurs camarades.

Alors ils perdirent la tête. Ils se trouvaient égarés dans le désert, leurs provisions s'épuisaient. Quant au détail de leurs maux ultérieurs, je l'épargne au lecteur de ce récit déjà trop prolongé. Il suffit de dire que lorsqu'à la fin une nuit se fut passée sans malheur et qu'ils respirèrent de nouveau, dans l'espoir que l'assassin avait abandonné la poursuite, Secundra et Mountain se trouvaient seuls. Le trafiquant est intimement persuadé que leur invisible ennemi était un guerrier de sa connaissance, qui l'avait épargné par faveur. Que cette grâce s'étendît à Secundra, il l'explique par l'hypothèse que l'Oriental passait pour insensé ; à cause d'abord que, au milieu des horreur de la fuite et alors que les autres jetaient armes et vivres, Secundra ne cessa de marcher courbé sous le poids d'une pioche ; ensuite, parce que, dans les derniers jours, et avec une volubilité extrême, il se parlait sans arrêt à lui-même dans sa propre langue. Mais il avait toute sa raison quand il revenait à l'anglais.

— Vous croire il sera parti tout à fait ? deman-t-il, lorsqu'ils se furent si heureusement éveillés sains et saufs.

— Je prie Dieu qu'il en soit ainsi, je crois, j'espère qu'il en est bien ainsi, avait répliqué Mountain de façon presque incohérente quand il me décrivit la scène.

Et en fait il était démoralisé au point que jusqu'à cette heure où il nous rencontra, le lendemain matin, il se demandait s'il n'avait pas rêvé, ou si c'était bien un fait, que Secundra, aussitôt après cette réponse et sans dire un mot de plus, était retourné sur ses pas, face à ces solitudes de l'hiver et de la faim, par un chemin dont chaque étape avait pour jalon un cadavre mutilé.

. . . .

Lorsqu'il fit ce récit devant Sir William Johnson et Mylord, Mountain avait, naturellement, supprimé les détails ci-dessus, et présentait l'expédition comme s'étant déroulée sans incident, jusqu'à la maladie du Maître. Mais la dernière partie fut évoquée avec force, tandis que le narrateur frémissait visiblement à rappeler ses souvenirs ; et grâce à notre situation, là, sur la limite même du désert, grâce aux intérêts privés de chacun, il avait un auditoire tout disposé à partager ses émotions. Car le récit de Mountain non seulement changea la face du mode pour Mylord Durrisdeer, mais modifia positivement les projets de Sir William.

Ces projets, il me semble que je dois les exposer au lecteur. Des bruits d'une origine suspecte avaient couru dans Albany ; on parlait d'hostilités prêtes à éclater, et le diplomate indien s'était en conséquense hâtivement mis en marche à travers les solitudes, malgré l'approche de l'hiver, pour couper le mal dans sa racine. Or, ici, sur les frontières, il apprenait qu'il était venu trop tard ; et un choix dfficile s'offrait à un homme (tout compte fait) guère plus hardi que prudent. Son attitude vis-à-vis des braves peinturlurés est comparable à celle de Mylord Président Culloden au milieu des chefs de nos Highlands, en 45 ; c'est-à-dire qu'il était à peu près, pour ces hommes, un simple porte-voix, et que les conseils de paix et de modération, s'ils devaient du tout prévaloir, ne le pouvaient que par sin influence. Si donc il s'en retournait, la province serait ouverte à toutes les abominables tragédies de la guerre indienne, — maisons incendiées, voyageurs égorgés, et les hommes des bois prélevaient leur répugnant tribut de scalps humains. D'autre part, s'avancer trop loin dans le Nord, risquer une si faible troupe dans le désert, porter des paroles de paix chez des sauvages belliqueux se réjouissant déjà de reprendre la guerre : cette extrémité, on le conçoit fort aisément, répugnait à son esprit.

— Je suis venu trop tard, répéta-t-il coup sur coup, et, absorbé dans ses réflexions, il se prit la tête à deux mains, en battant du pied sur le sol.

— A la fin, il releva la tête et nous regarda, c'est-à-dire Mylord, Mountain et mois, assis autour d'un petit feu que nous avions allumé dans un coin du camp, afin d'être seuls.

— Mylord, à parler franchement, je vous avouerai mon indécision. Je crois tout à fait nécessaire de pousser de l'avant, mais pas du tout convenable d'avoir plus longtemps le plaisir de votre société. Nous sommes encore ici au bord du fleuve, et j'estime que le risque n'est pas grand vers le sud. Ne voulez-vous pas, vous et Mr Mackellar, prendre un bateau avec son équipage et vous en retourner à Albany ?

Mylord avait écouté Sir William avec une attention qui faisait peine à voir, et quand il eut fini de parler, il sembla perdu dans un songe. Il y avait dans son regard quelque chose de très troublant, quelque chose à mes yeux de son entièrement humain ; son visage était émacié, hâlé, vieilli, la bouche douloureuse, découvrant les dents par un rictus continuel, et l'iris de ses yeux nageait sans toucher aux paupières sur le champ du blanc injecté. Moi-même je ne pouvais le voir sans éprouver cette irritation sourde que nous inspire trop souvent, plus que tout autre sentiment, la maladie de ceux qui nous sont chers. Les autres, je m'en apercevais bien, étaient presque incapables de supporter sa proximité ; Sir William évitait son contact, Mountain fuyait son regard, ou bien, s'il le rencontrait, blêmissait et s'interrompait dans son récit. Interpellé de la sorte, néanmoins, Mylord parut se ressaisir.

— A Albany ? dit-il, d'une voix naturelle.

— Jusqu'aux environs, du moins, répondit Sir William. Vous ne seriez pas en sûreté avant.

— Je suis très peu désireux de m'en retourner, dit Mylord. Je n'ai pas peur... des Indiens, ajouta-t-il en tressaillant.

— Je voudrais pouvoir en dire autant, reprit Sir William avec un sourire ; et cependant, s'il y avait quelqu'un à même de le dire, ce serait bien moi. Mais vous devez considérer ma responsabilité, et aussi que ce voyage est à présent devenu des plus dangereux, et que votre affaire — si toutefois vous en aviez une — est arrivée à sa conclusion par la triste nouvelle de famille que vous avez reçue. Je n'ai donc plus guère le droit de vous laisser poursuivre, et je courrais le risque d'être blâmé s'il devait survenir quelque aventure regrettable.

Mylord se toura vers Mountain.

— De quoi donc a-t-il fait semblant de mourir ? demanda-t-il.

— Je n'entends pas Votre Honneur, dit le trafiquant d'un air très troublé, en s'interrompant de soigner des engelures cruelles.

Pendant quelques minutes, Mylord sembla tout déconcerté ; et puis, non sans irritation :

— Je vous demande de quoi il est mort. La question est claire, je pense.

— Oh, je ne sais pas, dit Mountain. Hastie même l'ignorait. Sa maladie a paru lui venir naturellement, et il a trépassé.

— Là ! vous voyez bien ! conclut Mylord, en se tournant vers Sir William.

— Votre Seigneurerie est trop profonde pour moi, répliqua Sir William.

— Pourtant, dit Mylord, c'est une affaire de succession ; le titre de mon fils peut être révoqué en doute ; et si personne ne peut dire de quoi cet homme est mort, il y a là matière à provoquer de graves soupçons.

— Mais, Dieu me damne ! cet homme est enterré s'écria Sir William.

— C'est ce que je ne croirai jamais, répliqua Mylord, tremblant à faire peur. Je ne le croirai jamais, cria-t-il en se levant d'un bond. Avait-il « l'air » mort ? demanda-t-il

— L'air mort ? répéta le trafiquant. Il était tout blanc. Quoi ? qu'est-ce que vous croyez ? C'est moi, vous dis-je, moi qui ai jeté les pelletées sur lui.

Mylord agrippa de ses doigts contracturés l'habit de Sir William :

— Cet homme passe pour être mon frère, dit-il, mais chacun sait bien qu'il n'est pas naturel.

— Pas naturel ? reprit Sir William, comment cela ?

— Il n'est pas de ce monde, chuchota Mylord, ni lui ni le diable noir son serviteur. Je lui ai passé mon sabre au travers du corps, s'écria-t-il ; j'en ai senti la garde résonner sur son bréchet, son sang chaud m'a jailli au visage, à plusieurs reprises, répéta-t-il avec un geste fou. — Mais il n'est pas mort pour si peu, dit-il (et je poussai moi-même un gros soupir). — Pourquoi irais-je maintenant le croire mort ?... Non, tant que je ne l'aurai pas vu décomposé.

(*A suivre*)

LES CONTES DE "PARIS-CENTRE"

Le Grand Homme

— Plusieurs d'entre vous, Messieurs, savent déjà le motif pour lequel j'ai cru devoir convoquer aujourd'hui le Conseil municipal en séance extraordinaire. Sollicité par moi de venir assister et prononcer un discours à l'inauguration de notre fontaine, sur la place de la Halle, le 8 juillet prochain, M. Paulin Coutanceau, le célèbre romancier, le grand Paulin Coutanceau, membre de l'Académie française, gloire de la capitale et enfant de ce pays, M. Paulin Coutanceau a accepté.

— Bravo !... Brav...

— Il convient de faire à notre grand homme une réception digne de lui !

— D'autant qu'il n'a pas mis les pieds dans son bourg natal depuis vingt ans et plus !...

— Au point qu'on pouvait croire qu'il nous avait oubliés, ou qu'il nous méprisait...

— Il n'en était rien ! Et nous allons, Messieurs, donner à M. Paulin Coutanceau une haute idée de la municipalité actuelle, en même temps qu'un témoignage de notre gratitude !

— Que diriez-vous, Monsieur le maire, d'un arc de triomphe en feuillage ?...

— J'y ai songé. Nos jeunes gens ne demandent pas mieux que de le construire. Pour les guirlandes, je parlerai à l'institutrice, qui fera travailler les petites filels. Cet arc s'élèverait sur la route de la gare, à l'entrée du bourg. La fanfare attendra t dessous. Et lorsque la voiture qui amènera notre hôte illustre...

— La voiture ?... Pardon de vous interrompre, Monsieur le maire ! Quelle voiture ?... Qui aura l'honneur d'aller chercher à la gare.

— J'ai deux propositions; l'auto du Dr Voivre, le coupé de M. des Terrasses, à deux chevaux... Et si vous voulez, Messieurs, que nous fixions tout de suite notre choix...

— Le coupé à deux chevaux !... C'est plus convenable !... Autrefois, quand les grands personnages entraient dans les villes, ils le faisaient toujours à deux chevaux, quelquefois à quatre et même à six !...

— Je proteste et je demande que ma protestation soit inscrite au procès-vrbal !... Il ne s'agit pas d'un cortège historique ! Le coupé, c'est complètement démodé ! M. Paulin Coutanceau n'est pas une vieille marquise !... Soyons modernes ! Soyons de notre temps ! C'est l'auto qu'il faut envoyer !... Une auto, d'ailleurs, ça vous a tout de suite des quarante chevaux, et même davantage ! C'est autre chose qu'un coupé !

— L'auto banale des commis-voyageurs, des coureurs de grandes routes !...

— Dites donc ! Vous n'etes pas aimable pour le docteur Voivre !... C'est utile, parfois, les coureurs de grandes routes, et vous avez été bien content lorsque votre belle-mère a eu son appendicite...

— Je ne dis pas non... Mais il faut que M. Paulin Coutanceau fasse une entrée solennelle, imposante, triomphale ! C'est un A-ca-dé-micien !

— Tous les académiciens ne sont pas des fossiles !

— M. Paulin Coutanceau est dans les jeunes !

— Oui, oui... C'est cela !.. Aux voix !

....

....

— Messieurs, nous sommes au matin du grand jour. Tout est prêt... Le train qui amène M. Paulin Coutanceau sera en gare dans une demi-heure. Nous n'avons plus une minute à perdre... Tranchons la question ! Décidons! Les deux véhicules sont là, n'attendant qu'un signal pour partir... Lequel choisissez-vous *envoyer ?* Voulez-vous que nous votions une dernière fois ?...

— Ce sera le quatorzième scrutin depuis trois semaines !...

— Et nous obtiendrons toujours le même résultat : six voix contre six ! Ceux qui sont pour l'auto ne céderont pas plus que ceux qui sont pour le coupé ! Il est bien inutile de voter!

— Tirons au sort, alors !

— Jamais de la vie ! Ce serait scandaleux ! Si notre grand homme l'apprenait ! Il y a toujours des mauvaises langues...

— Alors, que les voitures aillent toutes les deux à la gare : il choisira lui-même !

— C'est ridicule !.. M. Paulin Coutanceau croira qu'on a voulu se moquer de lui !

— L'auto !... Envoyons l'auto !

— Le coupé ! le coupé !

Messieurs le temps presse et... la patience d'un maire a des bornes, surtout quand l'honneur de la commune est en jeu... Tenez, *je désigne l'auto !...* Seule, du reste — il n'y a plus que dix minutes avant l'heure du train, — seule, la loi, allez, docteur !...

— Sapr... de sapr... de peste de tous les sorts !

— Qu'est-ce qu'il y a donc ?

— Il y a, il y a que je ne peut pas démarrer !

— Vous...

— Oui... Ma mise en marche.. Sapr...

— Hi ! Hi !

— Les partisans de M. des Terrasses peuvent rire. C'est intelligent !...

— Messieurs !... Sapr... Nous voilà dans de beaux draps !... Vraiment, docteur, vous ne pouvez pas ?...

— Attendez ! Je crois que ça vient !... Non !.. Raté !... Pas moyen !... Il faut que je lève le capot... Ah ! quelle guigne Quelle guigne !.. C'est la guigne !...

— Il n'y a plus que cinq minutes...

— Messieurs... Messieurs... Que le coupé parte immédiatement... à toute allure... à bride abattue... ventre à terre !... Tonnerre !.. On n'arrivera pas ! Nous sommes deshonorés ! Que pensera M. Paulin ? Il sera furieux !... Un grand homme ! C'est tout simplement une goujaterie que nous commettons à son égard !... Ah ! si le train pouvait avoir du retard !...

— Maître... Oh ! Maître !... Monsieur Paulin !.. Monsieur l'Académicien...

— Comment ? c'est vous ?... C'est vous ?

— Tout seul ! A pied... par ce sentier ?

— Nous avions envoyé une voiture... Que d'excuses!... Nous sommes navrés... Vous devez être bien mécontent !...

— Moi ?... Mais pas du tout ! Au contraire je vous remercie, Monsieur le maire et chers concitoyens, de m'avoir épargné le *chichi* d'une réception officielle, avec musique, bouquets et compliments... Je déteste cela !...

— Pourtant, maitre, notre intention, croyez-le bien...

— Jen n'en doute pas. Mais — croyez-le bien vous-mêmes — je n'ai pas été fâché de ne voir personne à ma rencontre sur le quai de la gare !... Il fait un temps délicieux... J'ai filé au plus court, la canne à la main, par la traverse. J'ai retrouvé, *tout seul*, le petit sentier dans le bois des Breures... Et j'ai fait une promenade exquise... Exquise ! Figurez-vous que j'ai reconnu des arbres sur lesquels j'ai déniché de pies, voilà quelque quarante ans...

— Le conseil municipal réuni en séance extraordinaire, avait décidé...

— Il y a un arc en feuillage sur la route de la gare, par où nous vous attendions...

— La fanfarée est massée à proximité...

— Nous aurions voulu que l'automobile du docteur Voivre...

— Que le coupé à deux chevaux de M. des Terrasses...

— Laissez donc !... Je vous dis que je suis ravi... et que je vous remercie! J'ai fait la route en si agréable compagnie !... Là, dans ce bois, quelqu'un m'attendait, voyez-vous... Une amie charmante... une amie... dont je regrette, hélas ! de m'éloigner chaque jour un peu plus !... Vous ne comprenez pas ? — Ma jeunesse !...

PIERRE LADOUE.

Club français de Bull-Dog anglais

Il existait jusqu'à présent une lacune dans les sociétés cynophiles françaises. Elle vient d'être comblée. Les amateurs et éleveurs de chiens bull-dogs anglais viennent, en effet, de se grouper en une association qui a pris pour titre : « Club français du Bull-Dog anglais », et qui a pour but d'encourager en France l'élevage de la race bull-dog anglais et de s'employer à sa vulgarisation.

Le nouveau club est placé sous le haut patronage de M. le ministre de l'Agriculture, de S. A. R. le prince Arthur de Connaught et de S. E. le marquis de Crewe, ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris.

Son comité de direction est ainsi composé : président, M. Tonnelier ; vice-présidents, Mme la comtesse Ostrorog, Mme C.-J. Martin, M. le docteur Harmer, médecin de l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris ; secrétaire général-trésorier, M. Aureggio ; commissaire général, M. Georges Dinago ; archiviste, M. C.-J. Martin.

Pour renseignements et adhésions, s'adresser à M. Aureggio, à Lay-Saint-Christophe (Meurthe-et-Moselle).

LES QUANTITES DE BLE EMPLOYES A LA PANIFICATION EN 1925

On demande quelles quantités de blé destinées à la panification ont été importées : 1° pendant la campagne complète 1924-1925 ; 2° pendant la période du 1er août au 1er décembre 1924 et pendant la période du 1er août au 1er décembre 1925.

On répond : Il est impossible de distinguer les quantités de blé, tendres ou durs, importés pour la panification ou pour d'autres usages (pâtes alimentaires, biscuiterie, etc.). Quoiqu'il en soit, les importations totales de froment en grains ont été : campagne 1924-1925, 14 millions de quintaux ; 1er août-1er décembre 1924, 5.386.114 quintaux ; 1er août-1er décembre 1925, 9.163.520 quintaux.

Fusées dans la nuit... dans la mort (350 pages environ) est ur ouvrage composé de cinq livres :

Le livre de la Douleur et de l'Effort ; le livre de l'Intelligence ; le livre des belles images ; le livre des Héros ; le livre pour Dieu. Sauf le livre des Héros, ils ont été écrits dans l'ordre chronologique, sur des griffonnages de tranchées, pendant des périodes de repos, ou des congés de convalescence, par un simple soldat, devenu officier d'état-major, puis revenu dans la troupe sur sa demande.

L'auteur s'est analysé aux heures de danger comme aux heures d'agonie. De là, le titre du volume. C'est l'œuvre d'un penseur, mais de style vif, menant la bataille intérieure, pendant la bataille.

Charles Bonnefon a continué à prendre des notes pour ses enfants, qu'en vertu d'un pressentiment absurde, il ne croyait plus revoir : Ils se pencheront sur ces hiéroglyphes, pensait-il, par amour pour un père à peine connu.

Un seul de ces livres qui composent *Fusées* devait paraître dans tous les cas : le livre pour Dieu. L'auteur l'avait légué à ses fils avec l'instruction formelle de le publier dès qu'ils en auraient les moyens.

Charles Bonnefon eût aimé pouvoir changer quelques phrases de son carnet qui ne répondent plus tout à fait à son état d'âme actuel. Il n'y a pas touché. Tout a été écrit pendant la guerre, sauf les trois pages qui précèdent et les trois pages qui suivent.

L'ouvrage est varié puisqu'il va des tranchées d'Argonne aux plateaux du Gandak et de Verdun à Athènes... Dans sa profondeur, il est d'une lecture agréable, accessible à tous, et cependant il contient en germe une nouvelle doctrine sur la volonté humaine et une nouvelle explication de la connaissance que nous avons du monde intérieur.

Les commis de perception et la réorganisation des services du Trésor

Le conseil d'administration du syndicat national des commis de perception s'est réuni, dimanche, 20 décembre, à Paris.

Il a voté un ordre du jour ainsi conçu : Le conseil, considérant que les graves difficultés financières de l'heure présente nécessitent la réorganisation des services du Trésor public (trésoreries générales, recettes des finances, et perception) qui ne peuvent plus faire face aux besoins considérables accrus de l'Etat et ne répondent ni aux vœux légitimes du public, ni aux conditions de la vie moderne, déclare qu'il est urgent de changer les méthodes administratives actuelles, en rendant effective la participation des usagers et du personnel d'exécution à la gestion des grands services financiers.

Le conseil rappelle qu'il est indispensable d'unifier d'urgence le cadre des comptables et des agents de façon à obtenir el meilleur rendement des services tout en limitant au minimum les dépenses nécessaires.

Après quoi, le conseil a protesté contre l'ajournement continuel des réformes demandées depuis longtemps par les commis de perception.

Emile Zavie publie aux éditions de la N. R. F. un très beau roman : *La Maison des trois Fiancées.*

Le Vient de paraître est signé des initiales L. Dx. On croit bien y reconnaître celles d'un de nos plus distingués confrères. Vous avez deviné comme moi qu'il doit s'agir de Léon Deffoux.

Quel que soit le signataire de ces lignes, il a si heureusement parlé du livre de Zavie, qu'on ne saurait mieux faire que de le citer :

« Ce qui importe, c'est le secret des âmes ». *La Maison des Trois Fiancées* s'ouvre sur cette réflexion qui résume assez heureusement l'histoire de ce Français voyageant en Russie. Obligé de s'arrêter en chemin, il voit venir à lui, comme un rêve d'adolescent, trois jeunes filles : Wanda, Xénia et Nathalia.

Mais, dans ce voyageur égaré, ce qu'elles remarquent surtout, c'est un fiancé possible qui pourra, en leur accordant une nouvelle nationalité, les emmener hors de Russie. Laquelle des trois jeunes filles le Français choisira-t-il ? S'il paraît se décider pour l'une, si le hasard l'incline vers elle, les deux autres, mécontentes, se liguent contre l'élue. Cependant que le Français se demande si ce n'est pas celle qui s'en va qu'il préfère..

Les dangers qui surgissent ne font que mieux connaître les pensées des personnages, leurs réactions devant le froid, la faim, le péril, certaines défaillances et plusieurs amours qui s'entrecoisent.

Telle est cette histoire vivante et tragique pleine d'esprit, d'humour, d'entrain, et qu'on lit sans arrêt.

Oui, c'est un bien beau livre. mais Emile Zavie nous y a habitués.

M. C.-W.

AGENDA P.-L.-M. 1926

Comme les années précédentes, l'agenda P.-L.-M. pour 1926 a obtenu le plus grand succès et le tirage s'épuise rapidement. Aussi l'on ne saurait trop engager les personnes désireuses de l'acquérir à se hâter de se le procurer.

Cet ouvrage renferme, sous une reliure bleue, noir et or, des chroniques rétrospectives et d'actualité, des contes, nouvelles, etc.. 16 illustrations hors texte en couleur, 500 illustrations dans le texte.

En vente, avec une pochette de 12 cartes postales héliogravées, au prix de 7 fr. l'exemplaire, à l'agence de renseignements P.-L.-M. 88, ru Saint-Lazare, à Paris, dans les bureaux de ville, gares, bibliothèques du réseau P.-L.-M. dans les agences de voyages et grands magasins de Paris, dans les principales librairies, etc...

Concerts de T. S. F. d'aujourd'hui lundi

« RADIO-PARIS »

Radio-concert Lucien Paris : 1° Moresca (Lao Silesu) ; 2° Valse de Faust (Gounod) ; 3° Prélude et Allegro (Fugnani-Kreiseler), solo de violon, Lucien Paris ; 4° Mascarade, suite d'orchestre (Lacome) ; 5° La Walkyrie, chant d'amour (Wagner) ; 6° Description Automatique (Erik Satie) a) sur un vaisseau fantôme ; b) Sur une lanterne ; c) Sur un casque, piano, Marcel Briclot ; 7° Gavotte et menuet de Manon (Massenet-Tavan) ; 8° Chant sans paroles (Tchaikowski) ; 9° Chanson de Solveig, violoncelle (Grieg) ; 10° Sérénade Espagnole (Albenitz) ; 11° Te blue, fox trot (T. Waltham-G. Smet) ; 12° Danses hongroises (Brahms).

ECOLE SUPERIEURE DES P. T. T.

A 14 h., dans le hall de l'hôtel de la Caisse Nationale d'Epargne, rue Saint-Romain, radio-diffusion de la matinée artistique donnée à l'occasion de la fête de l'arbre de Noël de l'orphelinat national des P. T. T. sous la présidence de M. Daniel Vincent, ministre du commerce, de l'industrie et des postes et télégraphes assisté de M. Deletete, conseiller d'Etat, secrétaire général des postes et télégraphes. Partie artistique donne avec le concours de la Symphonie des P. T. T. sous la direction de M. Th. Dureau, de Mme Bonpain, lauréate du Conservatoire, Mme Lemière, Mme Lhospital-Lhormandie, M. Rienaud, des concerts rouge, le poète fabuliste Ch. A. Janot, Tardivon, lauréat du concours Comédia.

Programme : 1. Les noces de Figaro (ouverture) (Mozart) par la symphonie des P. T. T. ; 2. La damnation de Faust, air des roses (Berlioz) ; Bonvenuto Collini arioso (Diaz) M. Rieucaud, soliste des Concerts Rouge ; 3. Madame Butterfly su rla mer calmée (Puccini) ; La Tosca prière (Puccini) Mme Bonpain ; 4. Ballet du Cid (Massenet), la symphonie des P. T. T. ; 5. Le poète fabuliste Jeanot dans ses œuvres ; 6. Sapho (Massenet) ; Les saltimbanques (Gahne) Mme Lemière ; 7. Werther pourquoi me réveiller (Massenet) ; Le trouvère supplice infâme (Verdi) M. Tardivon, lauréat du concours Comédia ; 8. Hérodiade (Massenet) chanson triste (Duparc) Mme Lhospital-Lhormandie ; 9. Marche turque (Moazrt) symphonie des P. T. T.

A 20 h. 45 : causerie : « Comment faire connaître à nos enfants l'œuvre de la Société des Nations », par Mme Louis Heimann.

A 21 heures : radio-concert donné avec le concours de Mme Charlet de Neral, professeur agrégé des Ecoles Normales Supérieures, membre de la Société des Auteurs ; de Mme Villeron-Wassner, violoniste ; Mme S. Jublin, violoniste ; Mlle Jany Perjoane, chansonnière compositeur, membre de la Société des Auteurs ; M. Charles-Albert Janet, fabuliste, membre de la Société des Auteurs ; M. René Mauriann, 1er baryton du théâtre de la Gaîté-Lyrique ; Mlle Yvonne Rotysseau, pianiste.

Programme : 1° Première et deuxième arabesques (Debussy), Mlle Yvette Rotysseau ; 2° La Vie est un Rêve (Haydn) Air de Xorxès (Hendall) ; M. René Mauriann, 1er baryton de la Gaîté-Lyrique, au piano Gaveau ; Mlle Yvette Rotysséau ; 3° Au Printemps (Grieg), Mlle Yvette Rotysseau ; 4° Iphigénie en Aulide (air d'Agamomen, (Gluck), M. René Mauriann ; 5° Causerie : « L'interprétation Radiophonique » par le fabuliste Charles Albert Janot, membre de la société des Auteurs ; 6° Adieu, poème de Mlle Jany Porjeane, musique de Mme Charles de Nerat, récitante : Mlle Jany Porjeane, au piano Mme Ch. de Nerat, violon, Mme Willenont-Wassnet, violon ; Air Bohémiens (Sarasato) violon, Mme Willenont-Wassner, au piano, Mme Charles de Nerat ; 8° Espoirs et Regrets, Mme Charles de Nérat, trio pour piano, violon et alto : Mme Ch. de Nérat, G. Villeron et S. Jublin ; 9° Le Fabuliste C. A. Janet dans ses œuvres ; 10° La chansonnière Mlle Jany Perjeane dans ses œuvres.

TOUR EIFFEL

De 18 à 19 h. 05, programme : M. Charles Dulmont ; Ceux dont on parle (avec une surprise) ; M. Marc Frayssinet, Le presonnage de la semaine ; M. Georges Delamare, Propos en l'air ; M. le docteur P. Vachet, L'actualité médicale ; M. Paul Campagne, Le reportage parisien ; M. Maurice Privat, Promenades et visites ; M. Julien Migret, La chasse au crocodiles ; Scène d'une pièce nouvelle par Mme Gabriel Tristan Franconi ; M. Jean Leune, Le développement de l'Egypte moderne; Les échos par tous les collaborateurs.

Page musicale : Lohengrin (Wagner) ; L'enfant prodigue (Debussy) par Mlle Christophe, du Trianon Lyrique et Mlle Farlane au piano d'accompagnement ; Terre de Suspicion, roman de M. André Armandy ; Les dernières nouvelles sportives par M. Charles Brouilhet ; Les dernières nouvelle.

De 19 h. 30 à 21 heures, radio-concert avec le concours de M. Paul Silva Hérard, compositeur de musique, Mlle Simone Filon, violoniste, 1er prix du Conservatoire, Marthe Rosset, cantatrice et de l'orchestre des Amis de la Tour.

Programme : Rhapsodie Norvégienne (Lalo) ; Impressions d'Italie (G. Charpentier) par l'orchestre de la Tour ; Sonate pour piano et violon (Beethoven) par Mlle Simone Filon et M. Paul Silva-Hérard ; Mélodies, par Mlle Marthe Rosset ; Rhapsodie Espagnole (Litsz) par l'orchestre ; Sonate n° 1 (Fauré) piano et violon par Mlle Filon et M. Paul Silva-Hérard ; Mélodies par Mlle Matrhe Rossel ; Ouverture des Noces de Figaro (Mozart) par l'ochestre ; M. Lucien Feist ; Les bijoux à tavers les âges.

OFFICE DEPARTEMENTAL DES PUPILLES DE LA NATION

Par arrêté du 3 décembre 1925, M. le ministre de l'Instruction publique a convoqué les divers collègues électoraux chargés d'élire des délégués au conseil supérieur des pupilles de la nation.

Les groupements constituant ces collèges (associations coopératives ouvrières de production et de consommation, associations philantropiques ou professionnelles exerçant le patronage des orphelins de la guerre, associations de victimes de la guerre et d'anciens combattants) trouveront tous renseignements utiles dans les mairies et chef-lieux de cantons, à la préfecture ou dans les sous-préfectures où cet arrêté a été affiché à partir du 17 courant. Un délai de 20 jours à compter de l'affichage est imparti aux groupements désirant prendre part à l'élection pour en faire la déclaration dans la mairie du siège de leur association.

QUINCAILLERIE une des meilleures, 70 ans existence. Vieille renommée. Situation commerciale exceptionnelle. Bénéfices nets garantis par comptabilité scrupuleuse 87.000 à doubler. Très beaux magasins Cette affaire rare comporte 2 appartements soit 9 pièces. A enlever en toute confiance avec 150.000 fr. Faire diligence. Tous renseignements gratuits chez CAILLOT et BOULONGNE, 3, rue du Havre, Paris 8e. 32589

A vendre, grande ville Centre excellent fonds **PRIMEURS, FRUITS, LIQUEURS.** Bail 5 ans renouvelable. Loyer 4.000 fr. Bénéfices net 75.000 fr. Prix, 100.000 fr. à débattre.
S'adresser GUILLEMAUT et EPINAT, 6, rue Berbisey, Dijon. 32506

A VENDRE **IMMEUBLE** à usage d'**HOTEL** meublé ou non meublé, propre à tout commerce, situé au centre dans un canton de la Nièvre, ainsi que plusieurs voitures.
Bureau du journal. 31.983

Achèterions comptant **FORET** bonne à exploiter.
S'adresser à M. BOURNILHAS bois, à Courpière (Puy-de-Dôme). 31760

A céder, fonds **CAFE-RESTAURANT**, situé à Varennes-sur-Allier, chef-lieu canton, proximité Vichy. Prix demandé 20.000 fr. Bail à volonté.
S'ad. M. DUPLEIX, Varennes-sur-Allier (téléph. 11). 32.353

Occasion rare, cause double emploi. A vendre dans station thermale d'avenir. Jouissance immédiate.
1° **FONDS et IMMEUBLE** à usage café-restaurant, terrasse en bordure grande route et place marché. Salles 80 m2 et 35 m2.
2° **MAISON** de rapport, 18 m2, façade grande route, vitrine 3 m. Jardin. 14 chambres, 4 caves, grenier, communs. Placée pour tous commerces.
S'adresser : **Hôtel du Guet**, Saint-Honoré-les-Bains (Nièvre). 32482

Locations

ON OFFRE

A affermer 1er mai 1926, **PETITE PROPRIETE** de 13 ha. environ, sise à Nyon, commune d'Ourouër. S'adresser pour visiter, le dimanche, à Jean LAGRUE, et pour traiter à M. GAUDRY, 27, avenue de la Gare, Nevers. 31.440

Vente de Fonds de Commerce

ATELIER DE MARECHALERIE et réparations de machines agricoles, situé dans fort canton de la Nièvre, à céder pour cause de cessation de commerce. Bonne clientèle.
Bureau du journal. 32.073

Achats

On demande à acheter une **TRICOTEUSE**, bon état.
Bureau du journal. 32592

Suis acheteur pour reproduction, de **VEAUX** de 15 à 18 mois, bonne origine.
Bureau du journal. 32302

Ventes

BREACK avec capote à volonté, essieux à patente, très bon état.
S'adr. à M. PILLET, Bengy-sur-Craon (Cher) 32485

CABRIOLET 5 C. V. **Peugeot**, neuf, caisse cannée, prix intéressant.
M. LESUEUR, rue Boileau, Saint-Amand (Cher). 32547

CAMIONNETTE PANHARD, 10 CV., transmissions chaines état de marche.
M. CHAMBLANT, à Saint-Hilaire-en-Morvan (Nièvre). 32338

VICTORIA Labourdette, roues caoutchoutées, **COUPE** Griffault genre fiacre.
Marquis de CANDOLLE, château Marcilly, Cervon (Nièvre). 32132

CONDUITE INTERIEURE, 4 places spacieuses, excellent état mécanique et de carrosserie, éclairage et démarrage électrique, ayant fait 15.000 km. au plus, peut faire essai sur long parcours.
S'adresser 2, rue de Courtenay, à Nevers. 32.393

BILLARD à l'état de neuf.
S'adresser à M. E. ASSELINEAU, à Dammarie-en-Puisaye (Loiret). 32.004

TORPEDO 15 **HP. ARIES**, construite en 1917, moteur marche parfaite, conviendrait camionnette 1.200 kilos.
S'adr. Garage POULLE, à Gueugnon (S.-et-L.). 32.269

CHEVAL DE CHASSE bai, 1 m. 62, 6 ans, vite, adroit, sain et net.
Marquis de CANDOLLE, Marcilly-Cervon (Nièvre). 32541

CHEVAL trait, entier, 6 ans, parfait de travail.
S'adresser à M. Naudin, à Marolles-Prémery (Nièvre). 32546

Bonne **JUMENT** noire, de trait 10 ans.
S'adresser M. RACLIN Eustache, à Pruneveaux, par Nolay (Nièvre). 32599

Personnel

ON DEMANDE

COURTIER pour la place de Nevers et environs, pour la **Compagnie l'Aigle**, Fixe et commissions. Situation intéressante.
S'adresser à M. NOBILOT, 10, rue Saint-Didier, Nevers. 32.384

HOMME sérieux, 40 à 55 ans, pouvant se charger de la vérification de petites pièces de fonderie, pour usine de Nevers.
Bureau du journal. 32455

MENAGE basse-courrier pour courant février.
S'adresser à M. MORIZOT, à Magny-Cours (Nièvre). 31962

1 **SCIEUR** au ruban.
2 **MANŒUVRES.**
S'ad. M. A. NOURRY-RITON à Imphy (Nièvre). 32475

ENTREPRENEUR MAÇON pour construction d'une maison et bâtiments d'exploitation aux environs de Saint-Saulge, matériaux fournis par le propriétaire.
Bureau du journal. 32587

Très bon **TOURNEUR** sur métaux. Emploi à l'année. Logé chauffé.
S'adresser **Sucrerie de Pithiviers** (Loiret). 32588

GENS DE MAISON ON DEMANDE

JARDINIER marié, actif, 4 branches, bonnes références.
S'adresser L. DURVILLE, régisseur, château de la Grange-Arthuis, par Lavau (Yonne) 32591

Divers

Recherche ateliers **CHARRONNAGE** et **CARROSSERIE** pouvant exécuter travaux en blanc pour importante série de carrosserie auto.
Ecrire : Agence HAVAS, Clermont-Ferrand n° 3234 qui transmettra. 32601

HOMME SEUL voudrait être intéressé ou associé, mettrait petit capital à personne ayant élevage culture ou autre.
Bureau du journal. 32583

Officiers Ministériels

Etude de **Me RIVOLLIER**, notaire à Decize.

A VENDRE
Par adjudication volontaire
Le vendredi 22 janvier 1926, à 14 heures.
A Decize, en l'étude dudit Me Rivollier.
UNE PETITE PROPRIETE appelée « Le Champ du Bois », **située aux Arbelats, commune de Charrin,** comprenant :
Bâtiments d'habitation et d'exploitation en bon état, hangar, cour, jardin et terre, puits dans le jardin.
Le tout d'un seul ensemble, d'une contenance totale d'environ 1 hectare 05 ares.
Jouissance de suite pour les terrains et au 11 mai 1926 pour la maison.
Pour tous renseignements, s'adresser à Me RIVOLLIER, notaire. 32.207

Etude de **Me Ch. PRIEURET**, notaire à Saint-Saulge.

A VENDRE A L'AMIABLE
1° **UNE MAISON** nouvellement construite, sise aux Badières, commune de Saint-Franchy, comprenant 4 chambres, grenier et cave. Eau à proximité.
Cour avec hangar et petits toits.
Jardin de 4 ares environ.
Petit pré à la suite de 30 ares environ.
2° **UNE PIECE DE TERRE**, sise à Saint-Franchy, dite Champ de la Planche. de 22 ares.
3° **Et UNE TERRE**, au même lieu, dite Champ Moyau, contenant 15 ares environ.
Pour tous renseignements, s'adresser à Me PRIEURET. 32.224

Etude de **Me BEAUGONIN** notaire à Saint-Saulge

A AFFERMER
par adjudication
à Saint-Saulge, en l'étude de Me BEAUGONIN, le samedi 2 janvier 1926, à 10 heures,
DEUX PRES
situés commune de Sainte-Marie, savoir :
Le pré des Veaux, de 11 ha. 38 a.
La prairie, de 16 h.
S'adresser pour visiter au domaine NOBLOT, par Saint-Saulge. 32.084

Etude de **Me RANGEON** notaire à Corbigny

A AFFERMER
pour le 11 novembre 1926
LE DOMAINE DE BENOIT-BERT
commune de Chaumot, à 2 kil. de Corbigny, contenant 68 hectares.
S'adresser à M. le colonel DELECLUSE, 13, rue de la Parcheminerie, à Nevers, ou à Me RANGEON, notaire. 32.085

Etude de **Me SOULAT**, notaire à St-Parize-le-Châtel (Nièvre)

A vendre à l'amiable
UNE PETITE PROPRIETE
Située à Moiry, commune de Saint-Parrize-le-Châtel, route nationale de Paris à Antibes, à 2 km. de la gare de Mars-sur-Allier.
Comprenant : maison d'habitation, écurie, four et puits mitoyens, cour, jardin derrière, pouvant servir d'empiacement à bâtir et pièce de terre ; le tout contenant environ 28 a. 31 c.
S'adr. à Me SOULAT. 32467

Etutde de **Me GAMET**, notaire à Cosne

A vendre à l'amiable
UNE MAISON DE COMMERCE
avec dépendances, sise à Cosne, au centre de la ville, situtation superbe pouvant convenir à tout commerce.
Libre de suite. Epingles 5 % en sus.
S'adresser pour tous renseignements et pour traiter au notaire ou à M. René DORE, négociant en immeubles à Entrains. 32600

CLERC aux inventaires et liquidations, est demandé par Me SAFFROY, notaire à Auxerre (Yonne), 15, rue Hippolyte-Ribière. Inscription de 1er libre. 31.420

Agents d'Affaires

Cabinet de **Me DUPLEIX**, ancien officier ministériel à Varennes-sur-Allier.

A CEDER
FONDS DE MARCHAND DE VINS EN GROS
au chef-lieu de canton Allier. Ligne P.-L.-M. Bonne clientèle. Bénéfices annuels 60.000 francs. Prix à débattre.
S'adres. audit M. DUPLEIX. 32550

SOCIETE D'ELECTRIFICATION DE LA REGION DE BOURBON-LANCY

Société anonyme au capital de 1.600.000 fr. (en formation).
Pour l'électrification des 30 communes composant le Syndicat intercommunal de la région de Bourbon-Lancy.
Statuts déposés chez Me Pierre, notaire à Bourbon-Lancy.
Siège social provisoire, 22, rue de Serbie, Moulins, téléphone 4-92.

EMISSION

de 2.600 actions de 500 fr. chacune, conformément à l'art. 7 des statuts.
La notice exigée par la loi a été publiée au « Bulletin des annonces légales obligatoires à la charge de Sociétés Financières », le 2 novembre 1925.
La souscription est dès à présent ouverte à la Banque Frobert frères et Cie, 22, avenue Théodore-de-Banville, à Moulins (Allier), et chez tous ses correspondants. 31.149

A VENDRE A VICHY, 6, rue de Paris.

I. - « Le Casino-Jardin de Vichy »

Immeubles et fonds de commerce, ensemble ou séparément. Théâtre. Music-hall. Salle de jeux. Bar. Licence. Très belle installation. Matériel état de neuf.
Jouissance réelle immédiate.

II. - « VASTE IMMEUBLE à usage de Dancing »

III. « Très important IMMEUBLE de rapport »

en façade sur rue de Paris. Comportant plusieurs magasins et un hôtel meublé avec confort moderne. Le fonds de commerce d'hôtel meublé peut être vendu séparément.
Jouissance réelle le 1er octobre 1926.
S'adresser :
I. — Pour tous renseignements, à :
1° **LA MUTATION**, à PARIS, 145, rue du Faubourg-Saint-Denis Tél. Nord 43-26.
2° **M. BARNIER**, agent de La Mutation à Vichy, 26, rue de Paris. Tél. 7-25, qui fera visiter.
3° **M. Louis GROS**, ancien notaire à Nevers, 10 Bd. Victor-Hugo. Tél. 210. Qui accepteront tous rendez-vous.
II. — Et pour traiter : à M. GROS. 32.247

CABINET GROUSSOT

Ancien principal clerc de notaire
7, Avenue Jean-Jaurès, à BOURGES. (Téléph. n° 9)
Fondé en 1893
IMMEUBLES — FONDS DE COMMERCE
Correspondants sérieux : Paris, départements, étranger.
Plus de 5.000 Affaires réalisées par le Cabinet

DERNIERS FONDS CEDES

Confection pour hommes, chapellerie et chaussures, à Mehun-sur-Yèvre. V. M. Janneteau à M. Girault.
Papeterie, tabacs, parfumerie, à Moulins (Allier). V. Mme Lory à Mme Saimon.
Hôtel du Commerce et Boulangerie, à Poisieux (Cher). V. M. Gillardeau à M. Bisson.
Commerce de cycles et accessoires, à Vierzon, 44, rue Gourdon. V. Mme veuve Langlois à M. Renault.
Commerce de Bois, charbons et produits chimiques, à Vierzon, 12, rue de Grossous. V. M. Doucet à M. Van-Gintertaele.
Commerce graineterie et issues à Bourges, rue d'Issoudun, n° 79. V. M. Brossard à M. Cottier.

FONDS A CEDER

MAISON D'ELECTRICITE, vente et installation, dans préfecture Centre. Long bail, gros chiffre d'affaires justifié. Grandes facilités de paiement. 6.794
CINEMA-CAFE-BILLARD dans sous-préfecture Centre. Bail à volonté, loyer 2.000 fr. 400 places assises ; belle scène pour théâtre. Seul dans le pays. Prix 35.000 fr. avec 20.000 fr. comptant. 6.796
GRAND CAFE dans sous-préfecture Auvergne. Installation luxueuse. Bail 18 ans, loyer 1.500 fr. Affaires justifiées. Prix : 60.000 fr. 6.790
VINS ET SPIRITUEUX EN GROS, ville Centre. Long bail, loyer avantageux. Matériel important. Prix demandé : 150.000 6.789
BAR-COMPTOIR, coin de rues, près sortie usines. Bail et loyer avantageux, très bien agencé. Prix : 42.000. 6.788
BOUCHERIE dans commune du Cher. Bail à volonté, loyer 1.200 fr. Prix 22.000 fr. 6.785
BOULANGERIE, préfecture Centre, quartier populeux. Bail 10 ans, couvert en partie par sous-locations, 3 quintaux par jour plus forte vente de croissants et galettes. Prix 40.000 fr. à débattre. 6.781
DROIT AU BAIL de beau magasin avec grand appartement et dépendances. Garage. Durée 18 ans, loyer 3.500 fr. Rue principale grande ville. Prix à débattre. 6.771
HOTEL-RESTAURANT, CHAMBRES MEUBLEES, 6 numéros, dans localité très fréquentée et près grande ville. Bail à volonté, loyer avantageux. Affaire réputée. Occasion. Prix 35.000 francs. 6.739
Et quantité d'autres fonds de toute nature. Renseignements gratuits. 32.315

-: MAROQUINIER-SPÉCIALISTE :-
AU PACHA
59, rue du Commerce, NEVERS
Voir ses étalages en Sacs de Dames, Maroquinerie fine, Articles de Voyage

Chasseurs! par curiosité!
Voyez nos modèles sensationnels! PRIX DE GROS
Hammerless « LE RÊVE » incomparable 550 fr.
Consortium de Fabricants d'Armes et l'ABEILLE réunis
81, Rue Turbigo Métro République Paris Le meilleur marché de toute la France — Catalogue 0.50 —

Décidément la mode d'offrir pour les étrennes un petit meuble, est bien entrée dans nos mœurs. Aussi devant le succès grandissant de ses modèles la maison
CHARLET-GAUTIER
Ameublements
3, Rue La Fayette
NEVERS
en augmente-t-elle constamment son choix de plus en plus varié.

VIN
Naturel, 250 francs la pièce de 215 litres. Port, régie, fût compris. Ech. 1 fr. 50. Raymond GAUSSEN, Sommières (Gard). 29.620

Bois de Chauffage
Suis achet. tout essence, toute quantité. MARTIAL, 19, rue Saint-Jacques, Grenoble.

Prévenez - Guérissez
les Crevasses, Gerçures, Engelures, en employant le Camphrice du Canada. Il vous conservera une peau douce et souple, même par les plus grands froids.
La Boite : 3 fr. 50
Orléans : Pharmacies Cribier, Dudoisis, Groussier, Lhabitant, Beaugeney, Wach ; Olivet, Leluc ; La Ferté-Saint-Aubin : Roulé ; Bourges : Martin ; Aubigny : Caviézel et Ringuet ; Saint-Martin-d'Auxigny : Lagrillère ; Vierzon : Barthelemy, Caillaux ; La Guerche : Moulins.
Toutes Phies et dépôt général M. Du..., Saint-Amand-de-Vendôme (Loir-et-Cher).

ASPERGE D'ARGENTEUIL
Perfectionnée N° 1
Plus grosse, plus hâtive et SURTOUT BEAUCOUP PLUS PRODUCTIVE
Supériorité justifiée par milliers d'Attestations
100 Griffes d'un an 14 fr., de 2 ans 20 fr., repiquées 28 fr.
N° 0. "PERFECTION" extra-hâtive, de production et de grosseur incomparables, d'un an, 18 fr., de 2 ans, 25 fr., repiquées, 32 fr.: les 50, 10, 14 et 17 fr: les 25 extra, 9 fr.
N° 1 bis "TRIOMPHE" NOUVEAUTE, mi-hâtive. La plus Grosse Asperge du monde (Mêmes prix que le N° 0).
N° 00. "EXPRESS" PRODUISANT DÈS LA 2e ANNÉE. Qualité exquise, Grosseur et Rendement prodigieux.
Le cent, 40 fr., les 50, 22 fr.: les 25, 12 fr.: avec notice.
Tous nos numéros, Marques et Noms sont DEPOSES.
Catal. franco.- Méthode culture, 0.50. Traité complet 1.50
LEVAUVRE Asparagiculteur-Spécialiste à LA CHARITÉ (Nièvre)
Joindre Chéq. post. 329-39, Paris ou c. remboursement port dû

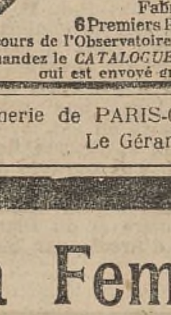

"Trib" C'EST LA MARQUE RÉPUTÉE
des MONTRES PRÉCISES ET ROBUSTES
des BIJOUX ÉLÉGANTS
de l'inusable ORFÈVRERIE
des RÉVEILS et PENDULES
que livre G. TRIBAUDEAU
Fabricant à BESANÇON
6 Premiers Prix - 32 Médailles d'Or.
Concours de l'Observatoire National de Besançon
Demandez le CATALOGUE illustré de 2500 dessins qui est envoyé gratis et franco.

Imprimerie de PARIS-CENTRE, à Nevers
Le Gérant : Joyet de MAUBEC

Maladies de la Femme
LA MÉTRITE

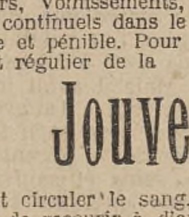

Il y a une foule de malheureuses qui souffrent en silence, les unes parce qu'elles n'osent se plaindre, les autres parce qu'elles ignorent qu'il existe un remède à leurs maux.
Ce sont les Femmes atteintes de Métrite
Celles-ci ont commencé par souffrir au moment des règles qui étaient insuffisantes ou trop abondantes. Les Pertes blanches et les Hémorragies les ont épuisées. Elles ont été sujettes aux Maux d'estomac, Crampes, Aigreurs, Vomissements, aux Migraines, aux Idées noires. Elles ont ressenti des lancements continuels dans le bas-ventre et comme un poids énorme qui rendait la marche difficile et pénible. Pour faire disparaître la Métrite, la femme doit faire un usage constant et régulier de la
Jouvence de l'Abbé SOURY
qui fait circuler le sang, décongestionne les organes et les cicatrise, sans qu'il soit besoin de recourir à d'autre traitement.
La JOUVENCE de l'Abbé SOURY réussit sûrement, mais à la condition qu'elle sera employée sans interruption jusqu'à disparition complète de toute douleur.
Toute femme soucieuse de sa santé doit employer la JOUVENCE de l'Abbé SOURY à des intervalles réguliers, si elle veut éviter : Métrite, Fibromes, Mauvaises suites de couches, Tumeurs, Varices, Phlébites, Hémorroïdes, Accidents du retour d'Age, Chaleurs, Vapeurs, Etouffements, etc.
Il est bon de faire chaque jour des injections avec l'HYGIENITINE DES DAMES. La boîte, 4 fr. 50.
La JOUVENCE de l'Abbé SOURY, préparée à la Pharmacie Mag. DUMONTIER, à Rouen, se trouve dans toutes les pharmacies. Le flacon 7 fr. 75.
Bien exiger la véritable JOUVENCE de l'abbé, SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé SOURY et la signature Mag. DUMONTIER en rouge